



**EUROMED
AUDIOVISUEL**

Un programme financé par l'Union européenne



OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL
EUROPEAN AUDIOVISUAL OBSERVATORY
EUROPÄISCHE AUDIOVISUELLE INFORMATIONSTELLE

FILM AND AUDIOVISUAL DATA COLLECTION PROJECT
PROJET DE COLLECTE DE DONNÉES SUR LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL

**PROJET DE COLLECTE DE DONNÉES STATISTIQUES SUR LES MARCHÉS
CINÉMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS DANS 9 PAYS
MÉDITERRANÉENS**

Monographies nationales : 3. LIBAN

**EUROMED AUDIOVISUEL III / CDSU en collaboration avec l'OBSERVATOIRE EUROPEEN DE
L'AUDIOVISUEL**

**Dr. Sahar Ali, Expert Médias, CDSU Euromed Audiovisuel III
Sous la supervision de Dr. André Lange, Responsable du département Information sur les marchés
et les financements, Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe).**

Tunis, 27 février 2013

Clause de non-responsabilité

«La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'unité d'appui au développement des capacités du programme Euromed Audiovisuel III et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne, ni de l'Observatoire européen de l'audiovisuel ou du Conseil de l'Europe dont celui-ci fait partie.»

Le rapport est disponible sur le site web du programme :

www.euromedaudiovisuel.net

LES PAYSAGES AUDIOVISUELS NATIONAUX DANS LES NEUF PAYS PARTENAIRES

LIBAN

1.	DONNÉES DE BASE	5
1.1	Institutions	5
1.2	Repères	6
1.3	Politique intérieure.....	7
1.4	Appartenance du Liban et de ses organismes audiovisuels publics aux organisations internationales actives dans le secteur audiovisuel	8
1.5	Le rapprochement avec les institutions européennes.....	9
1.5.1	L'Union européenne.....	9
1.5.2	Le Conseil de l'Europe	12
2.	LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION.....	13
2.1	Telecommunication Regulatory Authority (TRA).....	13
2.2	Une politique d'investissement.....	13
2.3	Données sur le marché des télécommunications	14
3.	LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA TELEVISION.....	19
3.1	Le Ministère de l'Information	19
3.2	La loi n°382-1994 sur la diffusion radiophonique et télévisée	19
3.3	Loi de 1996 sur la diffusion par satellite	20
3.4	Conseil national de l'audiovisuel (CNA).....	21
4.	LES MODALITES DE DISTRIBUTION DES SERVICES AUDIOVISUELS	23
4.1	Nombre de foyers et nombre de foyers TV	23
4.2	Diffusion terrestre	23
4.2.1	La télévision analogique terrestre	23
4.3	La télévision par câble.....	24
4.4	La télévision par satellite	25
4.5	La télévision sur Internet	26
4.5.1	Les applications pour smartphones et tablettes	27
4.5.2	Le « Bouquet libanais » sur les opérateurs IPTV français.....	27
5.	LE PAYSAGE TELEVISUEL LIBANAIS	28
5.1	Les Médias libanais : entre communautarisme et recherche de crédibilité	28
5.2	Outil d'Information ou vecteur de propagande : le jeu ambigu des chaînes libanaises.....	30
5.3	Le nombre de chaînes établies au Liban	31
5.4	L'offre publique	33
5.4.1	Télé Liban	33
5.5	Présentation des principales chaînes de télévision privée	35
5.5.1	LBC / Groupe LBCI	35
5.5.2	LBC International	35
5.5.3	Future TV ou Al-Moustaqbal	38
5.5.4	Manar TV	42
5.5.5	NBN : National Broadcasting Network	44
5.5.6	MTV Al Loubnaniya (Murr TV)	45
5.5.7	OTV (Orange TV)	47
5.5.8	Al Jadeed TV	48
5.5.9	Al Mayadeen TV.....	50
5.5.10	Arab Woman TV (Heya TV)	51
5.5.11	M Melody	52
6.	LA MESURE DE L'AUDIENGE DES CHAÎNES DE TÉLÉVISION	53
6.1	Tableau : Parts de marché d'audience de certaines chaînes libanaises et arabes (2011)	56
6.2	Dix meilleurs programmes de 2011	57
6.3	Résultats d'étude de marché	59
7.	FINANCEMENT DU SECTEUR AUDIOVISUEL	60
7.1	Le marché publicitaire télévisuel	60

7.2	Publicité numérique.....	61
7.3	Presse écrite	61
7.4	Publicité cinématographique et de l'extérieur	62
8.	LA TÉLÉVISION SUR INTERNET ET LES SERVICES AUDIOVISUELS A LA DEMANDE	63
8.1	Service VOD en ligne	63
8.2	Les sites de partage vidéo	63
8.3	Les chaînes de marques des diffuseurs libanais sur les chaînes de partage vidéo.....	64
8.4	L'audience des sites de vidéo en ligne au Liban	65
9.	LE MARCHÉ DU CINÉMA	68
9.1	Bref historique	68
9.2	Le Centre national du cinéma (CNC).....	70
9.3	Le Ministère de la culture et le cinéma.....	71
9.4	Fondation Liban Cinéma	72
9.5	Le Ministère du tourisme et le cinéma	73
9.6	Manifestations cinématographiques nationales	75
9.6.1	Festivals et Associations.....	75
9.7	La production cinématographique au Liban.....	80
9.7.1	Sociétés de production au Liban (2012).....	80
9.8	La distribution cinématographique	83
9.8.1	Les sociétés de distribution.....	83
9.9	Les Fils de Georges Haddad & Co / Le groupe Empire : un acteur historique et prépondérant dans le paysage cinématographique libanais.	84
9.9.1	Bref aperçu	84
9.9.2	Empire International.....	84
9.9.3	Les Fils Georges Haddad & Co - Empire : Historique et réalisations.....	85
9.10	L'exploitation cinématographique.....	87
9.10.1	Salles de cinéma au Liban	87
9.11	Theatrical Analysis – Liban 2010 – Période : 31 décembre 2009 au 29 décembre 2010	92
9.12	Données sur le succès des films locaux en 2012	95
9.13	La politique de coproduction	97
9.14	Distribution du film libanais à l'étranger.....	99
9.14	Le marché de la vidéo physique	102
9.14.1	Édition DVD de quelques films libanais en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis	102
9.14.2	Les débuts récents de la VoD et la piraterie en ligne	103
10.	LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS AU LIBAN	104
11.	LA PIRATERIE	106
12.	LA CENSURE.....	107
13.	PERSPECTIVES D'AVENIR	108

1. DONNÉES DE BASE

1.1 Institutions

Le Liban - officiellement *République Libanaise* - est une république parlementaire, régie par la Constitution du 23 mai 1926, qui a été modifiée six fois depuis¹.

La Constitution garantit la liberté de conscience (article 9)² et la liberté d'expression (article 13)³. La modification la plus importante de la Constitution est l'accord de Taëf⁴ qui réorganise le partage du pouvoir entre les différentes communautés religieuses.

Du fait de sa composition pluriconfessionnelle, le Liban est doté d'un système politique fondé sur une répartition du pouvoir plus ou moins proportionnelle au poids de chaque communauté religieuse. La constitution libanaise reconnaît officiellement dix-huit communautés religieuses. Ainsi, le Liban se trouve constitué principalement de trois groupes de communautés : druze, chrétien et musulman.

Entité complexe et originale dans la région du Moyen-Orient, l'État libanais figure parmi les démocraties qui ont opté pour une forme de laïcité, par la distinction des sphères politique et religieuse. Cette distinction n'a cependant pas la même nature ni la même perception que celle établie dans d'autres pays tels que la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse ou encore les États-Unis d'Amérique. Au Liban, la sécularisation du politique permet, contrairement à la France, une forte expression de toutes les communautés religieuses reconnues par la loi et une implication de leur part dans la chose publique. La démocratie laïque s'y trouve ainsi intrinsèquement fondée sur l'équilibre et le consensus communautaire, devenue son identité propre. *Pendant longtemps et aujourd'hui encore, le Liban se caractérise en effet par la cohabitation entre un ordre juridique national et des ordres juridiques communautaires, s'appliquant aux citoyens selon leur appartenance religieuse*⁵. Cependant, selon l'article G2 de l'Accord de Taëf, la mention de la confession ou du rite sur la carte d'identité est abolie.⁶

¹ Une traduction en français de la Constitution se trouve sur le site du Conseil constitutionnel : <http://www.conseilconstitutionnelliban.com/sub-fr.aspx?id=169>

² Article 9 : « La liberté de conscience est absolue. En rendant hommage au Très-Haut, l'Etat respecte toutes les confessions et en garantit et protège le libre exercice à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public. Il garantit également aux populations, à quelque rite qu'elles appartiennent, le respect de leur statut personnel et de leurs intérêts religieux. » Un N.B du Conseil constitutionnel ajoute « .A notre avis la traduction aurait du être comme suit : " ... l'État respecte toutes les religions et confessions et garantit sous sa protection le libre exercice des cultes religieux à condition..." »

³ Article 13 : « La liberté d'exprimer sa pensée par la parole ou par la plume, la liberté de la presse, la liberté de réunion et la liberté d'association, sont garanties dans les limites fixées par la loi. »

⁴ L'accord de Taëf de 1989 a mis fin à la guerre civile (1975-1990) et a institutionnalisé un système consensuel de gouvernance de l'État par les communautés qui le composent. Ainsi, La magistrature suprême, la Présidence de la République est réservée à une personnalité chrétienne maronite. La présidence du Conseil des Ministres (<http://www.pcm.gov.lb/>) revient aux musulmans sunnites. Quant à l'Assemblée Nationale (<http://www.lp.gov.lb/>), elle est réservée à une personnalité issue de la communauté chiite. <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Accord-de-Taef.html>

⁵ Hiam Mouannès, « Liberté religieuse entre universalisme et communautarisme, le cas du Liban est-il à part? », VIII^{ème} Congrès Français de Droit Constitutionnel Nancy, 16, 17 et 18 juin 2011 <http://www.droitconstitutionnel.org/congresNancy/comN4/mouannesTD4.pdf>

⁶ Accord de Taëf 1989 : http://www.mpil.de/shared/data/pdf/taef_agreement_french.pdf

1.2 Repères

Le Liban désigne toute une aire du littoral oriental de la Méditerranée. C'est un territoire entouré au nord et à l'est par la Syrie, au sud par Israël, avec une superficie de 10.452Km².

Le Liban est un pays fort de sa culture, de sa diversité géographique, de ses médias et de sa liberté d'expression. Il reste important de souligner que l'image de marque du Liban provient de l'existence, à l'étranger, d'une forte diaspora libanaise (numériquement, le double au moins du nombre de Libanais résidant au Liban), très puissante, occupant de nombreux postes de commandement industriels, politiques ou bancaires de pays d'Europe, d'Amérique, d'Afrique francophone ou du Golfe persique.¹

- Population : 3.759.137 selon les estimations de la Central Administration of Statistics (CAS), 2008 ; 4.3 millions en 2011 selon le *Rapport 2011 État de la population mondiale* de l'UNPFA².
- Le taux de natalité TBN est estimé à 15.02% (2011)
- Le taux de croissance démographique 2.2% (2010-2015)
- Selon les estimations de Central Intelligence Agency, le PIB était de 57.3 milliards USD en 2009 et de 61.31 milliards en 2010. En 2011, le PIB est évalué à 62.23 milliards USD³.
- Monnaie/ Taux de change : Livre Libanaise (LB)⁴, 100 EUR = 188.773 LB au 30.06.2012
- La langue officielle du Liban est l'Arabe. Le Français, première langue étrangère en usage est à la fois langue de culture et de communication. 45 % de la population libanaise est entièrement ou partiellement francophone. Le pays compte aussi 30 % d'anglophones⁵.

¹ « La diaspora libanaise est souvent considérée comme une des plus importantes dans le monde relativement au nombre d'habitants du pays d'origine. Si les chiffres varient, la plupart des études sérieuses convergent pour affirmer qu'il y aurait autant, voire plus de Libanais en diaspora qu'au Liban, à savoir environ 3 à 4 millions (Verdeil *et al*, 2007). ». H. ASAL, « Dynamiques associatives de la diaspora libanaise : fragmentations internes et transnationalisme sur le Web », *e-Diasporas*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, avril 2012. <http://www.e-diasporas.fr/working-papers/Asal-Lebanese-FR.pdf> ; E. VERDEIL, G. FGAOUR et S. VELUT, *Atlas du Liban: territoires et société*, 2007.

² <http://foweb.unpfa.org/SWP2011/reports/FR-SWOP2011.pdf>

³ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/le.html>

⁴ Nous utilisons ici le code ISO pour la Livre libanaise : LBP

⁵ Institut IPSOS, étude menée par P. Monin : <http://www.le-liban.com/>

1.3 Politique intérieure¹

Le 13 juin 2011 Nagib Mikati a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement formé de 30 ministres.

- ▶ les deux tiers sont issus des partis qui forment l'alliance pro-syrienne du 8 mars (Courant patriotique libre du général Aoun, Marada chrétiens de Sleimane Frangie, Tachnag arménien, Hezbollah, Amal, PSNS notamment) ;
- ▶ un tiers des ministres réunit des partisans du Premier ministre Nagib Mikati, du chef druze du PSP Walid Joumblatt et des ministres proches du Président de la république Michel Sleimane.

La formation du gouvernement, auquel le mouvement du 14 mars dirigé par Saad Hariri n'a pas voulu s'associer, est intervenue dans un contexte marqué par le développement de la crise politique et sécuritaire syrienne.

Le nouveau gouvernement a rendu publique sa déclaration ministérielle le 7 juillet 2011. Celle-ci fixe comme objectifs d'améliorer la situation socio-économique, de préserver la stabilité et l'unité du pays et de respecter les résolutions des Nations unies et les obligations internationales du Liban en ce qui concerne notamment le tribunal spécial pour le Liban (avec une certaine ambiguïté sur ce dernier point, puisque la déclaration introduit quelques réserves sur la politisation du Tribunal).

Le Ministre de l'Information est M. Walid Douak, sunnite, proche du Premier Ministre. Le Ministre de la Culture est M. Gaby Layoun, Grec orthodoxe, du Courant patriotique libre. Le Ministre des Télécommunications est M. Nicoals Sehnaoui, Grec catholique, également du Courant patriotique libre.

¹ D'après « Présentation du Liban », Site du Ministère français des affaires étrangères, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/liban/presentation-du-liban/article/presentation-51896#sommaire_1

1.4 Appartenance du Liban et de ses organismes audiovisuels publics aux organisations internationales actives dans le secteur audiovisuel

Le Liban est membre des Nations Unies et des différentes agences des Nations-Unies qui jouent un rôle dans le domaine audiovisuel, en particulier l'UNESCO et l'OMPI (l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle), l'OMC. Le pays est également membre de l'UIT (institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication). Il est aussi membre de la Ligue arabe et de l'ALESCO et de l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO) et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le Conseil National de l'Audiovisuel (CSA) est membre de :

- REFARM : Réseau Francophone des Régulateurs des Médias
- RIRM : Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes

La Télévision publique libanaise Télé-Liban est membre de :

- ASBU: Arab States Broadcasting Union
- EBU - UER: European Broadcasting Union
- COPEAM: Permanent Conference of the Mediterranean Audiovisual Operators
- Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française
- OIF : Organisation Internationale de la Francophonie (Fonds francophone de production audio du Sud).

L'Autorité de Régulation des Télécommunications (TRA) est membre de :

- AREGNET : Arab Regulators Network for Telecommunications & Information Technologies

1.5 Le rapprochement avec les institutions européennes

1.5.1 L'Union européenne¹

L'Union européenne (UE) s'emploie à aider le Liban à devenir une société stable et démocratique, dotée d'une vie politique ouverte et d'une économie forte.

Les relations bilatérales sont fondées sur l'[accord d'association UE-Liban](#), qui établit un cadre pour le dialogue politique, le renforcement des échanges commerciaux et la promotion de la coopération économique et sociale. Le [plan d'action UE-Liban](#) traduit ces objectifs en actions détaillées.

Un deuxième plan d'action UE-Liban est en préparation; il mettra en œuvre les principes de la [nouvelle politique européenne de voisinage](#), qui a été revue à la suite du Printemps arabe de 2011. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan d'action font l'objet d'une évaluation annuelle publiée dans les rapports de suivi de la politique européenne de voisinage.

Assistance financière

Le Liban bénéficie d'une [aide financière de l'UE](#) d'un montant annuel d'environ 50 millions EUR, octroyée au titre de l'[instrument européen de voisinage et de partenariat](#) (IEVP). Ce montant est complété par divers [programmes régionaux](#) et [thématiques](#).

Sur le plan régional, la Conférence de Barcelone a réuni en novembre 1995 les 15 pays de l'Union Européenne et les 12 pays partenaires méditerranéens, ce qui a abouti à la [Déclaration de Barcelone](#), un programme ambitieux de dialogue, d'échange et de coopération afin de garantir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Cet engagement politique sans précédent englobe les volets " Politique et Sécurité ", " Économique et Financier " et " Social, culturel et humain ". Ce partenariat s'établit au niveau bilatéral par un [accord d'association](#) avec chaque partenaire méditerranéen et l'Union européenne. L'Accord d'Association a pour objectifs principaux de:

- renforcer le dialogue politique,
- fixer les conditions nécessaires à la libéralisation progressive des échanges de biens, services et capitaux,
- développer des relations économiques et sociales équilibrées entre les parties
- appuyer les initiatives d'intégration Sud-sud
- promouvoir la coopération dans les domaines économique, social, culturel et financier.

Le Liban, qui occupe une place stratégique dans le partenariat euro-méditerranéen, a signé un Accord d'Association en juillet 2002, instituant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part². L'article 53 de l'Accord porte sur la promotion de la coopération pour le développement de la société de l'Information et des télécommunications. Quant à l'article 67, celui-ci convient de promouvoir la Coopération dans les domaines de la culture, des médias audiovisuels et de l'information. Tout en établissant un dialogue durable dans le domaine culturel dans un esprit de respect mutuel des cultures, cette coopération vise à :

¹ D'après la page "Union européenne –Action extérieure", consultée le 16 novembre 2012, http://eeas.europa.eu/lebanon/index_fr.htm

² Accord Euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part. Journal Officiel de l'Union Européenne, 30.05.2006. http://eeas.europa.eu/lebanon/docs/euro_mediterranean_agreement_fr.pdf

- la conservation et la restauration du patrimoine historique et culturel (monuments, sites, objets, livres et manuscrits rares, etc.);
- l'échange d'expositions et d'artistes;
- la formation des personnes travaillant dans le domaine de la culture

Le respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme constitue également un élément essentiel des Accords d'Association.

La politique de voisinage : un nouveau cadre pour l'avenir

En 2003, l'Union européenne lance [la politique de voisinage](#) qui complète, précise et approfondit le partenariat euro méditerranéen.

A travers la politique européenne de voisinage, l'UE tente d'éviter la création de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie et ses voisins de l'est et des côtes sud et est de la Méditerranée. La PEV va au-delà des relations existantes pour offrir une relation politique et une intégration économique plus poussées, renforçant la stabilité, la sécurité et le bien-être de tous.

Cette relation est fondée sur un engagement mutuel à promouvoir des valeurs communes, comme :

- le respect des règles de droit,
- la bonne gouvernance,
- le respect des droits de l'Homme,
- la promotion de bonnes relations de voisinage,
- l'économie de marché
- le développement durable.

Ces idées sont concrétisées par des [Plans d'Action](#) différenciés, établis, de commun accord, par l'UE et chacun des pays partenaires et qui prennent en compte les spécificités de chacun d'entre eux. Ces Plans d'action définissent un programme de réformes économiques et politiques avec des priorités à court et moyen terme.

Élaboré dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), le Document de stratégie par pays DPS¹ fournit un cadre dans lequel l'aide de la CE sera mise à la disposition du Liban au cours de la période 2007-2013. Il énonce les objectifs de coopération, la réponse politique et les domaines de coopération prioritaires de l'UE fondés sur une évaluation approfondie de l'agenda politique du pays et de sa situation politique et sociopolitique².

¹ Instrument européen de voisinage et de partenariat- République Libanaise, Document de stratégie par pays 2007-2013 et Programme Indicatif National 2007-2010, UE.

http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/country/enpi_csp_nip_lebanon_fr.pdf

² Pour davantage d'informations sur le développement de la politique de voisinage avec le Liban, voir "Implementation of the European Neighbourhood Policy in Lebanon Progress in 2011 and recommendations for action", Joint Staff Working Document, *Accompanying the document* Joint Communication to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, European Commission, Brussels, 15.05.2012

http://ec.europa.eu/world/enp/docs/2012_enp_pack/progress_report_lebanon_en.pdf

En matière de coopération audiovisuelle avec l'Union européenne, le Liban a été partenaire des deux premiers Programmes Euromed Audiovisuel et est actuellement partenaire du Programme Euromed Audiovisuel III (2011-2013)¹.

Le Liban a participé à la Conférence ministérielle Euro-méditerranéenne pour la Culture qui s'est déroulée en mai 2008 à Athènes et a entériné la "Stratégie pour le Développement de la Coopération Audiovisuelle Euro-méditerranéenne"² développée dans le cadre du programme Euromed audiovisuel II et est actuellement partenaire du Programme Euromed Audiovisuel III (2011-2013).

L'accès au Programme MEDIA MUNDUS

Le Programme MEDIA MUNDUS de l'Union européenne de l'Union européenne a été adopté par la décision 1041/2009/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 instituant un programme de coopération audiovisuelle avec les professionnels des pays tiers (MEDIA Mundus)³ Avec un budget de 15 millions d'euros pour une période de 3 ans (2011 – 2013), ce nouveau programme a pour objectifs de renforcer la coopération culturelle et les liens commerciaux entre l'industrie cinématographique européenne et celle des pays tiers. Il succède au [programme préparatoire MEDIA International](#). Sa mise en application répond à une forte demande de la part des différents acteurs de l'audiovisuel pour faciliter et renforcer la coopération entre les pays européens et les pays tiers.

Le programme MEDIA Mundus soutient des projets dans les domaines suivants :

- Le soutien à la formation : pour renforcer les compétences des professionnels d'Europe et des pays tiers.
- Le soutien à l'accès aux marchés : pour contribuer au financement de projets destinés à promouvoir l'accès des œuvres audiovisuelles aux marchés internationaux. Ces projets ont trait aux phases de développement et/ou de pré-production (par exemple les marchés internationaux de coproductions) et aux activités d'aval (notamment les manifestations facilitant la vente internationale des œuvres).
- L'aide à la distribution et à la circulation : pour favoriser la distribution, la promotion, la projection et la diffusion, dans des conditions optimales, d'œuvres européennes sur les marchés des pays tiers et d'œuvres audiovisuelles de pays tiers en Europe.
- Les activités transversales : pour contribuer au financement de projets transversaux portant sur⁴ plusieurs priorités du programme, par exemple des formations suivies d'événements promotionnels lors des réunions de coproduction.

Pour pouvoir être financés au titre de MEDIA Mundus, les projets doivent être proposés et mis en œuvre conjointement par des professionnels européens et des professionnels de pays tiers et viser à promouvoir la création de réseaux au niveau international.

¹ Programme Euromed Audiovisuel III (2011-2013),
<http://www.euromedaudiovisuel.net/p.aspx?t=general&mid=85&l=fr>

² <http://www.euromedaudiovisuel.net/general.aspx?treeID=9243&lang=fr&documentID=9244>

³ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:288:0010:0017:FR:PDF>

⁴ <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/12/st09/st09097.en12.pdf>

Le futur Programme Europe créative

Le 25 novembre 2011 la Commission européenne a adopté sa Proposition pour un Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Programme Europe créative.¹ Cette proposition a fait l'objet d'une première « Approche globale » adoptée par le Conseil des Ministres le 10 mai 2012. Elle est en cours d'examen au Parlement européen².

L'article 16 de la proposition de la Commission prévoit l'accessibilité au futur Programme des pays relevant de la politique européenne de voisinage (dont le Liban fait partie), selon les modalités définies avec ces pays dans les accords-cadres prévoyant leur participation à des programmes de l'Union. Cette participation serait possible sous réserve que les conditions requises, y compris, pour le volet MEDIA, celles établies par la directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels, soient remplies et moyennant le versement de crédits supplémentaires.

1.5.2 Le Conseil de l'Europe

Il n'existe pas de relations statutaires entre le Liban et le Conseil de l'Europe. Le Liban fait partie des pays inclus dans la politique de voisinage du Conseil de l'Europe mise en place en 2011.

Les relations établies entre le Conseil de l'Europe et le Liban ne concernent pas pour l'instant le secteur des médias ou de l'audiovisuel.³

L'Observatoire européen de l'audiovisuel, accord partiel élargi du Conseil de l'Europe, est impliqué, en tant que prestataire, dans le présent projet de collecte de données du Programme Euromed Audiovisuel III de l'Union européenne.

¹ http://ec.europa.eu/culture/creative-europe/documents/proposal-regulation_fr.pdf

² <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/opinions.html?linkedDocument=true&ufolderComCode=&ufolderLegId=&ufolderId=&urefProcYear=2011&urefProcNum=0370&urefProcCode=COD;>

³ Rapport sur l'état d'avancement de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de son voisinage immédiate, Conseil de l'Europe, septembre 2011, <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1835425&Site=DC>

2. LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION



2.1 Telecommunication Regulatory Authority (TRA)

Créée en 2002, l'Autorité de régulation des télécommunications (TRA) est l'entité responsable de la réglementation du marché des télécommunications au Liban. La mission de la TRA est d'établir un cadre réglementaire susceptible de fonder un marché concurrentiel des télécommunications dans le pays et d'assurer les différents services à des prix abordables pour un large éventail de la population libanaise.

Placée au sein du bureau du Ministre d'État pour la réforme administrative (OMSAR), l'unité de coopération technique (TCU) est responsable de l'élaboration des spécifications techniques et de l'évaluation des projets TIC. Elle offre, en outre, des services de conseil aux administrations publiques libanaises et mène des études techniques¹.

2.2 Une politique d'investissement

La capacité internationale du Liban

*Le Rapport d'Avancement juin 2011-juin 2012*², indique que de nombreux investissements ont été réalisés à l'initiative des ministres libanais des télécommunications Gebran Bassil, Charbel Nahas (2009-2011) et Nicolas Sehnaoui (à partir de 2011), pour augmenter la capacité internationale et locale afin d'améliorer la connectivité du pays.

La capacité internationale du Liban était de 2 Gbps lorsque Gebran Bassil a pris son poste. Sous son mandat (2008-2009), l'État a investi 51 millions de dollars dans le consortium IMEWE (India - Middle East - Western Europe) pour la construction d'un câble liant l'Inde à l'Europe en passant par le Liban, et pouvant fournir à terme 120 Gbps de capacité. Les Ministres Nahas et Sehnaoui ont réalisé les investissements nécessaires pour l'upgrade de ce câble qui offrira à terme une capacité de 200 Gbps. De même, le Ministère est actuellement en négociation pour l'achat d'une capacité pouvant atteindre selon le besoin 800 Gbps par le biais du câble chypriote Alexandros, afin d'assurer une redondance au trafic international à partir du Liban.

Le Rapport d'Avancement juin 2011- juin 2012, indique qu'en 2011, le marché des Télécoms a rapporté 1,4 milliards de dollars de rentrées nettes à l'Etat.

¹ Voir <http://www.tra.gov.lb/>

² *Rapport d'Avancement juin 2011-juin 2012*, Ministère des Télécoms, Beyrouth, http://www.mpt.gov.lb/mpt/images/stories/MOT_brochure_fr%5B1%5D.pdf

2.3 Données sur le marché des télécommunications

Le marché des médias numériques est réglementé par le Ministère de l'information. Le tableau suivant présente les entités responsables des cinq domaines pertinents identifiés dans le cadre des initiatives régionales pour la région des États arabes, qui ont été adoptées par la CMDT-10 organisée par l'UIT.

	Entité nationale responsable
Accès aux réseaux large bande	TRA
Radiodiffusion numérique	Ministère de l'information
Logiciels à code source ouvert	N/D
Contenus numériques en arabe	N/D
Cybersécurité	N/D

Source: Arab Advisors Group¹

Marché de la téléphonie fixe

OGERO est le seul opérateur de téléphonie fixe du Liban. En raison des prix élevés des services d'appels internationaux, les services VoIP sont, dans certains cas, offerts illégalement dans ce pays. Par ailleurs, du fait de la vétusté du réseau fixe, il n'est pas assuré de services de réseau intelligent, tels que SMS fixes, appels gratuits, et communications payables à l'arrivée².

Au mois d'avril 2012, on dénombre 855 000 abonnements à la téléphonie fixe, soit un taux de pénétration de 20%.

Abonnements à la téléphonie fixe au Liban, 2012

	2012
Abonnements à la téléphonie fixe (milliers)	855
Taux de pénétration de la téléphonie fixe	20%

Source: Telecommunications Regulatory Authority (TRA), Beyrouth, octobre 2012.

¹ Cité dans *Adoption et perspectives des TIC dans la région des États Arabes 2012*, UIT, Genève; http://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-AR-2012-PDF-F.pdf

² Ibid.

	oct.-11	mai-12	
Nombre d'abonnées DSL			
Légaux	200.000	240.000	20%
Illégaux	150.000	150.000	-
Vitesse théorique	128 KBSP	1 MBSP	x8
Vitesse réelle	40 KBSP	600 KBSP	x15
Prix MBSP	77 dollars	16 dollars	-80%
Données d'un DSL Privé	2.3 GB	6.7 GB	x3

Source: Rapport d'avancement, juin 2011-juin 2012 - Ministère des Télécoms

Marché de la téléphonie cellulaire mobile

Le marché libanais de la téléphonie cellulaire mobile est un duopole contrôlé par le gouvernement. Les deux réseaux cellulaires du Liban sont exploités aux termes de contrats de gestion conclus entre le gouvernement et les opérateurs régionaux Orascom Telecom et Zain Group. Orascom Telecom exploite Alfa et Zain Group MTC Touch.

Quelque 189 200 abonnements supplémentaires ont été souscrits auprès d'Alfa et de MTC Touch au cours des six premiers mois de l'année 2011, atteignant ainsi un total de 3,1 millions. Cette croissance s'est traduite, en juin de la même année, par un taux de pénétration de la téléphonie cellulaire mobile de 72,2%.

Le taux d'abonnements à la téléphonie mobile enregistré, à la fin du deuxième trimestre 2012, un total de 3,6 millions, soit 85,4% de la population a un téléphone portable en service - ce qui place le Liban au-dessus de la moyenne des pays en développement qui est de 78,8%¹.

Le tableau suivant, dont les données nous ont été fournies par la Telecommunications Regulatory Authority (TRA) fait état des différents indicateurs du marché des télécommunications à partir du premier trimestre 2010 et jusqu'au deuxième trimestre 2012.

¹ *Rapport d'Avancement juin 2011- juin 2012*, op.cit.

Projet de collecte de données sur le cinéma et l'audiovisuel

Indicateur	T1 2010	T2 2010	T3 2010	T4 2010	T1 2011	T2 2011	T3 2011	T4 2011	T1 2012	T2 2012
Abonnements téléphonie mobile (En millions)	2,451	2,585	2,789	2,864	2,985	3,121	3,299	3,438	3,470	3,638
Répartition MIC (Alfa) et MIC 2 (Touch)	46% 54%	45% 55%	46% 54%	47% 53%	46% 54%	46% 54%	46% 54%	48% 52%	48% 52%	48% 52%
Abonnements prépayés en (%)	0.82	0.82	0.83	0.83	0.84	0.84	0.85	85%	0.85	0.85
Utilisateurs mobile haut débit (3G)	Le service (3G) a été lancé en octobre 2011							472,000	579,000	780,000
Abonnements haut débit (FWB et ADSL)	220,000*	223,000*	231,000*	233,000	n.a	n.a	n.a	240,000	275,000	n.a
Abonnements téléphonie fixe	n.a	n.a	824,000	850,000	n.a	n.a	n.a	850,000	855,000	855,000

* Chiffres approximatifs

Source: Telecommunications Regulatory Authority (TRA), Beyrouth, octobre 2012.

Marché de l'Internet à large bande

*Adoption et perspectives des TIC dans la région des États Arabes 2012*¹ souligne que des services Internet sont fournis par l'opérateur public fixe OGERO sous le contrôle du Ministère des télécommunications (MOT). A la fin de l'année 2010, 16 FAI accrédités assuraient des services Internet et hertziens à large bande sur les réseaux hertziens locaux de quatre fournisseurs de services de données (DSP), et proposaient des solutions applicables aux particuliers et aux entreprises. Des services ADSL sont fournis par les FAI qui accèdent à la boucle locale grâce aux services de flux binaires offerts par le MOT ou par les quatre DSP. Les DSP, quant à eux, accèdent à la boucle locale du ministère grâce au partage de lignes ou au dégroupage².

En novembre 2011, MTC Touch a lancé ses services 3G dans le pays en mettant à niveau 420 sites sur 850. Les zones couvertes incluent Beyrouth, Saïda, Zahlé et plusieurs localités de la région du Grand Beyrouth. MTC Touch a l'intention d'étendre ses services 3G à l'ensemble du pays d'ici à 2012³. Le deuxième opérateur mobile, Alfa, a, pour sa part, commencé à assurer des services 3G en octobre 2011⁴.

Accès aux réseaux large bande

Tel que l'indique le rapport UIT, en février 2010, le Liban comptait neuf fournisseurs de services de données (DSP). La TRA a attribué des fréquences à sept de ces neuf DSP pour qu'ils puissent offrir des services d'accès hertzien large bande (BWA). Toutefois, seuls les quatre opérateurs accrédités Câble One, Cedarcom, GlobalCom Data Services (GDS) et Pesco disposent d'infrastructures opérationnelles et offrent un accès Internet hertzien aux ménages et à leur clientèle commerciale.

Au nombre des projets récents de réseau large bande du pays figure l'implantation de la technologie à large bande mobile et celle d'une nouvelle capacité de largeur de bande ADSL et internationale. Alfa et MTC Touch ont déployé la technologie à large bande mobile conformément aux normes GSM 3G.

Quant à la technologie à large bande attendue, MTC Touch a l'intention d'équiper à l'avenir 50 sites de la technologie LTE 4G, offrant ainsi un débit de 173 Mo/seconde. Au cours du troisième trimestre de l'année 2010, le Ministère des télécommunications a lancé un projet de mise en place d'une nouvelle plate-forme à fibres optiques qui servira d'infrastructure principale pour le transport numérique de services de télécommunication. Ce projet, qui devrait porter sur 18 mois, comprend l'installation d'au moins 300 connexions par fibres optiques aux FAI, aux établissements d'enseignement et aux organismes gouvernementaux. Il ne s'agit pas encore là d'un déploiement FTTH à proprement parler mais le début d'une extension de la connectivité par fibre optique du dernier kilomètre⁵.

¹ Ibid, p. 87

² Voir <http://www.tra.gov.lb>.

³ Voir <http://www.touch.com.lb/autoforms/portal/touch>

⁴ Voir <http://www.alfa.com.lb>.

⁵ Voir <http://www.tra.gov.lb>

Radiodiffusion numérique

Le Ministère de l'information est actuellement l'entité responsable de la réglementation du marché de la radiodiffusion numérique au Liban. En octobre 2012, on dénombre 24 fournisseurs privés et un fournisseur public de services par satellite (*Voir section chaînes satellitaires publique et privées*). Le tableau suivant fournit des précisions supplémentaires sur les technologies de radiodiffusion numérique du Liban.

- Technologies de radiodiffusion numérique au Liban, novembre 2012.

Technologie de radiodiffusion numérique	État du marché	Fournisseurs de services	Entité responsable de la réglementation du service
Numérique terrestre	Non opérationnelle	N/D	Ministère de l'information
DTH par satellite	Opérationnelle	Une chaîne publique et 25 chaînes privées*	Ministère de l'information
IPTV	Opérationnelle	Sofrecom en partenariat avec Orange Business Services	TRA
TV mobile (basée sur IP)	Non opérationnelle	N/D	TRA
TV mobile (DVB)	Non opérationnelle	N/D	Ministère des Télécommunications

* Les fournisseurs de services DTH par satellite désignent les chaînes et non les radiodiffuseurs ou les opérateurs (un radiodiffuseur/opérateur peut exploiter plus d'une chaîne). Les données correspondent au recensement des chaînes satellites libanaises que nous avons effectué au mois de novembre 2012. Source : *Adoption et perspectives des TIC dans la région des États Arabes 2012*, TRA, Ministères nationaux, Euromed Audiovisuel III.

Au Liban, les services de télévision sont fournis selon les modalités suivantes¹:

- TV analogique non payante sur ondes décimétriques (UHF)
- Système de distribution vidéo multipoint (MVDS) dans la bande 10-12 GHz
- Distribution hertzienne et par câble non accréditée de télévision
- Radiodiffusion directe par satellite à domicile (DTH)

Selon le directeur de l'Unité des Technologies des Télécommunications (Autorité de régulation des télécommunications), la plupart des récepteurs de télévision des ménages sont analogiques, tandis que les principaux services de télévision numérique sont transmis par des opérateurs ayant recours à des satellites ou à la technologie DVB-MS147. Tous les télédiffuseurs dont les émissions se font par voie hertzienne terrestre sur ondes décimétriques utilisent des réseaux de transmission analogiques comportant de nombreux sites d'émission².

En partenariat avec Orange Business Services, Sofrecom a réalisé, un déploiement opérationnel d'IPTV pour la zone "Solidere", au centre-ville de Beyrouth, en mai 2008. D'autre part, la télévision mobile n'est pas opérationnelle sur le marché libanais.

¹ *Passage de la télévision analogique à la télévision numérique : Vue d'ensemble de la situation dans la région des États arabes*, ITU News, N° 2 2012, <https://itunews.itu.int/Fr/2371-Passage-de-la-television-analogique-a-la-television-numerique.note.aspx>

² Entretien avec le directeur de l'Unité des Technologies des Télécommunications (Autorité de régulation des télécommunications) M. Imad Hobballah, Beyrouth, octobre 2012.

3. LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA TELEVISION

3.1 Le Ministère de l'Information¹

Le ministère de l'information est de fait l'instance responsable du suivi des programmes des médias et de sanctionner les opérateurs radiophoniques et télévisuels qui sont en infraction avec la loi.

Malgré la création, depuis 1996, du Conseil national de l'audiovisuel (CNA) supposé être l'instance de régulation des médias dans le pays, celui-ci ne dispose que de très peu de pouvoirs. Le ministre de l'information et le Conseil des ministres disposent des pouvoirs les plus conséquents.

Avant la loi de 1994

Jusqu'en 1977, il n'y avait que deux chaînes de télévision dans le pays, il s'agissait de compagnies privées et une partie de leurs actions étaient aux mains d'investisseurs britanniques et français. En d'autres mots il n'y avait pas de chaîne de télévision publique ou propriété de l'État au Liban. A partir de 1995, l'État a pris possession de Télé Liban (TL) en application de la loi n°382 de 1994² relative à la libéralisation du secteur.

3.2 La loi n°382-1994 sur la diffusion radiophonique et télévisée

Bien que la télédiffusion privée remonte à 1959, il n'y a pas eu de loi pour réglementer le secteur privé jusqu'en 1994, date à laquelle la loi n°382 sur la diffusion radiophonique et télévisée fut votée. Cette loi mit fin au monopole de l'État sur les ondes et réglemente le fonctionnement de toutes les chaînes privées. Son article 3 décrète que « L'audiovisuel est libre. La liberté des médias est exercée dans le cadre de la constitution et des lois en vigueur. » La loi instaure un régime de licence pour la diffusion terrestre. Les licences sont accordées par le Ministre de l'Information, après avis d'un Comité technique et du Conseil national de l'audiovisuel. L'octroi de licence est régi par les dispositions des articles 233, 234, 235 et 250 du décret législatif n° 126 en date du 16/2/1959.

La demande de location d'un canal est présentée en 3 copies au Ministère des PTT qui demande l'avis du Ministre de l'information à cet égard dans un délai maximal de 15 jours. »

Les télévisions sont classées en quatre catégories :

- 1- 1^{ère} catégorie : télévisions qui diffusent les émissions télévisées, parmi lesquelles les Nouvelles et les programmes politiques, et dont la diffusion couvre tout le territoire libanais.
- 2- 2^{ème} catégorie : télévisions qui diffusent les émissions télévisées, à l'exception des Nouvelles et des programmes politiques, et dont la diffusion couvre tout le territoire libanais.
- 3- 3^{ème} catégorie : télévisions numériques dont les émissions ne peuvent être suivies que par des abonnés techniquement équipés à cette fin.

¹ <http://www.ministryinfo.gov.lb/main/main.aspx> (en arabe) et <http://www.ministryinfo.gov.lb/fr> (en français)

²Loi n° 382 Sur La Diffusion Radiophonique et Télévisée, texte accessible au : <http://www.ministryinfo.gov.lb/fr/main/MediaLaws/ActNo.382.aspx>

- 4- 4^{ème} catégorie : télévisions internationales dont la diffusion est basée sur les satellites et dépasse les limites du territoire libanais.

Les télévisions peuvent, dans le cadre des capacités de diffusion qui leur sont accordées, avoir, séparément de leur programme général, une diffusion consacrée à une région particulière du territoire libanais pour couvrir les questions relatives à cette région, à condition que la durée de diffusion ne dépasse pas 20 heures par semaine.

Les diffuseurs privés doivent tenir compte de plusieurs exigences relatives au contenu diffusé qui correspondaient pour la plupart au concept de mission de SPA (service public de l'audiovisuel). Par exemple, tous les opérateurs sous licence doivent assurer l'accès universel (soit couvrir l'entièreté du territoire national libanais), ils doivent promouvoir la production nationale et respecter la diversité d'opinions et le pluralisme.

Les Cahiers des charges relatifs à chaque type de licence sont fixés par décrets¹. Ils contiennent des quotas pour différents types de programmes et imposent aux opérateurs licenciés de diffuser un nombre d'heures spécifiques pour les informations, les œuvres dramatiques, les programmes destinés à l'enfance, les documentaires etc. Les exigences générales en termes de contenu selon la loi 382/94 s'appliquent également à la chaîne nationale publique, bien que les cahiers des charges avec leurs quotas chiffrés relatifs à différents types de programmes ne concernent que les opérateurs privés. Ceci signifie en fait, que les opérateurs de télévision privée sont théoriquement et légalement soumis à des exigences de contenus plus strictes que Télé Liban qui continue à fonctionner dans un vacuum dans l'attente d'un décret qui réglemente le contenu de ses programmes².

3.3 Loi de 1996 sur la diffusion par satellite

Une loi sur la diffusion par satellite est adoptée en 1996³. Selon cette loi, « En vertu d'un décret adopté au Conseil des Ministres sur proposition du Ministres des PTT, il est possible de louer des canaux pour l'émission et la réception de l'image et du son en même temps à travers des satellites et par le biais de stations terrestres dépendant du Ministère et conformément aux conditions définies dans cette loi.

En conséquence, des douzaines de stations de radio et plusieurs chaînes de télévision privées obtiennent des licences d'exploitation en 1996, et la plupart sont encore en service aujourd'hui.

¹ Décret n° 7997 (1996), Ratification des cahiers de charge types des institutions télévisées et radiophoniques de 1ère et 2ème catégories, <http://www.ministryinfo.gov.lb/fr/main/LicensingFoundation/Bookofconditionstypicalofthenewsmediaand.aspx> ; Cahier de charges type des institutions télévisées 2ème catégorie, <http://www.ministryinfo.gov.lb/fr/main/LicensingFoundation/Bookofconditionstypicalofthenewsmedia2ndcateg.aspx>

² Olga Del Rio Sanchez, *La mission de service public audiovisuel dans la région Maghreb/Machrek*, Institut Panos Paris et Observatoire Méditerranéen de la Communication, mai 2012; http://www.academia.edu/2134048/LA_MISSION_DE_SERVICE_PUBLIC_AUDIOVISUEL_DANS_LA_REGION_MAGHREB_MASHREK

³ Loi n°531 sur la diffusion via satellite, <http://www.ministryinfo.gov.lb/fr/main/MediaLaws/Satellitebroadcastinglaws.aspx>

3.4 Conseil national de l'audiovisuel (CNA)¹

Organisation et missions

Mécanisme de régulation, le Conseil national de l'audiovisuel a été établi en 1996, conformément à l'article 19 de la loi n° 382/1994. Il a pour tâche d'examiner les demandes de licence des stations de radio privées et des opérateurs de télévision privés et de donner un avis consultatif au Conseil des ministres d'approbation ou de rejet de la demande. Cet avis est publié dans le journal officiel dès lors que le ministre de l'information dépose la demande auprès du Conseil des ministres (article 19). Autrement dit, le CNA n'a pas le pouvoir d'octroyer des licences. Il agit comme une instance consultative auprès du Conseil des ministres, seule instance disposant du droit d'octroi des licences (article 16), et qui peut accepter ou refuser les recommandations du CNA.

Le CNA est composé de 10 membres, la moitié étant désignée par le gouvernement et l'autre moitié par le Parlement. Le budget est voté par le Parlement et inclus dans celui du Ministère de l'Information. Le CNA ne prépare pas son budget. Il a son siège au sein des bâtiments du Ministère de l'Information.²

Le CNA se charge, à la demande du ministère de l'Information et à travers ses organes, d'exercer un contrôle sur les télévisions et les radios (article 47), il donne son avis sur les cahiers de charges (qui sont rédigés par un comité ad hoc nommé par le Conseil des ministres, article 25). En cas de violation de la loi de la part des radiodiffuseurs, le CNA recommande des sanctions (article 25).

Il convient de signaler que le CNA n'a pas de mandat pour recevoir des plaintes de la part du public. En cas de violation de la loi, le ministre de l'Information peut « sur proposition du CNA » empêcher l'institution médiatique de diffuser pour une période maximale de trois jours (article 35). Dans le cas de la deuxième contravention, le conseil des ministres, sur la base d'une recommandation du ministre de l'information et du CNA, empêche la société de diffuser pour une période variant entre trois jours au minimum et un mois au maximum.

Relations avec le gouvernement

En d'autres termes, c'est le Conseil des ministres et à un degré moindre, le ministre de l'Information, qui possède le pouvoir décisionnel final pour l'octroi des licences ou l'imposition des sanctions. Les recommandations du CNA ne sont pas toujours prises en considération. En 1996, au moment où les stations de radios et les chaînes de télévision privées ont pour la première fois reçu des licences, le gouvernement a passé outre une recommandation du CNA de rejeter une des demandes³.

Un autre incident révélateur était produit plus récemment en 2006, lorsque le CNA a critiqué les émissions d'un certain nombre d'opérateurs sous licence, les accusant de violer la loi 382 de 1994 et le Code pénal, mais le ministre de l'information n'était pas du même avis. Ce dernier a rejeté les recommandations du CNA et n'a pas ordonné de sanctions contre la chaîne LBC en arguant du droit à la liberté d'expression au Liban⁴.

¹ Le CNA ne publie pas de site Internet. Il n'est donc malheureusement pas possible de citer les déclarations ou textes de première main.

² R. de LA BROSSE, *La régulation des médias audiovisuels dans l'espace francophone : Bilans et perspectives*. Etude demandée à la demande de l'OIF, OIF, Paris, s.d. (2009)

³ Ibid, p.92

⁴ L'émission satirique *Bas mat watan* diffusée sur la chaîne libanaise LBC a parodié le leader du Hezbollah Hassan Nasrallah en consacrant un de ses épisodes à la critique du parti vilipendant les tirs de Katyusha, le pseudo

Par contre, en conformité avec la politique du gouvernement de l'époque, le Président du CNA, M. Abdel Hadi Mahfouz a manifesté son soutien à la chaîne Al-Manar, contrôlée par le Hezbollah¹, lorsque le CSA français a lancé une procédure pour interdire la diffusion de cette chaîne les satellites Eutelsat (août 2004). Il a appelé la France à respecter la liberté d'expression et a organisé une journée nationale de solidarité.² Il a par la suite menacé les médias français de représailles³. Le Président du Conseil national de l'audiovisuel a également soutenu Al-Manar lorsque le gouvernement allemand a également interdit cette chaîne (novembre 2008).⁴

Coopération internationale

Le CNA a signé en 2001 un accord de collaboration avec le CSA français en 2001.⁵

Le CNA est membre du Réseau des instances de régulation méditerranéennes (RIRM)⁶. A l'occasion de la 14^{ème} Assemblée plénière de ce réseau (Lisbonne, 22-23 novembre 2012), le CNA a insisté sur la nécessité pour les instances de régulation de respecter la loi et les réglementations lorsqu'elles enquêtent sur le contenu des programmes.⁷

Le CNA est également devenu membre en 2009 du Réseau Francophones des Régulateurs des Médias (REFRAM)⁸.

« équilibre de dissuasion » avec Israël prôné par le Hezbollah. L'épisode causa la colère de la communauté chiite qui a protesté contre la ridiculisation de son leader. Le CNA a fermement condamné l'épisode et voulait imposer des sanctions contre la chaîne, mais le ministre de l'Information s'y opposa et prit la défense de la chaîne.

Voir Nayla Razzouk, *Lebanon: Protests over TV Hezbollah parody*, Middle east online, Beirut, 02/06/2006; <http://www.middle-east-online.com/english/?id=16632>

Voir également : *Terrorisme et humour : une émission satirique critiquant le Hezbollah a été diffusée sur la chaîne libanaise LBC*, Institut du Renseignement Centre d'Etudes du Terrorisme, 25/06/ 2006; http://www.terrorism-info.org.il/data/pdf/PDF_18727_3.pdf

¹ Voir ci-dessous, le chapitre Manar-TV.

² « Journée de solidarité le 12 août avec la TV du Hezbollah », AFP, 2 août 2004 ; *L'Orient Le Jour*, 3 août 2004, cité in M. KNOBEL, « Le Conseil national de l'Audiovisuel libanais organise le 12 août prochain une journée de solidarité avec la chaîne de télévision antisémite Al Manar pour empêcher une non diffusion de cette chaîne sur le territoire français », CRIF, <http://www.crif.org/fr/tribune/Le-Conseil-national-de-l-Audiovisuel-libanais-organise-le-12-ao>

³ AFP citée in « Al-Manar: Beyrouth menace les médias français de représailles », *La Libre Belgique*, 11 décembre 2004, <http://www.lalibre.be/culture/mediastele/article/196982/al-manar-beyrouth-menace-les-medias-francais-de-represailles.html>

⁴ « More condemnation for the german decision to Ban Al-Manar », Al-Manar, 25 novembre 2008, cite sur le site Moqawama.org, <http://www.english.moqawama.org/essaydetails.php?eid=5771&cid=220>

⁵ Signature d'un accord CSA-CNA (Liban), Communiqué du 6 septembre 2001, <http://www.csa.fr/Press-area/Communiqués-de-presse/Signature-d-un-accord-CSA-CNA-Liban>

⁶ <http://www.rirm.org/>

⁷ MEDITERRANEAN NETWORK OF REGULATORY AUTHORITIES, Final communication. 14th Plenary Assembly of the Mediterranean Network of Regulatory Authorities, Lisbon, Portugal, November 22nd and 23rd 2012

⁸ <http://www.refram.org/>

4. LES MODALITES DE DISTRIBUTION DES SERVICES AUDIOVISUELS

Au Liban, les services de télévision sont fournis selon différentes modalités: télévision analogique sans abonnement dans les bandes d'ondes décimétriques (UHF), télévision par câble et hertzienne sans licence, système de distribution vidéo multipoint (MVDS) et radiodiffusion directe par satellite à domicile (DTH). Les principaux services de télévision numérique sont fournis via des opérateurs de satellites et des opérateurs de radiodiffusion vidéonumérique utilisant un système de distribution vidéo multipoint par satellite (DVB-MS)¹.

4.1 Nombre de foyers et nombre de foyers TV

Le nombre de ménages était estimé en 2009 par la Central Administration of Statistics (CAS) comme étant de 930,500². AGB STAT IPSOS, organisme en charge de la mesure d'audience au Liban, définit l'univers comme étant de 3,912 millions de foyers TV en 2011³. Le taux de pénétration de la télévision serait de l'ordre de 85 %.

4.2 Diffusion terrestre

4.2.1 La télévision analogique terrestre

Tous les radiodiffuseurs libanais de télévision terrestre dans les bandes d'ondes décimétriques utilisent des réseaux de transmission analogiques et de multiples émetteurs⁴.

4.2.2. La télévision numérique terrestre (TNT)⁵

Le Liban s'est engagé en signant la convention de Genève en 2006 à passer à la TNT en 2015. Un document de consultation a été diffusé en 2008 par l'autorité.⁶ En avril 2012, le Conseil des Ministres a voté la formation d'un comité chargé d'assurer la transition, et les télévisions privées ont été approchées.

Si elles sont d'accord sur le principe, elles conditionnent néanmoins leur implication dans le projet à la régulation du marché du câble, très largement illégal aujourd'hui. Un projet a été développé par la TRA (*Telecommunications Regulatory Authority*) et doit être envoyé au Conseil des Ministres pour approbation. Le Ministère des Télécoms se donne jusqu'à fin 2014 pour déployer les nouveaux réseaux.

¹ « Passage de la télévision analogique à la télévision numérique : Vue d'ensemble de la situation dans la région des Etats arabes », *ITU News*, ITU, N° 2 2012, <https://itunews.itu.int/Fr/2371-Passage-de-la-television-analogique-a-la-television-numerique.note.aspx>

² Caractéristiques de la population et des foyers au Liban, Central Administration of Statistics, Présidence du Conseil des ministres, Beyrouth, avril 2012, p.14

³ TNS TV Panel Diary, Lebanon 2011 cité in EURODATA-TV Worldwide, *One Year TV Worldwide- One Television Year* Paris, March 2012.

⁴ Ibid.

⁵ *Rapport d'Avancement juin 2011-juin 2012*, Ministère des Télécoms, Beyrouth, http://www.mpt.gov.lb/mpt/images/stories/MOT_brochure_fr%5B1%5D.pdf

⁶ Telecommunication Regulatory Authority, Digital migration Strategy for TV Broadcasting, Consultation Document, November 2008 , <http://www.tra.gov.lb/Digital-Migration-Strategy-for-TV-Broadcasting-plan>

Un premier projet pilote, avec les sites de transmission de la télévision publique Télé-Liban, devrait être lancé au début 2013. Mais tout le projet doit d'abord être présenté au Conseil des Ministres et approuvé par lui.

4.3 La télévision par câble

Au Liban, le câble est opérationnel à travers deux compagnies : Cablevision¹ et Econet. Le réseau Cablevision est en fait un réseau MVDS en norme DVB et non un réseau de câble coaxial. Le réseau couvre environ 75 % du territoire libanais.

Un service IPTV a été lancé en mai 2008 par France-Telecom (Orange Business service) et Solidère (la Société libanaise de développement et de reconstruction du district central de Beyrouth)². L'accord de collaboration a été renouvelé en mars 2012.³ A son lancement le réseau a été un des tout premiers réseaux IPTV au Moyen-Orient et le seul à fournir des services HDTV et à la demande. Le service propose 120 chaînes de télévision, transmises à partir d'un réseau Ethernet Metro. Les abonnés aux services reçoivent un gateway domestique intégré et un set-top box incluant un PVR, qui permet également la consommation différée et des services VoD. Chaque abonné dispose d'un débit en accès libre de 100 Mbps assurant une largeur de bande suffisante pour le déport de trois chaînes de télévision en simultané et un accès à Internet à haut débit.⁴

Des centaines d'opérateurs de câble piratés offrent leur service à 10 USD (7.6 EUR). A ce montant, les opérateurs proposent toutes les chaînes des bouquets Showtime, Orbit et ART, mais aussi des chaînes françaises, captées à partir du bouquet BIS de ABSAT⁵. Les catégories enregistrant le plus d'abonnement à la télévision payante au Liban sont les films et les séries télévisées. Le sport figure en troisième place⁶.

¹ <http://www.cablevision.com.lb/>

² « Orange Business Services and Solidere bring IPTV to Lebanon Beirut's », Alwaba News, 19 October 2008. <http://www.albawaba.com/news/orange-business-services-and-solidere-bring-iptv-lebanon-beirut%E2%80%99s>

³ Orange Business Services renews next-generation telecoms service contract in Lebanon, Orange Business Service, 5 March 2012, http://www.orange-business.com/mnc/press/press_releases/2012/solidere.html

⁴ «Orange Business Services and Solidere bring IPTV to Lebanon», AME Info, 20 October 2008, <http://www.ameinfo.com/172113.html>

⁵ Voir Télénormie, 9 novembre 2009. <http://www.telesatellite.com/questions/reponse.asp?question=86139&page=128>

⁶ Arab Media Outlook 2009-2013, Inspiring Local Content, Forecasts and analysis of Traditional and Digital Media in The Arab World, Dubai Press Club, UAE, p. 98 ; <http://www.fas.org/irp/eprint/arabmedia.pdf>

4.4 La télévision par satellite

Les villes libanaises sont tapissées de paraboles et quasiment chaque foyer urbain a sa propre parabole qui lui offre plus de 800 chaînes gratuites. Le satellite est le moyen de diffusion le plus répandu, le plus efficace et le plus préféré par les ménages libanais.

Selon les données publiées par l'opérateur européen Eutelsat en 2010, le Liban comptait 853.000 foyers TV, dont 797.000 équipés pour la réception satellitaire¹, soit 83,9 % des foyers TV équipés. Les données de l'*Establishment Survey 2011* utilisé par TNS, en 2011, indiquent une pénétration plus réduite puisqu'elles estiment que 16.1% des foyers TV reçoivent la télévision par satellite, alors que dupliqué avec le câble, la réception satellitaire formait 94.5%².

L'opérateur satellite européen Eutelsat assure la transmission de la quasi totalité des chaînes libanaises. Eutelsat annonçait en 2010 : 755.000 foyers libanais recevaient la transmission des signaux Hotbird™. Le même nombre de foyers libanais susceptibles de recevoir les signaux satellitaires (DTH/SMATV). Le satellite égyptien Nilesat et le satellite arabe Arabsat assurent la transmission des chaînes libanaises pour atteindre le monde arabe. Le Liban a recours à Hot Bird pour diffuser en Europe, et Telestar pour diffuser en Amérique du Nord.


¹ EUTELSAT, Cable and Satellite TV Survey 2010; <http://www.eutelsat.com/products/pdf/cable-satellite-survey-2010.pdf>

² EURODATA TV, *One television Year in the World 2012*. Médiamétrie, Paris, 2012.

4.5 La télévision sur Internet

Comme dans le reste du monde, la réception des chaînes en live sur Internet (fixe ou mobile) est possible au Liban. Les chaînes disponibles sont répertoriées sur des sites web tels que Global Internet TV¹, IPTV Guide² ou Lyngsat Stream³.

Le tableau suivant fait état des chaînes disponibles en ligne.

 Al Iman TV	 Al Jadeed
 Al Waad Channel	 Al-Manar TV
 Future TV	 LBC
 FM TV	 LBC Europe
 OTV	 Al Mayadeen TV
 Noursat	 MTV

Sources : Lyngsat: <http://www.lyngsat-stream.com/tvcountry/Lebanon> et <http://www.global-itv.com/itv.com>

Les chaînes de web-TV peuvent également être reçues par le biais des services d'agrégateurs, qui insèrent le signal dans leur propre player. Un agrégateur de chaînes de web-TV tels que Livestation par exemple 14 chaînes d'information en arabe (dont Al Jazeera, BBC, France 24, Euronews, RT, CNBC, Deutsche Welle, Sky News)⁴.

Le site Arabe Media propose en streaming les chaînes de différents pays arabes, dont cinq chaînes libanaises⁵ : LBC, Future TV, Al Manar TV, Al Mayadeen TV, OTV. Le site français TV-Direct.fr propose en streaming Al Manar, Al Quds et MTV Lebanon⁶.

¹ <http://www.global-itv.com/>

² <http://www.iptv-guide.com/>

³ <http://www.lyngsat-stream.com/>

⁴ <http://www.livestation.com/en/ws#>

⁵ <http://www.arabe-media.com/tvlebanon.php>

⁶ <http://www.tv-direct.fr/liban.php>

4.5.1 Les applications pour smartphones et tablettes

Enfin les signaux de chaînes de télévision peuvent également être obtenus pour lecture sur PC ou tablette via des applications disponibles dans les « Application stores » tels que iTunes Stores (Apple), Google Play Store (Google), Amazon Appstore for Android (Amazon).

Des applications permettant d'accéder à la chaîne LBC1, au service LBCI News, à mtv Al Lubaniya, Al Jadeed ainsi que pour les principales chaînes internationales arabes, européennes et américaines sont disponibles dans l'iTunes Store libanais. On notera cependant que l'iTunes Store destiné au Liban offre, en arabe, français et anglais, la consultation de 200 sources d'actualités sur le Liban en provenance de plus de 30 éditeurs de presse.

En ce qui concerne le Google Play Store (anciennement « Android Store »), le Liban fait partie des pays où des applications gratuites¹ et des applications payantes² peuvent être distribuées. Des applications gratuites permettant l'accès aux deux chaînes libanaises LBCI³ et MTV⁴ sont disponibles sur le Google Play Store.

4.5.2 Le « Bouquet libanais » sur les opérateurs IPTV français

Depuis 2010, les opérateurs français de la télévision sur ADSL (Free, SFR, Orange, Virgin, Bouygues Telecom), proposent une offre « Le bouquet libanais » proposant 7 chaînes libanaises (LBC, ÔTV, Future Television, nbn, MTV Al jadeed, et M hits).⁵ Le Bouquet Libanais est une offre qui répond aux besoins de la diaspora libanaise vivant en France. Plus largement, elle regroupe en un seul bouquet un ensemble de chaînes libanaises dont les objectifs sont le divertissement et la promotion de la culture libanaise. En plus de la reprise des chaînes de télévision, le bouquet propose une offre de télévision de rattrapage à la demande (TV Replay).

Le bouquet libanais propose également une chaîne de marque sur Youtube⁶ et une page Facebook.⁷

¹ <http://support.google.com/googleplay/android-developer/bin/answer.py?hl=en&answer=138294>

² <http://support.google.com/googleplay/android-developer/bin/answer.py?hl=en&answer=143779>

³ https://play.google.com/store/apps/details?id=mobi.foo.lbcinews&feature=more_from_developer#?t=W251bGwsMSwyLDEwMiwibW9iaS5mb28ubGJjaW5ld3MiXQ..

⁴ https://play.google.com/store/apps/details?id=com.MtvZackAnton.mtvapplication&feature=related_apps#?t=W251bGwsMSwxLDEwOSwiY29tLk10dlphY2tBbnRvbi5tdHZhcHBsaWNhdGlvbiJd

⁵ <http://www.bouquet-liban.tv>

⁶ <http://www.youtube.com/user/BouquetLibanais?feature=watch> ; <http://www.facebook.com/pages/Bouquet-TV-Libanais/283271861737416>

⁷ <http://www.facebook.com/pages/Bouquet-TV-Libanais/283271861737416>

5. LE PAYSAGE TELEVISUEL LIBANAIS

5.1 Les Médias libanais : entre communautarisme et recherche de crédibilité

Le Liban a de tout temps compté au rang des pays les plus ouverts de la région : ses médias en font preuve. La liberté d'expression est l'une des caractéristiques fondamentales de l'audiovisuel et de la presse libanaise. En atteste notamment la richesse de sa presse écrite et audiovisuelle. Outre les débats politiques houleux des télévisions libanaises, la liberté de ton des programmes humoristiques s'attaquant aux politiques, unique dans son genre au niveau régional, contribue, même si de façon relative, à la désacralisation de la classe politique¹.

La féodalité communautaire, constituant le facteur déterminant dans la construction de l'État joue aussi un rôle important dans la structuration de l'audiovisuel. Il existe un rapport étroit entre le communautarisme et l'audiovisuel dans le pays. La quasi absence de la notion de média national publique cultivant une culture nationale surpassant les frontières communautaires a laissé libre cours à la structuration et au renforcement du communautaire via l'audiovisuel. Les partis politiques intimement liés à leurs communautés disposent de leurs chaînes.

Par conséquent, la mainmise des partis politiques sur les médias est inéluctable. *La télévision et la radio de l'État, sous des prétextes économiques, ont été quasiment liquidées par des gouvernements successifs dont les membres disposent parfois, selon leur(s) appartenance(s) politique(s), de leurs organes de presse propres. Ce monopole empêche l'émergence d'une société civile dans un pays de plus en plus communautarisé, et dont le repli sur soi a remplacé le « vivre ensemble », pourtant à la base du consensus libanais.... En plus de bloquer toute tentative de construction civile et démocratique, le système médiatique communautaire est caractérisé par son extrême fragilité. Attaquer un média, c'est s'en prendre à un symbole communautaire, voir religieux. Dans la démocratie consensuelle et confessionnelle libanaise, ce genre d'attaque peut provoquer une crise grave qui peut dégénérer en guerre civile.*²

A l'image de la nouvelle structure politique marquant le Liban depuis l'assassinat de l'Ex-Premier ministre Rafic Hariri en 2005, Le paysage médiatique libanais est polarisé entre *Le Mouvement du 14 Mars* et *L'Alliance du 8 Mars* constituées principalement par des partis communautaires.

Ainsi, la coalition du 14 Mars dispose de deux chaînes qui sont la propriété de la famille Hariri : *Future TV*, et la chaîne d'information satellitaire internationale *Ekhbariat-Al-Moustaqbal*, qui a commencé à émettre en 2007. De plus, la même coalition est particulièrement soutenue par le premier quotidien du pays, *An-Nahar*, le quotidien francophone *L'Orient Le Jour*, et incontestablement par l'organe de presse du Courant du futur, le quotidien *Al-Moustaqbal*.

Quant à l'Alliance du 8 Mars est bénéficié elle aussi du soutien de plusieurs médias audiovisuels : la chaîne *Al-Manar*, propriété du Hezbollah, et la chaîne *NBN*, qui appartient à Nabih Berry, président de l'Assemblée Nationale et chef du mouvement chiite Amal. Bien que son propriétaire, Michel Aoun, ait invité tous les citoyens libanais à souscrire à son capital, la chaîne *OTV* peut aussi être assimilée à une chaîne de l'opposition. Quant à la chaîne *New TV*, qui est de tendance communiste, elle prend clairement parti contre le gouvernement, même s'il lui arrive parfois de critiquer timidement l'opposition.

¹Jamil Abou Assi, *Les médias libanais : entre confessionnalisme et recherche de crédibilité, Médias communautaires et liberté de la presse: le communautarisme comme menace pour la liberté d'expression*, 9 septembre 2009, Observatoire stratégique de la Méditerranée, <http://www.strategicwatch.blogspot.com/>

² Ibid

Dans le même contexte, certains médias arabes s'apparentent à ce jeu d'alliance politico-médiatique. Alors que la chaîne d'information saoudienne *Al-Arabiya*, soutient la coalition du 14 Mars, accompagnée par les quotidiens londoniens panarabes *Al-Hayat* et *Al-Sharq-Al-Awsat*, la chaîne *Al-Jazeera* et le quotidien *Al-Quds-Al-Arabi* prennent plutôt parti pour les formations membres de l'opposition parlementaire, notamment le Hezbollah.

Ainsi, cette fissure politico-médiatique figure à l'origine de la dérive du discours médiatique entraîné par un discours politique portant des accusations de toutes sortes. « *En l'absence d'une lecture objective de la situation politique libanaise, Il n'est ainsi pas exagéré d'affirmer que les médias libanais, qui prétendent être les leaders de la région en matière d'information, véhiculent parfois un discours de rejet de l'autre et de propagande qui a relativement contribué à l'installation d'un climat de méfiance entre les communautés* ». ¹

Toutefois, la véritable disjonction dans le paysage médiatique libanais remonte au lendemain de l'adoption, par le conseil de sécurité de l'ONU, de la résolution 1559, le 2 septembre 2004. Adoptée par une majorité des membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, afin de forcer la Syrie à changer sa politique d'ingérence dans la politique libanaise et à se retirer du Liban, elle a eu un effet singulièrement important sur les médias du pays, qui se diviseront vite selon qu'ils seront favorables ou opposés à cette résolution.

L'attentat suicide du 14 février 2005 à Beyrouth, qui a coûté la vie à l'ancien Premier ministre libanais, Rafic Hariri, présenté par une partie des Libanais comme une conséquence de la crise politique engendrée par la résolution 1559, a aggravé la division des médias libanais, devenus de véritables organes de propagande des deux camps qui se sont constitués après le renouvellement, imposé par la Syrie, du mandat de l'ancien Président de la République Emile Lahoud.

Cette crise politique, qui a duré plus de trois ans, a été marquée par un discours médiatique propagandiste tenu par les médias appartenant aux divers protagonistes libanais. Les chaînes appartenant à la famille Hariri, ne tenant pas compte du principe de la présomption d'innocence, n'ont pas hésité à accuser ouvertement la Syrie ainsi que certaines formations de l'opposition, de complicité dans les attentats qui ont secoué le pays. D'un autre côté, les médias de l'opposition ont également véhiculé un discours au moins tout aussi dangereux, accusant la coalition du 14 Mars d'être des agents à la solde des États-Unis et d'Israël. ²

Nombreux sont les projets médiatiques qui ont vu le jour sous le titre d'initiatives privées. Mais leur ligne éditoriale suivant qu'elle défende ou attaque l'une ou l'autre des deux coalitions, sert à les qualifier comme des supports partisans. C'est en principe le cas du quotidien *Al-Akhbar* ³, qui assure nettement sa ligne éditoriale proche de l'opposition, ainsi que du site Internet d'information *Now Lebanon* <http://www.nowlebanon.com/> qui soutient la coalition du 14 Mars.

Malgré la diversité et la richesse du paysage télévisuel libanais, le discours médiatique fondé sur la critique et le rejet de l'Autre est loin d'asseoir les fondements d'une vraie société civile laïcisée. Le traitement partiel de l'Information soulève les interrogations sur la crédibilité des chaînes libanaises et contribue plutôt à l'aggravation du confessionnalisme et du communautarisme. D'autant plus que, la création de nouvelles chaînes répondait à un double objectif financier et politique.

¹ Ibidem

² Ibidem

³ <http://www.al-akhbar.com/>

Malgré la rareté des recettes publicitaires sur le marché de l'audiovisuel libanais, le caractère confessionnel des médias et l'ingérence régionale et internationale dans les affaires politiques du pays ont permis une abondance des fonds destinés à créer des outils de communication. Selon un militant d'un parti de l'opposition, d'importantes sommes d'argent sont allouées aux partis politiques pour créer des sites Internet d'information, des radios et des télévisions.

5.2 Outil d'Information ou vecteur de propagande : le jeu ambigu des chaînes libanaises

Théoriquement parlant, un tel paysage médiatique marqué par la diversité des opinions exprimées et une forte liberté d'expression aurait dû contribuer au développement de la démocratie. Mais tel que le souligne Abi Assi, qui distingue deux catégories de médias coexistant au pays du Cèdre, « *dans la démocratie confessionnelle et consensuelle libanaise, la réalité est plus complexe* ».

En janvier 2011, un changement d'alliances politiques a provoqué un renversement du gouvernement en place et les rôles se sont inversés : les loyalistes (regroupé principalement autour du Courant du Futur, dirigé par Saad Hariri et les Forces libanaises dirigées par l'ancien chef de milice chrétienne Samir Geagea) représentant la majorité populaire de l'époque, se sont retrouvés dans l'opposition d'aujourd'hui. Il est cependant facile de distinguer, après cette date, deux catégories de médias au Liban : Les médias affiliés à la coalition du 14-mars et les médias affiliés au bloc du 8-mars, conduit par le Hezbollah chiite et le général chrétien Michel Aoun, constituant autrefois l'ancienne opposition.

- Les médias affiliés à la Coalition du 14-mars :

La création de la Coalition du 14 Mars en octobre 2004 a réussi à rallier plusieurs médias à sa vision stratégique appelant à un Liban démocratique au vrai sens du terme et libéré de toute ingérence étrangère et surtout syrienne. Parmi ces médias dits loyalistes ou de la majorité, nous pouvons distinguer la LBC et la Future TV ou *Al-Moustaqbal*.

- Les médias affiliés au Bloc du 8-mars :

Célèbre sous le nom du bloc du 8 Mars, l'opposition est soutenue, elle aussi par certaines télévisions dont le poids économique et l'influence médiatique non-négligeables rivalisent sans cesse avec les médias dits loyalistes.

En effet, à composantes hétérogènes mais réunies autour de la contestation de la résolution 1559, l'opposition libanaise a été renforcée grâce à l'entente entre le Hezbollah et le Courant Patriotique Libre, ce qui a doté le mouvement chiite d'une forte assise chrétienne. A l'instar de la coalition du 14 Mars, plusieurs médias appartiennent et/ou soutiennent ouvertement l'opposition.

On distinguera ainsi : *Al Manar TV*- c'est l'organe médiatique officiel du Hezbollah, que les membres de ce parti appellent aussi « *media de résistance* » ; la National Broadcasting Network ou *NBN* appartenant au président du Parlement libanais, Nabih Berry ; *OTV* (Orange TV) propriété du Général Michel Aoun ; et *New TV* ou *télévision Al-Jadeed*.

5.3 Le nombre de chaînes établies au Liban

La version arabe du site du Ministère de l'information présente une liste de huit chaînes de télévision « de première classe »¹

Diffuseurs	Date licence	Adresse	Téléphone	Fax
Lebanese Broadcasting Corporation LBCI	21/03/97	ADMA	9850850	9850916
National Broadcasting Network NBN	21/03/97	Wing versus Alsamarland	1841020	1841029
Future	21/03/97	Beirut Street Spears white building	1355355	1753232
Murr Television MTV	21/03/97	Debate - near Mstvy eye and ear building mtv	4444000	4523111
Lebanon TV		Hill Khayat Kornish TV	1786930	1786931
Lebanese Group El-Manar	05/11/98	Beirut - Bir Hassan Al-Manar building	9611276000	9611553138
New TV NEW	10/02/00	Wata Musaytbeh Beirut - Lebanon	1303300	01818389
Lebanese Media OTV	30/06/06	Fil - Horsh steady near Hotel Habtoor Jiedko Center fifth floor	1311209	

Toutefois, la liste ci-dessus ne contient pas toutes les chaînes établies au Liban. Il convient en effet d'y ajouter les chaînes diffusées par satellite² :

Autres chaînes diffusées par satellite établies au Liban (Janvier 2013)

Nom de la chaîne	Satellites	URL	Autres sites	Concept
Al Iman TV	Eutelsat 7 West A	http://www.alimantv.com/	http://www.youtube.com/alimantv	Chaîne religieuse chiite
Al Waad Channel	Eutelsat Hot Bird 13 B	http://www.al-waad.tv/		Chaîne chrétienne
Al Lubnania	Eutelsat 7 West A	http://al-lubnania-tv.lebanontvs.tel/		
Al Quds TV	Arabsat 5A, badr, 4, Eutelsat 7 West A	http://www.qudstv.com/		Chaîne palestinienne, proche du Hamas. Disposant d'une licence de l'OFCOM (GB) ³

¹ <http://www.ministryinfo.gov.lb/main/MediaMap/AudioVisual.aspx>.

² Nous nous basons sur la liste établie par Lyngsat Address, consultée le 25 janvier 2013 : <http://www.lyngsat-address.com/tv/Lebanon.html>

³ <http://www.ofcom.org.uk/static/tvlicensing/cs/1758.htm>

Alsumaria TV	Intelsat 15, Eutelsat 25 A, Eutelsat Hot Bird 1B	http://www.alsumaria.tv/		Chaîne iraquienne
Al-Zahra TV	Eutelsat Hot Bird 13B	http://zahratv.com/	http://zahratv.com/live/zahratv.php	Chaîne chiite
Arab Woman	Nilesat 102	http://www.arabwomantv.com/	http://www.youtube.com/user/ArabWomanTV	Chaîne s'adressant aux femmes du monde arabe
Arabica Music	Nilesat 102 , Anic F3 (Dish USA)	http://www.arabicmusic.tv/		Chaîne musicale
Asiasat	NSS 12, Eutelsat 7WA	http://www.asiasat.tv/	http://www.youtube.com/asiasatonline	Chaîne d'information
Future International	Badr 4, Eutelsat T West A	Http://www.futuretvnetwork.com		Chaîne de Future TV à destination de la diaspora (Europe)
Future TV USA	Intelsat 19, Intelsat 21, Anick F3	Http://www.futuretvnetwork.com		Chaîne de Future TV à destination de la diaspora (Etats-Unis)
LBC Europe	Badr4, Eutelsat 21B, Eutelesat 7 West A	http://www.lbcgroup.tv/		Chaîne du groupe LBC à destination de la diaspora (Europe)
LDC Lebanese Diaspora Channel	Eutelsat 21B, Eutelsat 7 West A	http://www.lbcgroup.tv/		Chaîne du groupe LBC à destination de la diaspora (Europe)
Marah 7 : (Fun channel)	Nilesat 102	http://www.marah.tv/		Chaîne de divertissement
Nour	Eutelsat Hot Bird 13 B, Eutelsat T West A	http://www.nourtv.net/	http://www.youtube.com/thenourtv	Chaîne religieuse musulmane
Noursat	Intelsat 19, Eutelsat Hot Bird 13B, Eutelsat 10A, Eutelsat 7 West A, Intelsat 21, AnikF (Dish USA)	http://www.noursat.tv		Chaîne religieuse catholique
Taha Kids	Eutelsat 25 A, Eutelsat 7 West A	http://www.tahatv.com/	http://www.youtube.com/user/TahaTvChannel	Chaîne pour enfants

Source : Observatoire européen de l'audiovisuel d'après Lyngsat Address¹

Au total, le nombre de chaînes de télévision établies au Liban serait donc de 26 :

- 1 chaîne publique (Télé-Liban)
- 8 chaînes privées de « classe 1 »
- 17 autres chaînes diffusées par satellite

¹ Dans certains cas ; la vérification de l'établissement au Liban ne peut se faire que sur des indications très ténues, en particulier le préfixe téléphonique du numéro d'appel indiqué sur le site web.

5.4 L'offre publique



5.4.1 Télé Liban

La société Télé Liban¹, tel qu'elle existe actuellement, est le fruit de la fusion entre deux compagnies privées :

- la première télévision au Proche Orient : la **Compagnie Libanaise de Télévision-CLT** fondée en 1959, basée à Tallet el Khayyat- Beyrouth, et
- **Télé Orient** (Société de Télévision du Liban et du Moyen-Orient), naissant en 1961 et dont le siège se trouvait à Hazmeyah – Mont Liban.

Il est à noter, que grâce à la CLT, le Liban devenait en 1967, le troisième pays au monde à émettre en couleurs SECAM.

En 1977, la détérioration de la situation politique et des conditions économiques au Liban en raison de la guerre civile ainsi que la détérioration du marché publicitaire furent à l'origine de la fusion des deux chaînes CLT et Télé Orient et par conséquent à la création de Télé Liban. Tout en dotant la chaîne du droit exclusif d'exploiter les chaînes de télévision au Liban jusqu'en 2012, l'État libanais a acheté 50% des ses actions, contre 50% d'actions réservées au secteur privé².

Entre 1978 et 1996, la part du secteur privé subit plusieurs changements. En 1996, l'État Libanais achète toutes les actions du secteur privé et devient l'unique propriétaire de la société qui n'acquiert pas le statut d'institution publique au vrai sens du terme et demeure soumise aux lois commerciales.

En 2000, le Conseil des ministres décide la fermeture de Télé Liban pour trois mois de février à mai 2001, afin de restructurer le système de fonctionnement et de mettre fin aux pertes financières. A la réouverture de Télé Liban, le 25 mai 2001 avec un budget mensuel infime de 140.000 USD qui fut augmenté, quelques mois plus tard et jusqu'à date à 400.000 USD dont 320.000 USD consacrés aux salaires des 280 employés.

Il convient de signaler que sur le plan pratique, Télé Liban n'a jamais exercé le droit exclusif d'exploitation des chaînes de télévision au Liban qui lui fut accordé par l'État lors de son appropriation. Depuis 1986, les chaînes de télévisions privées se sont succédé sans que Télé Liban ne puisse en tirer aucun avantage. D'autant plus que, la loi 94/382 relative à l'audiovisuel permet la création de chaînes privées sans aucun retour à Télé Liban la privant ainsi du droit exclusif qui lui était accordé jusqu'en 2012.

¹ <http://www.teleliban.com.lb/>

² Appropriation annoncée dans le décret-loi n 100 publié dans le Journal officiel du 7 juillet 1977. Document qui nous été fourni par le CNA lors de notre mission de collecte de données au Liban (octobre 2012).

Télé Liban fonctionne sur un budget du Ministère de l'Information et son conseil d'administration est nommé par le Gouvernement qui se réserve le droit de mettre fin à leur mandat sans avoir à donner d'explication.

Production et programmation

Une des plus importantes caractéristiques de Télé Liban fut la production de séries télévisées et de programmes de tout genre jusqu'en 2001. Une production demandée et rediffusée par d'autres chaînes jusqu'à présent.

Mais compte tenu du budget infime consacré par l'État à Télé Liban, la chaîne a carrément suspendu toute sorte de production depuis 2011.

La programmation de la chaîne est basée sur :

- Le journal télévisé et les émissions de débat politique dont la mise en ondes requiert un nombre limité d'employés ;
- Les émissions d'Archives ;
- Les séries télévisées arabes offertes gratuitement à la chaîne par les télévisions, égyptienne, syrienne et jordanienne.

Selon l'ONG Institut Panos Paris, « *Une analyse de la grille de programmation de la télévision nationale démontre que sur 7560 minutes de programmes hebdomadaires seulement 900 minutes étaient consacrées aux enfants, à la jeunesse et à la culture soit 11,9% tandis qu'il n'y avait aucun programme sur les sports.*

Le télé-journal est quasiment exclusivement occupé par la couverture des activités du Président de la République, du Premier Ministre et du Président de l'Assemblée ainsi que par la diffusion de communiqués publiés par les représentants des partis les plus influents. Ceci revient à faire de la télévision nationale le porte parole officiel du Gouvernement et des grands partis politiques, dans une approche qui néglige complètement la couverture médiatique et le journalisme d'investigation sur des sujets d'intérêt social général »¹.

¹ *La société civile se mobilise pour une véritable mission de service public audiovisuel*, PSB Newsletter, numéro 11, Panos Paris-Omec, juin 2011, p.3; http://www.panosparis.org/IMG/pdf/PSB_newsletter_JUIN_2011_FR.pdf

5.5 Présentation des principales chaînes de télévision privée



5.5.1 LBC / Groupe LBCI

La LBC est la chaîne historique du groupe LBCI ou LBC International¹. Fondée en 1985 par les Forces libanaises, qui l'ont financée jusqu'en 1992, la LBC constitue une exception de par ses origines pour commencer, lesquelles datent de l'année 1985, étant donné que la LBC était l'organe officiel des Forces Libanaises.

Issue de la droite dure chrétienne libanaise, elle passe sous l'égide de son P-DG, « cheikh » Pierre Daher et finit par se conformer à la nouvelle réglementation des médias libanais mise en place après les accords de Taëf. En 1991, Daher accentue l'orientation commerciale de la chaîne et réussit à classer la LBC parmi les quelques rares chaînes privées capables d'atteindre un public régional.



5.5.2 LBC International

Parallèlement au canal terrestre, une chaîne satellitaire (LBC International) est lancée en 1996. Alors que toutes les chaînes de la région fonctionnaient sur un modèle où les pertes financières importent moins que les gains politiques en termes d'influence sur l'opinion, la LBC se distinguait aussi en étant sans doute la seule entreprise régionale véritablement privée et profitable. La recette est simple : vendre du « temps de cerveau disponible » aux grandes sociétés actives sur le marché de la consommation arabe en exploitant les atouts libanais à l'échelle régionale.

Effectivement, dès 1996, Pierre el-Daher accélère l'expansion du groupe LBCI, aidé en cela par l'autorisation obtenue par la LBCI de diffuser par satellite en 1997. Il crée de nouvelles sociétés, locales et internationales, dont la LBC SAT, qui diffuse dans tout le Moyen-Orient. En 2003, lorsque la Kingdom Holding de Waleed ben Talal entre, à hauteur de 49 %, dans le capital de la LBC. A l'époque, les commentaires à propos de cette alliance portaient surtout sur les problèmes que pouvait susciter pour le groupe saoudien au sujet de la ligne éditoriale audacieuse (et même scandaleuse) de la chaîne libanaise. Il y en a eu, à propos de questions

¹ <http://www.lbcgroup.tv/>

religieuses (déclarations d'Adonis au sujet du Coran) et surtout sexuelles (à l'occasion des confessions fracassantes d'un dragueur saoudien).

Néanmoins, les conséquences les plus importantes ont eu lieu ailleurs. Inéluctablement, l'arrivée du prince saoudien a en effet conduit au conflit d'intérêt entre, d'un côté, sa propre société, Rotana Media Services, et, de l'autre, Antoine Choueiri, patron de la plus importante régie publicitaire arabe, très proche de la LBC depuis ses origines.

En 2008, via une augmentation de capital, le prince saoudien al-Walid ben Talal devient l'actionnaire majoritaire (85 %) de LMH, la holding qui rassemble LBC SAT, PAC (The Production and Acquisition Company, qui produit entre autres les émissions de la LBCI) et LBC Plus (LBC Europe, LBC Americas et LBC Australia). La LBCI reste entre les mains de ses actionnaires libanais.

Mais tel que le souligne Yves Gonzalez-Quijano¹, aujourd'hui, l'étonnante *success story* de la LBC est en passe de n'être plus qu'un souvenir. Evidemment, la descente aux enfers a commencé en 2007 quand la participation saoudienne dans le capital de la chaîne libanaise est passée à 85 %.

En mai 2009, le groupe Choueiri a perdu la régie de la LBC mais il en a conservé beaucoup d'autres. Pour Pierre Daher, les suites de cette rupture ont été plus graves : après l'arrivée en 2008, de Turki Shabana, un des bras-droit du prince Waleed ben Talal, sa mise à l'écart définitive était en quelque sorte programmée.

C'est ce qui se passe aujourd'hui. Déjà affaibli par une décision de justice en novembre 2010 qui lui a fait perdre la chaîne terrestre « récupérée » par les Forces libanaises, l'homme qui a fait le succès de la LBC ne peut plus s'opposer à la décision de Rotana qui conserve pour elle seule les studios de Kfaryassine, au nord de Beyrouth. Payés par la PAC (Production & Acquisition Company), également dominé par la Kingdom Holding, les employés de la LBC se verront sans doute proposer de nouveaux contrats, avec de nouvelles conditions, affirme Yves Gonzalez-Quijano.

Programmation et production

La télé-réalité a fait une entrée assez tardive dans le monde arabe. La révolution satellitaire à la fin des années 1990 et l'explosion du nombre de chaînes au début des années 2000, sont les facteurs qui ont permis à ce nouveau phénomène de s'établir sur le marché régional. Diffusés dans leur langue et format originaux tout d'abord, ces programmes ont ensuite été adaptés à l'audience locale. Deux chaînes libanaises LBC et Future TV ont réussi, aux côtés de la chaîne saoudienne MBC à introduire et développer l'industrie de la télé-réalité dans le secteur audiovisuel arabe et méditerranéen.

La LBC vend essentiellement de l'*Entertainment* : initiatrice de la télé-réalité et de ses plateaux people avec des présentateurs et présentatrices jeunes et sexy, la chaîne a importé le concept avec le concours *Miss Liban 2003* et *Star Academy*. La chaîne obtient les droits de plusieurs formats internationaux et lança ensuite la chaîne Nagham Star Academy : première chaîne de Télé-réalité diffusant 24/24 dans toute la région.

¹ Yves Gonzalez-Quijano, *LBC et Rotana : passage de la Méditerranée au Golfe (Al-Waleed 3/3)*, 10 janvier 2012, Culture et politique arabes, <http://cpa.hypotheses.org/3213> ; Voir aussi : Marie-José Daoud, *Forces libanaises-LBC : peine de prison requise pour Pierre el-Daher*, Le Commerce du Levant, novembre 2010, <http://www.lecommercedulevant.com/affaires/m%C3%A9dias-et-pub/none-liban/forces-libanaises-lbc%C2%A0-peine-de-prison-requise-pour-pierre-el-daher>

Star Academy ou Al Acadimiya

Désireux de réaliser le même succès des chaînes MBC¹ et de Future TV ayant déjà exploité et adapté le concept de télé-réalité occidentale sur leurs écrans, le groupe LBC décide à son tour d'acheter un concept de télé-réalité musicale, celui de *Star Academy* en septembre 2003. Dans sa version arabe, l'émission devient *Star Academy, Al Acadimiya* et rencontre elle aussi un succès immédiat. La neuvième saison annoncée pour 2012 est actuellement en préparation. La popularité de ces programmes n'ayant cessé d'augmenter, les chaînes ont établi des accords commerciaux avec les compagnies nationales de télécom et de téléphonie mobile dans les pays où l'émission est diffusée, (comme le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, la Syrie, le Liban, la Jordanie, l'Irak, l'Arabie Saoudite, le Koweït, les Émirats Arabes Unis, et le Bahreïn) pour bénéficier des revenus considérables générés par les votes du public.

Al Wadi ou La Ferme des célébrités

En 2005, LBC trouve la synergie parfaite entre télé-réalité et clip vidéo en lançant *Al Wadi* inspiré de l'émission française *La Ferme des célébrités*. Quatorze célébrités s'installent dans une ferme au Nord de Beyrouth pour y vivre et effectuer les tâches quotidiennes. Le concept n'est pas très différent de celui des autres programmes de télé-réalité. Mais l'idée qui fera basculer *Al Wadi* dans la catégorie des émissions à succès est d'avoir nommé Haifa Wehbe – star libanaise à sensation extrêmement populaire pour ses vidéos clips assez osés – comme présentatrice permanente, s'installant chaque nouvelle saison à la ferme avec les candidats. Avec Haifa aux commandes, *Al Wadi* est apparu comme la synthèse parfaite entre les deux phénomènes les plus populaires dans l'industrie du divertissement télévisé arabe, la rencontre ultime entre télé-réalité et clips sexy.

Les émissions de télé-réalité musicale ou mettant en scène des artistes arabes se sont donc révélées être le secret de la réussite pour l'industrie de la région. Jusqu'à 80% des Libanais entre 18 et 35 ans ont suivi les premières saisons de *Star Academy, Al Acadimiya*. Les primes de l'émission, ainsi que ceux de *Super Star* et d'*Al Wadi*, sont aujourd'hui devenus des événements régionaux dominant les conversations.

Selon le groupe de conseil Arab Advisors Group, les tarifs publicitaires sur les chaînes satellitaires arabes lors de ces émissions augmentent de plus de 130 % par rapport aux tarifs en vigueur lors d'autres primes. Et lorsque le site internet de la chaîne d'information Al Arabiya publie un article sur une de ces trois émissions, il est généralement le plus lu et le plus partagé de la journée. Par conséquent, la télé-réalité arabe est aujourd'hui bien plus qu'une pâle copie des programmes occidentaux et l'industrie a su développer une identité régionale forte et singulière². Il convient de noter que LBC Sat a également acheté et repris sur son écran *Celebrity Duets* de FremantleMedia Enterprises et *Top Chef* de NBC Universal International Formats³.

¹ L'émission pionnière de ce genre de divertissement dans le monde arabe a été *Man Sayarbah Al Mallion ? (Qui veut gagner des millions ?)*. Lancée en 2000 par MBC et diffusée deux fois par semaine, la version arabe de l'émission britannique *Who Wants to be a Millionaire?* a rencontré un franc succès, devenant le programme le plus regardé dans toute la région en 2000 et 2001. Avec des candidats originaires de tous les pays arabes, *Man Sayarbah Al Mallion?* a été la première émission à représenter la diversité du Moyen-Orient et à s'adresser à un public transnational en abordant des questions relatives à l'histoire arabe, au patrimoine islamique, et aux problématiques panarabes comme la question palestinienne.

² Paloma HASCHKE, *Quand les programmes occidentaux s'exportent au Moyen-Orient*, INA Global la revue des industries créatives et des médias, 04.01.2012 ; <http://www.inaglobal.fr/television/article/quand-les-programmes-occidentaux-s-exportent-au-moyen-orient?print=1>

³ Arab Media Outlook 2011-2015– Arab Media Exposure and Transition, Forcasts and analysis of Traditional and Digital Media in The Arab World, 4th edition, Dubai Press Club, UAE, 2012; <http://www.arabmediaforum.ae/userfiles/EnglishAMO.pdf>



5.5.3 Future TV ou Al-Moustaqbal¹

Propriété de la famille Hariri, *Future TV* a été créée à la fin de la guerre civile libanaise en 1993. Elle a permis à son principal actionnaire, l'ancien Premier ministre, feu Rafic Hariri, d'asseoir une certaine hégémonie représentative sur la communauté sunnite du pays. Mais, depuis l'assassinat de ce dernier en février 2005, elle a largement fait part au relais d'un discours anti-syrien, et a développé le culte de la personne du défunt. Lors de la mini-guerre civile de mai 2008², elle a d'ailleurs été attaquée et fermée par des miliciens du Hezbollah, ce qui l'a rendue encore plus hostile à l'opposition, et particulièrement au Parti de Dieu.

L'introduction de la télévision *Future TV* dans le paysage audiovisuel libanais et son positionnement comme une chaîne communautaire sunnite a été à la fois le résultat et l'objectif de la nouvelle donne politique installée conformément aux accords de Taëf de 1989, déposant le pouvoir exécutif du pays entre les mains du premier ministre sunnite.

Propriétaire de la chaîne, Rafic Hariri, a été contraint en 1996, à vendre une partie de ses actions pour se conformer à la loi N°382 de 1994 qui interdisait à une personne physique de détenir plus que 10% d'une chaîne de télévision. Néanmoins, cette procédure n'a eu aucun effet sur la véritable gestion de la chaîne : Hariri a fait entrer sa famille et un membre du conseil d'administration d'une banque lui appartenant dans le capital de *Future TV* qui demeure donc jusqu'aujourd'hui propriété de la famille Hariri.³

L'analyse de l'audiovisuel libanais, et essentiellement de la chaîne *Al-Moustaqbal*, est intimement liée à l'émergence et la notoriété de la personnalité de Rafic Hariri. A son accession au poste de Premier ministre, il a déployé la chaîne comme outil de médiatisation de sa stratégie de communication et de puissance. Mise au service du nouveau projet politique rêvé par Hariri pour la reconstruction du pays et *considérée comme le contre poids sunnite face à l'influence grandissante de la chaîne LBC -alors propriété des Forces libanaises- et porte parole officiel des intérêts de la communauté maronite - Future TV est devenue le relais médiatique de la communauté sunnite du pays*, tel que le souligne l'observateur Jamil Abou Assi⁴. Toutefois,

¹ <http://www.futuretvnetwork.com/>

² Mini-guerre civile libanaise : déclenchée à la suite de la décision du Conseil des ministres libanais de licencier le chef de sécurité de l'aéroport de Beyrouth (proche du Hezbollah), elle a duré une quinzaine de jours durant lesquels des heurts ont été éclatés entre sunnites et chiites et chiites et druzes dans plusieurs régions du pays. Elle a été arrêtée grâce à la signature, le 25 mai 2008, des accords de Doha, qui ont permis l'élection d'un nouveau Président de la République. Pour davantage d'informations sur les événements de cette période voir Alain Chevalérias, *Le Liban en état d'alerte maximum*, Centre de recherche sur le Terrorisme, 8 mai 2008; <http://www.recherches-sur-le-terrorisme.com/Analysesterrorisme/liban-8-mai-accrochages.html> ; Voir : Alain Gresh, *Liban, vers la guerre civile ?*, Nouvelles d'Orient Les blogs du Diplo, 9 mai 2008 ; <http://blog.mondediplo.net/2008-05-09-Liban-vers-la-guerre-civile> ; Voir aussi : Marie Nassif-Debs, *Liban : Le spectre de la guerre civile dans la banlieue sud de Beyrouth*, Comité pour l'annulation de la dette au Tiers-Monde (CADTM), 1er février 2008 ; <http://cadtm.org/Liban-Le-spectre-de-la-guerre>

³ Jamil ABOU ASSI, *Future TV : entre capitalisme et communautarisme*, INA Global la revue des industries créatives et des médias, 11.10.2010, <http://www.inaglobal.fr/television/article/future-tv-entre-capitalisme-et-communautarisme?rq=1>

⁴ Ibid.

cette vision qui accentue la division communautaire n'est pas partagée par l'ensemble des observateurs médiatiques.

Durant le premier mandat de Rafic Hariri, la chaîne *Future TV*, dont la diffusion a débuté en 1994, a été un formidable outil de promotion de l'action du nouveau gouvernement qui voulait présenter le pays comme un havre de paix civile et attirer les touristes arabes et les investisseurs étrangers. Ce mode de communication privée au service d'une action politique avait déjà été utilisé par l'Égypte, qui avait bénéficié des ondes de *Nile TV* pour promouvoir l'industrie touristique du pays.

Une question de taille reste pourtant sans réponse : la rentabilité de la chaîne. En effet, les recettes publicitaires de la chaîne ne couvraient pas ses dépenses, d'où la question de son indépendance vis-à-vis de son actionnaire, qui n'est autre que le Premier ministre de l'époque. En 1997, les recettes publicitaires ont été jugées insuffisantes par Nadim Al-Maoula, ancien directeur général de la chaîne¹.

Durant les années 90, la programmation de la chaîne reflétait la vision politique et économique de Rafic Hariri. La relation stratégique, entérinée par l'accord de fraternité et de collaboration signé entre la République libanaise et la République arabe syrienne², a largement influencé la ligne éditoriale de la chaîne. Une certaine autocensure a pu être appliquée dans les programmes politiques de la chaîne, particulièrement visible dès lors qu'était abordée la question de la présence syrienne au Liban.

A l'exception des deux années du gouvernement Salim El-Hoss³, entre 1998 et 2000, où la chaîne est devenue plus soucieuse de la défense de la pluralité et des principes démocratiques, *Future TV* est restée une chaîne privée avec une mission bien précise : défendre les intérêts d'une communauté liée plus que jamais à son *leader*, Rafic Hariri⁴.

Une stratégie médiatique à visée politique

Tel que nous l'avons déjà souligné, l'adoption de la résolution 1559 des Nations Unies par une majorité des membres du Conseil de Sécurité de l'ONU afin de forcer la Syrie à cesser son ingérence dans la politique libanaise, constitue un repère historique dans le développement et la structuration des médias libanais. Selon leur positionnement pour ou contre la résolution, les médias libanais ont forgé leurs lignes éditoriales et renforcé ainsi le communautarisme médiatique.

Evidemment, l'attentat suicide qui a coûté la vie à Rafic Hariri représente, pour une partie des Libanais, la résultante de la crise politique engendrée par la décision onusienne. L'assassinat de l'ancien Premier ministre a eu ses répercussions sur l'audiovisuel libanais dont les composantes se sont transformées en organes incontestables de propagande des deux camps qui se sont constitués après le renouvellement - imposé par la Syrie - du mandat de l'ancien Président de la République Emile Lahoud. Cette crise, qui a duré plus de trois ans mais qui a

¹ Ibidem.

² Traité de fraternité, de coopération et de coordination entre la République libanaise et la République arabe syrienne- 22 mai 1991 - <http://www.senat.fr/rap/r96-111/r96-11114.html>

³ Salim El-Hoss est un homme politique libanais sunnite, Il fut cinq fois Premier ministre (1976-1980, 1987-1990, 1988-1989 (en même temps que Michel Aoun), 1989-1990, 1998-2000) et longtemps député de Beyrouth. Salim El-Hoss est l'un des opposants historiques à Hariri et prône une politique beaucoup moins libérale et moins occidentale.

⁴ Jamil Abou Assi, op.cit.

forgé la trajectoire contemporaine de l'audiovisuel libanais, a été marquée par un discours médiatique propagandiste tenu par les médias appartenant aux divers protagonistes se partageant le paysage politico-médiatique.

Indubitablement, *Future TV* subissant de plein fouet cette nouvelle donne politique n'a pas échappé à la règle et a, dès lors, changé radicalement sa ligne éditoriale. Accusant ouvertement la Syrie et les partis politiques libanais qui la soutiennent de la déstabilisation du pays, la chaîne est devenue hostile au régime syrien et à ses partisans libanais. La chaîne n'hésitera pas à accuser le Hezbollah et ses alliés de complicité dans les attentats qui ont secoué le pays.

D'autre part, la famille Hariri a profité de l'élan populaire provoqué par l'assassinat du Premier ministre pour renforcer son hégémonie sur la communauté sunnite, en créant, en novembre 2007, une nouvelle chaîne d'information en continu : *Future News* ou *Akhbar Al-Moustaqbal*. La chaîne fera partie de *Future Network* – propriété de la famille Hariri – qui comptait déjà le quotidien *Al-Mostaqbal* et la télévision généraliste satellitaire *Future TV*.

La chaîne émettait en langue arabe d'abord sept heures par jour, puis 24h/24 à partir de 2008, en diffusion planétaire. *Future News* comptait près de 300 employés et des correspondants dans dix villes, dont Paris, Washington, Gaza, Téhéran et encore Ryad. Comparé à ceux d'*Al-Jazira* et *Al-Arabiya*, le budget de la chaîne a été présenté comme très modeste – sans plus de précisions – par ses dirigeants. Surfant, comme les autres chaînes libanaises, sur le rejet de l'autre « libanais », celle-ci est devenue une arme de propagande au service du Courant du Futur, et plus largement de l'Alliance du 14-Mars.

Malgré la décision prise par la famille Hariri depuis la fin de 2011, de fusionner les deux chaînes *Future TV* et *Future News*, cette dernière avait bien réussi pendant trois ans, à répondre à l'objectif politique de sa création : servir d'outil communicationnel à la polarisation de la vie politique libanaise entre d'une part, l'Alliance du 14-Mars conduite par les sunnites et les Forces libanaises, et d'autre part, le Bloc du 8-Mars dominé par le Hezbollah.

Production et programmation

En octobre 2012, Ramzi Jubayli¹, PDG de *Future TV* affirme que : « *La fusion est due à des raisons strictement financières. La décision visait à réduire les dépenses pour faire face au déficit de Future Network. Le budget de Future TV pour l'année 2012 est de 32 millions USD dont 7 millions USD sont consacrés à la production locale de programmes. La ligne éditoriale de Future TV fondée sur une programmation généraliste et de divertissement, inclura quelques reportages et émissions d'informations. Le personnel de la chaîne compte 450 employés* ».

Sur le plan médiatique, *Future TV* a toujours compté parmi les chaînes libanaises de divertissement à succès régional. Désireuse de tirer parti de l'engouement nouveau pour les jeux télévisés occidentaux importés sur le petit écran arabe², *Future TV* trouve la synergie parfaite entre télé-réalité et musique arabe fin 2002 et annonce l'achat du concept britannique

¹ Propos recueillis lors de notre entretien avec le PDG de *Future TV* au siège de la chaîne à Beyrouth en octobre 2012.

² La première expérience de *Future TV* avec la Télé-réalité n'avait pas rencontré le succès escompté. En 2001, la chaîne lança *Al Halka Al Ad'af* (*Le maillon faible*), version locale de l'émission *The Weakest Link* produite par la BBC. Imitant le concept original, la présentatrice du show, Rita Khoury, a du adopter non seulement la même personnalité acerbe et autoritaire que la présentatrice britannique, Anne Robinson, mais également la même apparence : cheveux courts, lunettes sévères et vêtements noirs. Reproduit sans aucune adaptation culturelle, le concept d'une femme délibérément masculine qui humilie les candidats en public n'est pas passé. Le show a provoqué un tollé et n'a pas été reconduit.

de *Pop Idol*, créée par Simon Fuller. Émission dont la finale quelques mois auparavant a attiré plus de 13 millions de téléspectateurs et enregistré un record de 9 millions de votes.

Super Star

Intitulée *Super Star*, ce nouveau programme de télé-réalité a été annoncé en 2003 comme la plus grosse production de divertissement télévisé dans le monde arabe. Dans cette émission de télé-réalité musicale, la culture arabe est à l'honneur : tout est chanté et jugé par des candidats et jurys arabes. *Super Star* rencontre le succès escompté. Lors de la dernière semaine, l'émission enregistre plus de 4,8 millions de votes pour la première saison en 2003, près de 10 millions l'année d'après, et, toujours pour cette même semaine, plus de 15 millions de votes en 2005¹. Se terminant en 2008, *Super Star* a perduré sur cinq saisons, a produit de grands artistes occupant à présent la scène musicale arabe comme Diana Karazon, Rouwaida Attieh ou Melhem Zein et a gravé à jamais le nom de Future TV dans le registre des chaînes libanaise à succès régionale.

¹ Paloma HASCHKE, *Quand les programmes occidentaux s'exportent au Moyen-Orient*, INA Global la revue des industries créatives et des médias, op.cit.



5.5.4 Manar TV¹

Fondée le 3 juin 1991, Manar TV est l'organe médiatique officiel du Hezbollah, que les membres de ce parti appellent aussi le « Média de résistance ». Répondant à l'objectif politique de sa création visant à accompagner le parti dans son processus de libanisation, Al-Manar, service de communication du Hezbollah libanais, se qualifie elle-même comme étant une « *station de télévision libanaise [ayant] pour mission [d'augmenter] le rôle civilisateur de la communauté arabe et islamique* », et se félicite d'être « *le premier établissement à vouer une guerre psychologique contre l'ennemi sioniste* »².

La chaîne fait partie du Groupe Libanais d'Information (GLI) une société médiatique indépendante dont les associés sont des partisans de la politique du parti. La langue de diffusion est l'arabe mais les informations télévisées sont aussi présentées en français et en anglais. Elle propose principalement des bulletins et magazines d'information consacrés à l'occupation militaire israélienne, entrecoupés de quelques émissions de divertissement. La ligne éditoriale de la chaîne se caractérise ainsi par un islamo-nationalisme, un anti-américanisme et un antisémitisme assumés.

Depuis 2004, le discours de la chaîne a suivi celui du parti qui la finance en dénonçant de plus en plus les influences étrangères dans la politique intérieure libanaise, allant jusqu'à accuser les membres de la majorité de trahison contre la nation. Mais on peut estimer que ce discours conservateur aura plutôt été bénéfique pour la chaîne, qui a pu au fil des années acquérir une certaine notoriété, qui ira au-delà de la seule base populaire composant le Hezbollah. Son audience importante chez les populations du Moyen-Orient et du Maghreb en est la preuve.

Cela dit, malgré une ligne éditoriale axée sur les notions d'intégrité du Liban et de défense des intérêts des citoyens, Al Manar demeure une chaîne confessionnelle avant tout, dont l'objectif est de défendre les intérêts du Hezbollah et de la communauté chiite. Comme la majorité des médias du pays, elle a participé d'une forme d'aggravation du communautarisme qui, selon plusieurs observateurs, est en train de diviser irrémédiablement la population libanaise³.

- *Un cas d'école en matière de régulation internationale de la circulation des services audiovisuels*

Alors que la chaîne est diffusée depuis 2000 par satellite, la proximité de Al-Manar avec le Hezbollah et le recours récurrent à, l'incitation à la haine raciale et l'antisémitisme dans les programmes diffusés de la chaîne sont à l'origine des problèmes de la chaîne sur le plan international et l'interdiction de la chaîne dans plusieurs pays : les États-Unis (2004), la France

¹ <http://www.manartv.com.lb>

² <http://www.almanar.com.lb/aboutus.php>

³ Jamil Abou Assi, *Les médias libanais : entre confessionnalisme et recherche de crédibilité : Médias communautaires et liberté de la presse: le communautarisme comme menace pour la liberté d'expression*, op.cit.

(2004), les Pays-Bas (2005), l'Espagne (2005), l'Allemagne (2008) constituent un cas d'école en matière de régulation internationale de la circulation des services de télévision.¹

Après le bombardement des studios par l'aviation israélienne, le 13 juillet 2006, la chaîne a organisé une stratégie défensive en diffusant par Internet, au départ à partir d'un serveur basé en Inde. Mais, utilisant une prérogative gouvernementale, le gouvernement indien soucieux de ne pas compromettre son récent contrat nucléaire avec les États-Unis, a déconnecté le site afin de « *préservé de bonnes relations avec un État ami* ». Le site a néanmoins ressurgi.

Les interdictions concernant la retransmission du service de télévision à partir de satellites se trouvent à présent mises au défi par la diffusion de la chaîne sur Internet². D'après un article du Middle East Media Research Institute, la chaîne utilise notamment des serveurs au Royaume-Uni et aux Pays-Bas³.

Les applications permettant d'accéder à la chaîne ont été retirées de l'iTunes Store (Apple) et de Google Play et la page Facebook de la chaîne a été fermée en août 2012.⁴ Par la suite Youtube a également empêché l'accès à la chaîne, prétextant des plaintes de tiers en matière de non-respect du copyright.⁵ Cependant une autre page proposant des clips de la chaîne reste accessible sur Youtube.⁶ Le signal de la chaîne n'est pas accessible sur divers sites internet proposant l'accès raisonné aux flux *live* des chaînes de télévision⁷, mais est accessible sur des sites similaires arabes.⁸ Des extraits des programmes de la chaîne sont consultables sur le site du Middle East Media Research Institute, basé à Washington.⁹

¹ Pour une analyse comparative détaillée, voir B. SAUIL and D. JOYCE, *International Approaches to the regulation of Al-Manar Television and terrorism related content*, Research report commissioned by the Australian Communication and Media Authority, Commonwealth of Australia, Sidney, 2011, http://www.acma.gov.au/webwr/assets/main/lib310780/intntl_approaches-regulation-al-manar_tv_and_terrorism-related_content.pdf

² <http://www.almanar.com.lb/manarlive.php>

³ S. STALINSKY, "Al-Manar TV, Banned By The U.S. And U.K., Now Hosted On U.K. And Netherlands Servers", MEMRI, Washington, 8 November 2012. <http://www.memri.org/report/en/0/0/0/0/0/6797.htm>

⁴ E. GATTEN, "Facebook deletes Hezbollah, Al-Manar TV pages for 'inciting violence'", The Daily Star Lebanon, 17 August 2012. <http://www.dailystar.com.lb/News/Local-News/2012/Aug-17/184907-facebook-deletes-hezbollah-al-manar-tv-pages-for-inciting-violence.ashx#ixzz2J0fcyhyu> ; "Today, Facebook Removes Hizbullah Pages – Following MEMRI Series On Hizbullah Facebook Activity", MEMRI, 17 October 2012, <http://www.memri.org/report/en/0/0/0/0/0/6755.htm>

⁵ <http://www.youtube.com/user/AlManarTube?feature=watch>, consultée le 23 janvier 2013.

⁶ <http://www.youtube.com/user/sayednasrallah1/featured> Consultée le 23 janvier 2013.

⁷ Par exemple WWITV (basé aux Pays-Bas), http://wwitv.com/tv_channels/7668.htm ; Free TV (pays d'établissement non identifiable) : http://www.freeetv.com/modules.php?name=video_stream&page=watch&id=375 ; Consultés le 26 janvier 2013.

⁸ Par exemple arabic-media.com (pays d'établissement non identifié) : <http://arabic-media.com/station/lebanon/manartv.htm> Consulté le 26 janvier 2013.

⁹ <http://www.memritv.org/subject/en/116.htm>



5.5.5 NBN : National Broadcasting Network¹

Propriété du président du Parlement libanais, Nabih Berry², la caractéristique principale de NBN est sa proximité avec les courants de l'opposition au gouvernement du 14 mars³. Fondée en 1996, NBN est affiliée au parti Amal fondé par l'imam Moussa Sadr, qui a mystérieusement disparu en 1978 en Libye. L'État libanais a toujours accusé l'ex-dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, d'être à l'origine de sa disparition.

Dès le début du soulèvement populaire contre le régime de Tripoli, le 17 février 2011, les chaînes satellitaires libanaises diffusées sur Arabsat ainsi que d'autres chaînes arabes, notamment Al Jazeera, ont été victimes de brouillage provenant de l'intérieur du territoire libyen. L'opérateur arabe basé en Arabie Saoudite, Arabsat, a donc mis à leur disposition de nouvelles fréquences. Deux jours plus tard, le satellite Nilesat est attaqué à son tour, entraînant l'arrêt total de la diffusion des chaînes libanaises, y compris la NBN, en Libye. Comme Arabsat, Nilesat a permis au bouquet libanais d'émettre sur une autre fréquence, à l'exception de NBN, « sur décision de la direction », selon l'Autorité de Régulation des Télécoms (ART)⁴.

Programmation

« NBN demeura comme chaîne généraliste jusqu'en 2002, date à laquelle elle se transforme en chaîne d'informations diffusant essentiellement des nouvelles et des documentaires. En 2007, la chaîne décide de changer de cap à nouveau en diversifiant ses programmes : retour donc à une catégorisation généraliste à concentration sur les nouvelles », affirme Noha Darwich, chef du département des programmes à la NBN⁵.

La programmation actuelle de la chaîne comprend l'information, les Talk shows, le sport et la religion. Une rubrique culturelle est diffusée quotidiennement entre 9h et 10h du matin. Les trois journaux télévisés émis à 16h, 19 h et 22h forment la toile de fonds de grille des programmes. *Tawaef Lebnan* ou (Communautés du Liban) et *Ahzab Lebnan* ou (Partis du Liban) sont les plus importantes émissions de la chaîne.

¹ <http://www.nbn.com.lb/>

² La Chambre des députés du Liban a réélu le dirigeant pro-syrien Nabih Berry, en juin 2009, à sa présidence pour un cinquième mandat consécutif (1992, 1996, 2000, 2005 et 2009). La présidence de la Chambre revient traditionnellement à un chiite et ce aux termes du pacte national libanais. Nabih Berry est une des principales figures pro-syriennes au Liban.

³ <http://www.mom.fr/guides/liban/liban006.htm>

⁴ S.R., S.A., *Nilesat empêche la diffusion de la chaîne libanaise NBN en Libye*, Autorité de Régulation des Télécoms (ART), 22/02/2011; <http://www.lecommercedulevant.com/node/18163>

⁵ Entretien avec Noha Darwich, chef du département des programmes à la NBN, lors de notre mission de collecte de données au Liban, octobre 2012.



5.5.6 MTV Al Loubnaniya (Murr TV)¹

Propriété de Gabriel El-Murr, vainqueur des législatives partielles de 2002 pour le siège orthodoxe de la circonscription du Metn (Nord), mais dont la victoire a été annulée par une décision administrative qui décrétait également la fermeture de la chaîne. Ce n'est que six ans plus tard que MTV sera autorisée par amendement parlementaire à émettre à nouveau à partir du 7 avril 2009.²

Prémices

MTV a été créé en 1991 comme une chaîne généraliste cherchant à reproduire la richesse de l'identité libanaise en créant un mélange équilibré de contenus des médias locaux, arabes, et de l'ouest, avec un accent particulier sur la reproduction de formats de programmes européens et américains adaptés à son public local et régional.

Embarquement sur la scène politique

En Mars 1995, MTV débarque sur la scène politique en lançant la diffusion des nouvelles locales avec un certain nombre d'émissions politiques et socio-économiques.

MTV réussit alors à faire preuve d'un fervent engagement d'agir comme le quatrième pouvoir, et ce en divulguant les abus du pouvoir et la corruption. En défendant l'intérêt public d'une part, et en diversifiant sa programmation de l'autre part, MTV s'est créé, au fil des ans, une audience importante au Liban. MTV s'est proposée comme le porte-étendard de la majorité silencieuse et de la société civile, dans son combat pour se libérer de la tutelle syrienne et préserver des valeurs reflétant les spécificités libanaises.

Fermeture de MTV en 2002

La fermeture de MTV, principal média de l'opposition chrétienne anti-syrienne, ainsi que de la station Radio Mont Liban (RML), a suscité un tollé au Liban. Comme le prévoit l'article 68 de la loi électorale de 1996, la chambre des référés du tribunal des Imprimés avait décidé, le 4 septembre 2002, la fermeture de MTV et de la Radio Mont Liban, qui appartient également au groupe Murr.

Ces médias avaient été condamnés pour propagande électorale illicite durant des élections législatives partielles, particulièrement houleuses, qui s'étaient déroulées en juin 2002 dans le Metn (Nord de Beyrouth). La chaîne MTV avait également été sanctionnée pour avoir diffusé des propos « portant atteinte aux relations avec la Syrie et à la dignité du chef de l'État Émile Lahoud »³. Le 27 décembre 2002, la Cour d'appel des imprimés au Liban avait confirmé la

¹ <http://mtv.com.lb>

² Page « About MTV », <http://mtv.com.lb/AboutMtv>

³ *Fermeture d'une télévision et d'une radio d'opposition*, Reporters Sans Frontières, 21 octobre 2002; <http://www.le-liban.com/liban/2002/10/21/la-censure-au-liban/38/le-tribunal-des-imprimés-confirme-la-fermeture-d%E2%80%99une-télévision-et-d%E2%80%99une-radio-d%E2%80%99opposition.html>. Dans son communiqué de presse du 5 septembre 2002, l'organisation Reporters sans frontières s'était indignée de la violence avec laquelle les

décision de fermeture définitive de la chaîne de télévision privée MTV et de la radio Jebel Lubnan (Mont-Liban) qui appartiennent au groupe de presse de Gabriel Murr.¹

Après plus de six années d'interruption forcée, la reprise des émissions de la chaîne a eu lieu le 7 avril 2009. Depuis sa réouverture, MTV a entrepris une révolution majeure: Nouveau look et nouveaux programmes, avec une gamme d'idées originales et des spectacles célèbres adaptées à la culture arabe.

Studiovision

Toutes les productions télévisées de MTV sont faites à MTV Studiovision, une centrale de production régionale de premier plan avec des studios au Liban et à Dubaï. MTV fait partie d'un groupe de sociétés libanaises de renommée en matière de production audiovisuelle :

- MTV
- Nostalgie
- NRJ
- Audiovision
- 2U2C
- Middle East Audio Suite
- Getforless
- Instruments Garage

Le partenariat entre MTV et Studiovision a permis à la chaîne de développer, au fil des ans, une programmation novatrice basée sur les spectacles de divertissement.

Studiovision est aujourd'hui, une des premières maisons de production audiovisuelle au Proche Orient développant programmes télévisés, téléséries, films, vidéos clips, spots publicitaires et autres du concept à la post production.

De ses studios à Naccache au Liban à ceux de Dubaï, Studiovision offre le meilleur en matière d'équipements de production installés dans les six locaux de la société. Celle-ci dispose de 20 studios entièrement équipés et opérationnels : salles de contrôle, salles de montage, construction de design interne permettant à StudioVision de répondre efficacement aux exigences de toute production d'envergure et de fournir à ses clients les solutions clés pour l'exécution de toute sorte de programme².

Avec un budget annuel allant de 25 à 30 millions USD (19 à 23 millions EUR)³, l'écran de MTV a proposé à ses téléspectateurs les spectacles les célèbres adaptés à l'arabe, comme : The X Factor, Taratata, Talk of the Town, Family Feud, Chance of a Lifetime et Tout le monde est égal. MTV a aussi acheté et repris le format international de télé-réalité Everybody Loves Raymond ou (El Bab Fel Bab) de Sony Pictures Entertainment. La dynamique de la production MTV Studiovision a permis à la chaîne de réaliser des revenus publicitaires de 25 millions USD soit 19 millions EUR en 2012. MTV compte 450 employés dont 250 au service d'information. Le personnel de MTV et StudioVision compte 1300 employés⁴.

gendarmes libanais avaient exécuté la décision de fermeture de MTV ainsi que de Radio Mont Liban, rappelant que l'article 68 était alors appliqué pour la première fois. <http://www.rsf.org>

¹ « Fermeture confirmée de la chaîne de télévision MTV », IFEX, 2 janvier 2003, http://www.ifex.org/lebanon/2003/01/02/appeals_court_confirms_closure/fr/

² Pour plus d'infos sur Studiovision voir : <http://www.studiovision.tv/>

³ Entretien avec Jean Tufenkji, Business Development Manager MTV, octobre 2012.

⁴ Ibid.



5.5.7 OTV (Orange TV) ¹

OTV est une chaîne de télévision généraliste fondée par le Courant patriotique libre (CPL) du général Michel Aoun². OTV a commencé à émettre le 20 juillet 2007. Son centre d'opération est localisé à Dekwaneh (Beyrouth). Toutefois, OTV peut être reçue partout dans le monde par câble, satellite ou Internet. Le Général Aoun affirme qu'elle est financée par des actions achetées par des citoyens libanais résidents et diaspora, grâce à des souscriptions (l'action est à US\$10), sans que cela puisse être précisément vérifié.

Tout comme le discours du Général, OTV a axé sa ligne éditoriale sur la lutte contre la corruption et l'aspiration à une évolution du système politique vers une troisième République laïque³. Toutefois, l'alliance conclue entre Aoun-Hezbollah en 2006⁴, et qui a brouillé les cartes du paysage politique libanais, dessine le discours médiatique de OTV s'avérant avoir le plus souvent valeur d'attaque en règle contre le Courant du Futur⁵.

Parmi les émissions célèbres d'OTV figure *LOL*. Émission de divertissement de deux heures, *LOL* groupait stars et humoristes racontant des blagues autour du présentateur Hicham Haddad. Il s'agit des *Grosses têtes*, version libanaise. L'émission humoristique a fait l'objet d'une campagne médiatique hostile lancée à partir d'une autre chaîne locale New TV (Aljadeed). Face aux chiffres record de l'émission, New TV a décidé de contre-attaquer en cherchant à fédérer les opposants conservateurs à cette approche satirique⁶.

OTV offre une grille de programmes alliant le ludique et le culturel. On y trouve des programmes libanais populaires: LOL, Ovrira, Paris je t'M, etc.

¹ <http://www.otv.com.lb/>

² Après quinze ans d'exil en France, le général Aoun revient à Beyrouth le 7 mai 2005. En échange de la protection française, Aoun, ne pouvant exercer d'activité politique, lance par procuration, en 1992, un parti politique, le Courant patriotique libre. Connu pour sa résistance pendant l'occupation syrienne du Liban, le CPL change d'objectif depuis 2005. Il lutte contre la corruption, et œuvre pour l'instauration graduelle de l'État de droit, la laïcité et la transparence au Liban.

³ Jamil Abou Assi, *Les médias libanais : entre professionnalisme et recherche de crédibilité*, op.cit.,.

⁴ Paul Khalifeh, *L'alliance Aoun-Hezbollah brouille les cartes*, RFI, 12/02/2006, http://www.rfi.fr/actufr/articles/074/article_41840.asp

⁵ Dans son article mentionné ci-dessus, Abou Assi souligne au sujet de la neutralité éditoriale du discours médiatique d'OTV : « Quant à la notion de laïcité, elle a vite été diluée dans des logiques de confrontation entre le Général et ses opposants chrétiens (notamment les Forces Libanaises), relatives entre autres à la question de la défense des intérêts des chrétiens du Liban et de l'Orient. A noter enfin que l'on observe sur cette chaîne, ainsi que dans les autres organes de presse du CPL, une propension à la critique virulente du chef du Parti Socialiste Progressiste, Walid Joumblatt, notamment sur sa stratégie politique jugée pro-occidentale ainsi que sur la gestion du dossier des déplacés de la guerre civile ».

⁶ *Des Islamistes réclament l'arrêt de l'émission humoristique « LOL » : Le conseil national médiatique prendra sa décision ce lundi*, Mouvement pour le Liban Représentant le Courant Patriotique Libre en Belgique, 10/01/2010, accessible au <https://mplbelgique.wordpress.com/tag/ghada-eid/>



5.5.8 Al Jadeed TV¹

Fondée en octobre 2001, la télévision *Aljadeed* ou *New TV* est la seule chaîne privée libanaise qui n'a jamais appartenu à un leader politique. Elle est la propriété du célèbre homme d'affaires libanais Tahsin Khayat.

D'obédience communiste, elle a largement critiqué les choix libéraux de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri. Depuis la crise politique de 2004, elle a soutenu l'opposition tout en la critiquant parfois. Mais son idéologie communiste et panarabe la rend plus proche de l'opposition que de la majorité. Cette relative neutralité n'a néanmoins pas permis à la New TV de se démarquer des autres chaînes communautaires. Selon certains observateurs, elle a contribué, par ses critiques virulentes, à la division médiatique qui aura une part de responsabilité dans le déclenchement des événements tragiques du 7 mai 2008².

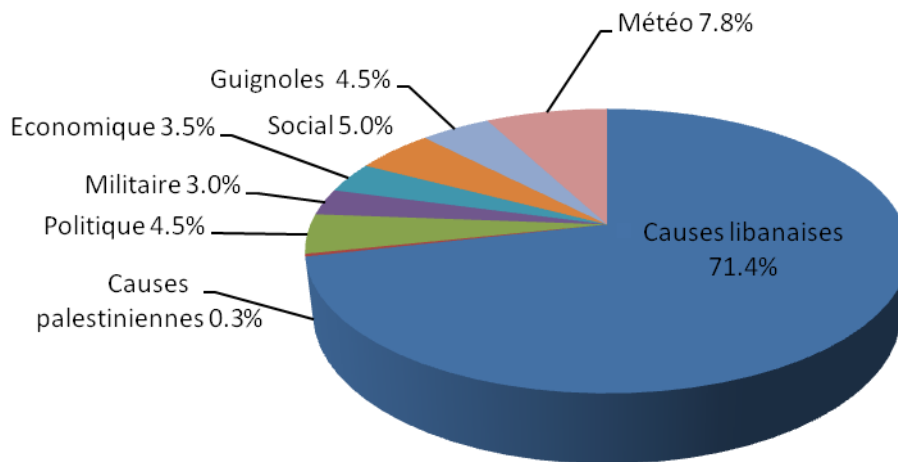
La seule étude évaluant le contenu médiatique conformément à une méthodologie statistique est celle réalisée par le centre médiatique ASBAR et traitant de la programmation de New TV. Bien que datant de 2005, l'étude nous renseigne sur la répartition de la programmation de la chaîne. L'étude précise que 71.4% du contenu diffusé par New TV traite les problématiques libanaises. Le graphique suivant illustre la répartition du contenu sur New TV³.

¹ <http://www.aljadeed.tv/>

² Jamil Abou Assi, op.cit.

³ Dr. Fahd El Orabi El Harthy, *Etude de la chaîne libanaise New TV*, Asbar Center for Studies, Research and Communications, mars 2005, Riyadh ; <http://www.asbar.com/ar/media-studies-consultancy/38.new-tv-lebanese-channel-study.htm>

Répartition du contenu diffusé sur New TV



Source: Asbar Center for Studies, Research and Communications, mars 2005

La programmation de New TV comprend des journaux télévisés, talk shows socio-politiques et programmes de divertissement. *La Corruption* ou *Alfassad*¹ est l'une des émissions phares de la chaîne, examinant les dérives de toute sorte de corruption sévissant dans le pays.

Le Nashr ou *A publier* est une autre émission hebdomadaire à succès. Basée sur le format interview-reportages, l'émission décortique l'actualité sociale et artistique libanaise et arabe.

En novembre 2011, Banijay International, filiale du groupe français Banijay Entertainment, a vendu son format "*Rendez-vous avec mon idole*" à la chaîne libanaise Al Jadeed. 26 épisodes de 60 minutes de ce divertissement musical ont été ainsi produits localement par Studiovision pour une mise à l'antenne début 2012. Ce format a été créé par Banijay Productions France pour TF1².

¹ En juin 2009, après la polémique sur les révélations de menaces du député Michel Murr (coalition du 14 Mars) à l'encontre d'un prêtre syriaque-orthodoxe, une présentatrice de la NewTV Ghada Eid avait accusé le député du CPL Ibrahim Kanaan de fraude électorale. Cette émission s'est alors vite révélée comme ayant répondu à une demande politique, faux-témoins à l'appui. La plainte déposée à l'encontre des responsables de l'émission avait donné raison au député Kanaan et mis en prison les 2 faux-témoins, alors qu'une intervention politique du ministère de la justice avait permis de sauver la présentatrice Ghada Eid de la condamnation judiciaire. Voir « *Des Islamistes réclament l'arrêt de l'émission humoristique « LOL » : Le conseil national médiatique prendra sa décision ce lundi* », publié par jeunempl le janvier 10, 2010, [MPLBelgique.org](http://mplbelgique.org), <http://mplbelgique.wordpress.com/tag/emission/>

² Pascale Paoli-Lebailly, *Vente pan-arabe d'un format de Banijay*, Rapid TV News France, 08/11/2011, accessible au : <http://fr.rapidtvnews.com/sujets/informations-generales/1154-vente-pan-arabe-dun-format-de-banijay>



5.5.9 Al Mayadeen TV¹

Dernière nouvelle née du paysage audiovisuel libanais, la chaîne *Al Mayadeen* ou «*Les places* » a choisi ce nom en référence aux révolutions arabes. Lancé le 11 juin 2012, ce nouveau canal d'information panarabe a été fondé par le journaliste tunisien Ghassen Ben Jeddou. Une chaîne qui se dit «indépendante» et pense tracer une nouvelle voix dans l'audiovisuel arabe.

Le directeur de la chaîne Ghassan Ben Jeddou, ancienne star d'Al-Jazira qui avait quitté la rédaction avec fracas aux débuts de la révolte syrienne. Il reprochait alors à la chaîne d'être trop partisane dans sa couverture des "printemps arabes" en appuyant sans réserve les positions diplomatiques du Qatar². C'est ainsi qu'est née Al Mayadeen, avec comme co-fondateur avec une autre ex-vedette démissionnaire d'Al-Jazira, le journaliste libanais Sami Kleib.

Ayant pour slogan « la réalité telle qu'elle est », « *Cette chaîne (...) a été créée pour interagir avec la scène des révolutions et des manifestations arabes, observer la résistance populaire à l'occupation et représente une immunité politique face à l'hégémonie* », affirme Ghassen Ben Jeddou³.

Avec un siège à Beyrouth, des bureaux à Tunis, au Caire, Ramallah, Al Qods, Damas, Londres, Moscou, Washington, New-York, Téhéran, et des reporters un peu partout dans le monde, Al Mayadeen se pose déjà en ambitieux producteur d'information. 500 employés seraient déjà recrutés. Ayant recruté des journalistes arabes de renom, «Al Mayadeen » peut aussi compter sur une recrue de taille, et qui fera certainement parler d'elle, le député de la Chambre des Communes et fervent défenseur de la cause palestinienne, l'anglais George Galloway. Il animera l'émission « *Kalima Horra* », une émission qui, selon le journal libanais Al Akhbar, sera le fer de lance de la chaîne⁴.

Selon Selim El Meddeb, correspondant de la chaîne France 24, « *il se pourrait qu'Al-Mayadine ne soit pas aussi indépendante qu'elle le prétend. Des liens politiques existeraient avec Téhéran et Damas. L'épouse du directeur de l'information, Sami Kleib, n'est autre que la conseillère en communication du président syrien Bachar al-Assad. Omar Ibhais, un producteur*

¹ <http://www.almayadeen.net/>

² Selim El Meddeb, *Al-Mayadine, la chaîne d'information anti-Al-Jazira*, France 24, 11/06/2012 ; <http://www.france24.com/fr/20120611-naissance-dal-mayadine-nouvelle-chaîne-dinformations-panarabe-syrie-iran-revolution-arabe>

³ Sarah Ben Hamadi, *Al Mayadeen, la nouvelle chaîne d'information de Ghassen Ben Jeddou*, 11 /06/2012, accessible au : <http://www.tekiano.com/medias/satellite/5498-al-mayadeen-la-nouvelle-chaîne-dinformation-de-ghassen-ben-jeddou-.html>

⁴ Ibid.

de télévision indépendant à Beyrouth, a indiqué à FRANCE 24 connaître l'origine des fonds de la nouvelle chaîne grâce à des sources internes. "La chaîne Al-Mayadine est le fruit d'un partenariat entre les Iraniens et Rami Makhlouf, cousin du président Bachar al-Assad", a-t-il expliqué. "Les Iraniens ont investi 5 millions de dollars, je pense, et Rami Makhlouf 25 millions"¹. Des suspicions de financement par l'Iran et le Hezbollah sont également rapportées par la correspondante de rapidTVNews mais sont démenties par Ghassen Ben Jeddo, qui affirme que la chaîne est financée par « un riche homme d'affaires arabe ».²



5.5.10 Arab Woman TV (Heya TV)³

Lancé en 2002, la chaîne libanaise *Arab Woman TV* se présente comme une chaîne de santé, de beauté et de glamour⁴. Aucune information n'est disponible sur la société éditrice.⁵

La programmation de la chaîne est riche de programmes éducationnels déployant l'expertise de nombreux professionnels offrant des conseils aux téléspectatrices arabes. La richesse des programmes de la chaîne satisfait une panoplie de goûts et d'intérêts. La chaîne couvre les événements locaux et l'actualité sociale. Les personnalités publiques et internationales et les icônes sociales sont des invités permanents de la chaîne.

En octobre 2012, la chaîne a lancé en collaboration avec U.N. Information Center in Bierut un programme "Her Excellency Ms. Minister" visant à promouvoir la participation des femmes à la vie politique.⁶ Sur Internet, la chaîne est accessible live sur le site agrégateur tvonline-live.⁷

La chaîne édite également une chaîne de marque (« Branded channel ») sur Youtube⁸ et une page sur Facebook.¹

¹ Selim El Meddeb, op.cit.

² R. HAWKES, "New Middle East satellite TV channel unveiled in Lebanon" Rapid TV News, 12 June 2012; <http://www.rapidtvnews.com/index.php/2012061222391/new-middle-east-satellite-tv-channel-unveiled-in-lebanon.html#ixzz2J5c7DujG>

³ <http://arabwomantv.com/>

⁴ Sur Heya TV, voir D. MATAR, "Heya TV: A Feminist Counterpublic for Arab Women?", [Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East](#), Volume 27, Number 3, 2007, pp. 513-524, http://130.102.44.246/login?auth=0&type=summary&url=/journals/comparative_studies_of_south_asia_africa_and_the_middle_east/v027/27.3matar.pdf

⁵ Sur le site de la chaîne le lien vers la page « About us » est brisé. Consulté le 23 janvier 2013.

⁶ The Daily Star Lebanon, 10 October 2012, <http://www.dailystar.com.lb/News/Local-News/2012/Oct-10/190813-un-and-arab-women-tv-launch-new-program.ashx#axzz2J0eXKHEu>

⁷ <http://www.tvonline-live.com/par-pays/liban/arab-woman-tv-liveheya-tv-online/>

⁸ <http://www.youtube.com/user/ArabWomanTV>



5.5.11 M Melody

Melody Entertainment S.A.E est le premier centre intégré de médias de divertissement dans la région MENA et qui converge totalement avec tous les nouveaux médias.²

Melody couvre presque toutes les fonctions nécessaires pour fournir un divertissement de haute qualité et sur mesure des services personnalisés à la région. Melody possède et gère les services fournis par plusieurs sociétés, tels que les Melody Divertissement SAE et ses services; Hits, Arabia, Tunes, Drama & Melody Digital Media, Melody Film limited et son service; Melody Aflam, Melody Radio Holding et ses services Melody FM, Melody Music Production & Distribution, Melody Artist Management, Melody Pictures, Propaganda Arabia & Propaganda Media.

En septembre 2010, Melody Entertainment annonce la distribution de ses chaînes en France dans le cadre du "bouquet Libanais" et du "bouquet Arabia" disponibles sur la plateforme SFR IPTV.

¹ <http://www.facebook.com/arabwomantv>

² http://mediame.com/news/media_business/melody_entertainment_joins_sfr_france

6. LA MESURE DE L'AUDIENCE DES CHÂÎNES DE TÉLÉVISION

Le projet d'audimétrie télévisuelle (Television Audience Measurement-TAM) a été lancé au Liban en 1998 par l'institut de sondage Ipsos MediaCT (branche spécialisée dans l'analyse des contenus médias) et ce dans le but de mesurer l'audience de la télévision sur l'ensemble du territoire.

Ipsos Liban assure la mesure d'audience des chaînes au Liban au moyen des audimètres sont des appareils sophistiqués, liés aux postes de télévision, qui permettent de retransmettre en continu les visionnages des téléspectateurs. « *De toute la zone du Moyen-Orient, seul le Liban dispose pour le moment de cette méthode, plus efficace et plus fiable que celle consistant à interroger les individus pour les calculs d'audience, utilisée dans certains pays¹* », explique Édouard Monin, le président de Ipsos MediaCT Global.

Aujourd'hui, 626 foyers libanais sont équipés de ce système, avec 1 350 audimètres et près de 2 500 individus concernés. Des projets sont en cours pour élargir encore plus l'échantillon. Car plus il est large et mieux les tendances de la société libanaise sont représentées. Les acteurs du secteur télévisuel (annonceurs, chaînes de télévision et agences de publicité) peuvent ainsi cibler leurs investissements avec plus d'exactitude.

C'est sur fond de polémique entre deux chaînes locales libanaises que l'institut de sondage Ipsos MediaCT (branche spécialisée dans l'analyse des contenus médias) a organisé une conférence le 17 mai 2012 à Beyrouth pour mettre les choses au clair auprès du public, mais également pour présenter sa toute nouvelle invention, le mediacell.

Nouveau logiciel de mesure d'audience, qui fonctionne présentement dans une petite poignée du Liban, mediacell est donc un software, téléchargeable sur tous les smartphones et qui enregistre seconde par seconde les signaux audio à proximité.

Pour être en mesure de déterminer l'audience des chaînes, *Eurodata TV Worldwide²* en coopération avec AGB Stat Ipsos dresse un panorama de données statistiques de la réception télévisuelle au Liban.

¹ Marisol Rifai, *Ipsos Liban présente son nouveau-né : mediacell*, L'Orient Le Jour, 18/05/2012 ; http://www.lorientlejour.com/category/%C3%83%E2%80%B0conomie/article/759444/ipsos_Liban_presente_son_nouveau-ne%20:mediacell.html

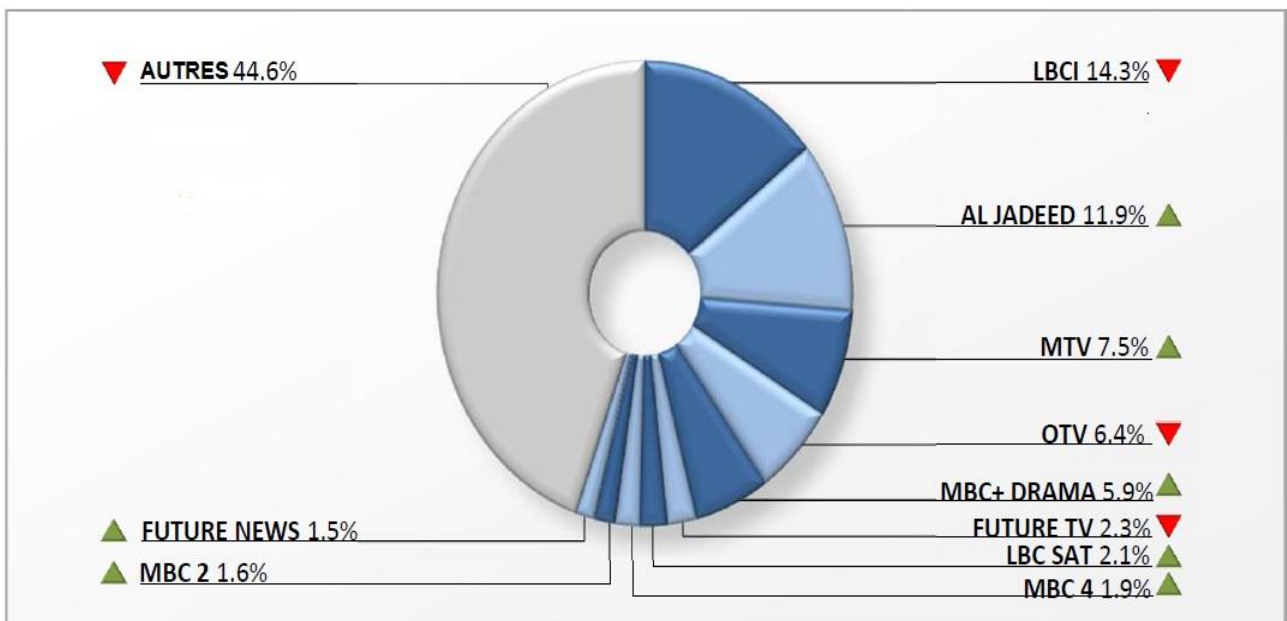
² Eurodata TV Worldwide – One Television Year in the World 2012 issue AGB STAT IPSOS. Eurodata TV Worldwide- One Television Year in the World issue TNS TV Panel Diary, Lebanon, 2012, Annual overview of TV consumption and audiovisual landscapes in more than 90 territories around the world.

Caractéristiques du panel 2011

Basé sur	Période:	Distribution TV (% de foyers TV):	Transition analogique terrestre:
Total individus 4+	1er janv.- 31 déc.2011	Terrestre: 1.1%	Non
	Lun-Dim/ 03:00-26:59	Câble: 94.5% duplication avec satellite	Mesure de l'audience différée
Taille de l'univers		Satellite: 16.1%	Non
854,925	Région:	Digital combiné: 19.2%	Mesure de l'audience des invités
(3,912, 550 Foyers TV)	Nationale	Source: Establishment Survey 2011 - IPSOS	Non
		basé sur 3,000 Foyers TV	Mesure de l'audience de la TNT
Taille du panel:	Instrument utilisé:		Non
2,464	People meter: (depuis 1999)	Principaux opérateurs Télécoms:	
(602 Foyers TV)		Câble Vision, Eco Net (câble)	

Source: Eurodata TV Worldwide - One Television Year in the World 2012 issue AGB STAT IPSOS - Tous droits réservés

- Parts d'audience des principales chaînes libanaises et arabes 2011 Dix meilleures performances de chaînes (basées sur l'ensemble de la journée)



Source: Eurodata TV Worldwide - One Television Year in the World 2012 issue AGB STAT IPSOS - Tous droits réservés

- Durée d'écoute quotidienne moyenne (par individu - en H : MIN)



Source: Eurodata TV Worldwide - One Television Year in the World 2012 issue AGB STAT IPSOS - Tous droits réservés

6.1 Tableau : Parts de marché d'audience de certaines chaînes libanaises et arabes (2011)

Chaîne	Part de marché 2011 (en %)		Statut	Genre	Spots publicitaires	Plateforme	Accès	Pénétration technique (en %)
	Journée entière	Prime time 19:00-23:00						
ABOU DHABI AL OULA	1.4	2.1	Publique	Généraliste	Oui	T,C,S	FTA	72.8*
AL ARABIYA	0.8	0.7	Privée	Infos/Business	Oui	C,S	FTA	76.7*
AL JADEED	11.9	12.9	Privée	Généraliste	Oui	C,S	FTA	97.0
AL JAZEERA	1.1	0.8	Privée	Infos/Business	Oui	C,S	FTA	78.5*
DISNEY CHANNEL	0.9	0.6	Privée	Enfants	Oui	T,C,S	FTA	57.6*
FOX MOVIES	0.7	0.5	Privée	Films	Oui	T,C,S	FTA	71.8*
FUTURE NEWS	1.5	1.5	Privée	Infos/Business	Oui	C,S	FTA	80.0
FUTURE TV	2.3	2.1	Privée	Généraliste	Oui	T,C	FTA	92.0
LBC SAT	2.1	1.9	Privée	Généraliste	Oui	T,C,S	FTA	82.7*
LBCI	14.3	20.2	Privée	Généraliste	Oui	T,C	FTA	91.0
MANAR	1.5	1.5	Privée	Généraliste	Oui	T,C	FTA	84.0
MBC 1	1.5	0.8	Privée	Généraliste	Oui	T,C,S	FTA	83.1*
MBC 2	1.6	1.2	Privée	Films	Oui	T,C,S	FTA	79.0*
MBC 3	1.1	0.8	Privée	Enfants	Oui	T,C,S	FTA	57.1*
MBC 4	1.9	2.7	Privée	Généraliste	Oui	T,C,S	FTA	84.2*
MBC ACTION	1	0.9	Privée	Films	Oui	T,C,S	FTA	83.2*
MBC MAX	0.8	0.5	Privée	Films	Oui	C,S	FTA	65.2*
MBC+ DRAMA	5.9	7.0	Privée	Téléseries	Non	T,C,S	FTA	68.3*
MELODY AFLAM	0.7	0.4	Privée	Films	Oui	T,C,S	FTA	60.6*
MTV	7.5	9.9	Privé	Généraliste	Oui	C,S	FTA	94.0
NBN	1.2	1.2	Privée	Généraliste	Oui	T,C,S	FTA	92.0
OTV	6.4	7.7	Privée	Généraliste	Oui	C,S	FTA	93.0
ROTANA CINEMA	0.8	0.5	Privée	Films	Oui	T,C,S	FTA	69.9*
TELE LIBAN	1.1	0.8	Publique	Généraliste	Oui	T,C,S	FTA	94.0
TIJI	0.8	0.5	Privée	Enfants	Oui	T,C,S	FTA	53.7*

*Pénétration cumulative annuelle

Source: Eurodata TV Worldwide - One Television Year in the World 2012 issue AGB STAT IPSOS - Tous droits réservés

6.2 Dix meilleurs programmes de 2011

Meilleur épisode de chaque programme et de ses affiliés

Les programmes de sport, de la météo et les émissions en-dessous de 5 minutes sont exclus

	Chaîne	Jour	Date	Heure	Programme	Genre	Origine	Durée (min)	Rat* %	00 0'	Part de marché en (%)
1	LBCI	Vendredi	25/11/2011	20:30	CELEBRITY DUETS	Télé-réalité	Liban	120	16.6	65 0	49.8
2	LBCI	Vendredi	15/07/2011	21:00	STAR ACADEMY PRIME (STARMAKER)	Télé-réalité	Liban	128	15.9	62 2	56.5
3	LBCI	Lundi	07/02/2011	20:47	LUNA	Séries télévisées	Liban	55	15.0	58 5	39.1
4	LBCI	Lundi	10/01/2011	19:57	AKHBAR News	Infos	Liban	48	13.0	50 8	36.8
5	LBCI	Mardi	25/01/2011	20:47	KALAM AL NAS	Politique	Liban	74	12.1	47 4	33.4
6	LBCI	Jeudi	24/02/2011	20:52	BAS MAT WATAN	Variétés	Liban	36	11.4	44 7	32.5
7	ALJADEED	Dimanche	16/01/2011	19:52	AKHBAR	Infos	Liban	67	11.2	44 0	27.2
8	LBCI	Dimanche	10/07/2011	21:00	MISS LEBANON PRIME	Actualité	Liban	197	11.1	43 2	44.5
9	LBCI	Lundi	28/02/2011	20:50	NOKTAT HOB	Séries télévisées	Liban	66	10.9	42 7	32.7
10	LBCI	Mercredi	14/12/2011	21:08	AHMAR KHAT AL ARID	Talk Show	Liban	87	10.7	41 9	32.3

*(Rat.%) ou (TV Rating in %) mesure la popularité d'un programme en rapportant son audience par rapport à la population totale.

Selon la définition donnée par Eurodata, (TV Rating en %) est le pourcentage des gens qui regardent le programme.

Le nombre moyens de téléspectateurs sur la durée totale du programme est calculée en pourcentage de la population en âge de regarder la télévision.

Meilleur programme de sport en 2011

Chaîne	Jour	Date	Heure	Programme	Genre	Durée (min)	Rat*%	000'	Part de marché en (%)
LBCI	Mardi	15/11/2011	14:23	ASIAN FOOTBALL CUP QUALIFIER - LEBANON Vs SOUTH KOREA	Football	122	7.5	292	34.2

Source: Eurodata TV Worldwide- One Television Year in the world 2012 issue AGB STAT IPSOS

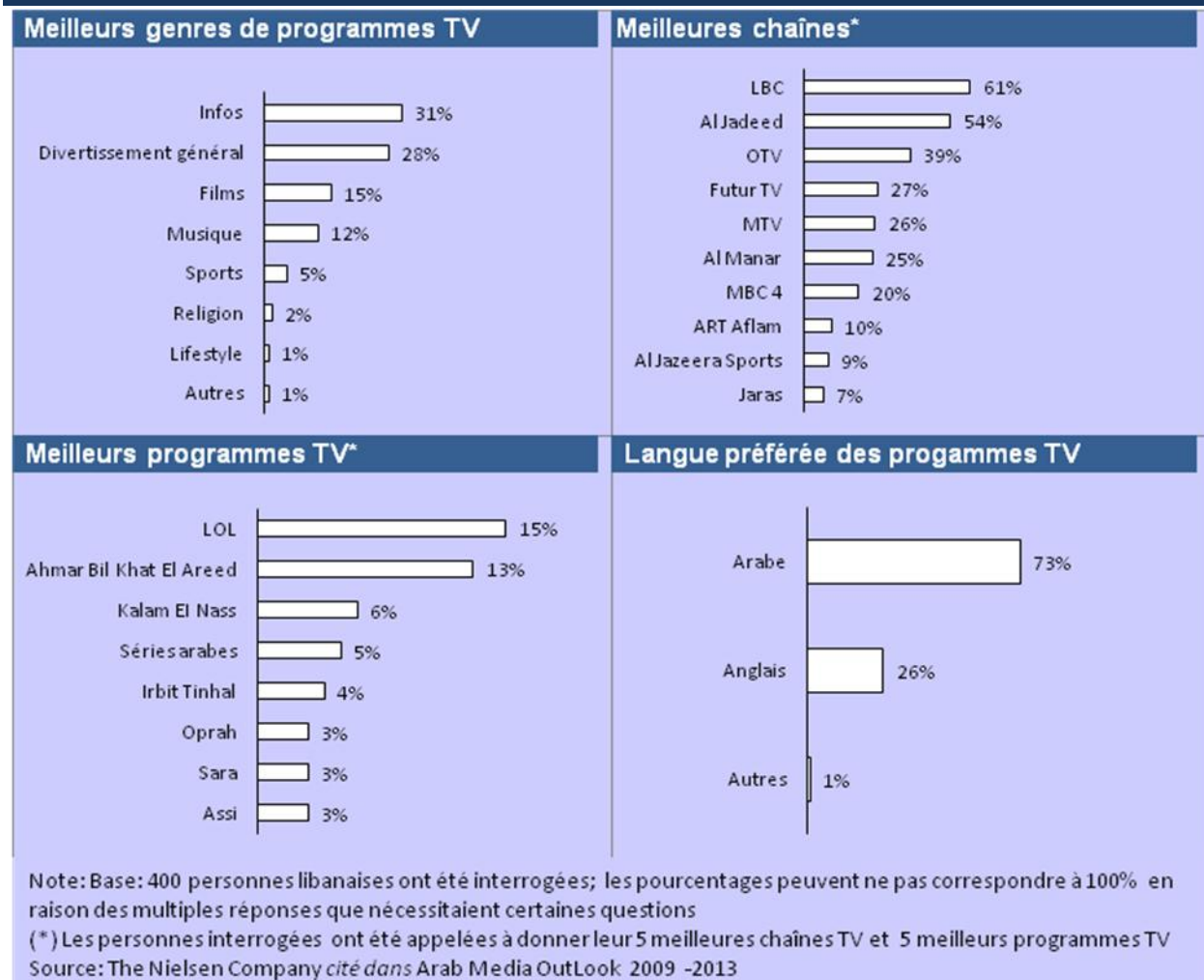
6.3 Résultats d'étude de marché

Dans sa 3^{ème} édition, *Arab Media Outlook 2009-2013*¹ publie les résultats d'une étude du marché télévisé au Liban réalisée par The Nielsen Company. Au moyen d'un questionnaire distribué à 400 personnes libanaises, l'étude fait état de l'audience télévisée selon quatre indicateurs :

- Meilleurs genres de programmes TV
- Meilleures chaînes
- Meilleurs programmes TV
- Langue préférée des programmes TV

Les résultats indiquent un taux de 31% d'audience des infos. La LBC occupe la première classe au niveau des meilleures chaînes avec 61% suivie par Al Jadeed avec 54%. Quant aux meilleurs programmes : l'émission humoristique LOL vient en tête du classement affichant un taux de 15% suivie par le programme socioculturel Ahmar Bil Khat El Areed récoltant 13%. Enfin l'indicateur de la langue préférée dans les programmes TV accorde 73% à la langue arabe contre 26% à l'anglais.

Télévision au Liban: résultats d'étude du marché



¹ <http://www.fas.org/irp/eprint/arabmedia.pdf>

7. FINANCEMENT DU SECTEUR AUDIOVISUEL

7.1 Le marché publicitaire télévisuel

Le Liban dispose d'un paysage médiatique nettement développé surtout dans le secteur de la télévision et de la production audiovisuelle. Il est aussi le siège de nombreuses chaînes satellites les plus populaires de la région et de plusieurs sociétés régionales de production.

Arab Media Outlook 2011-2015 souligne que la télévision constitue la plateforme publicitaire dominante au Liban avec une part d'environ 38% du total de sa valeur estimée à 144 millions USD (110 millions EUR) en 2011¹. Le rapport prévoit la progression du marché publicitaire télévisuel pour atteindre un taux 5% du TCAM ou GAGR durant la période de projection 2011-2015 et réalisant 66 millions USD soit 50.4 millions EUR² en 2015.

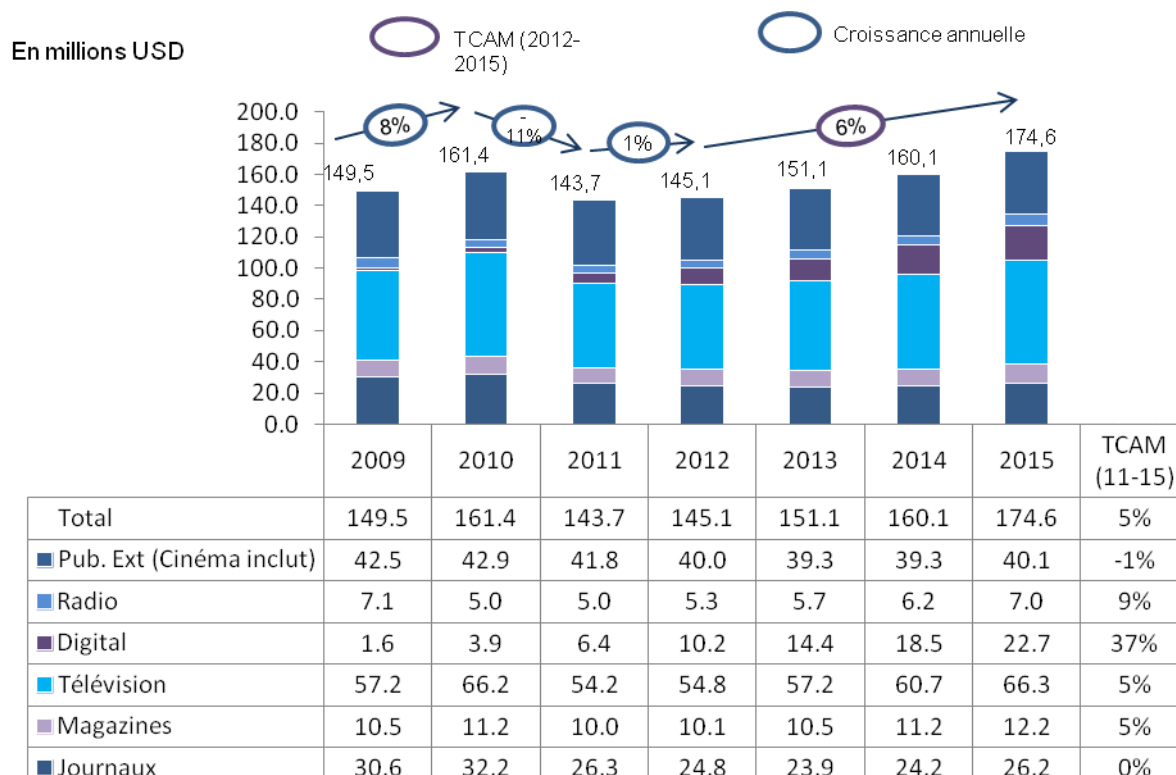
Il existe deux secteurs de publicité télévisuelle sur le marché libanais : l'analogique terrestre (14% de foyers TV) et le satellite (83% de foyers TV). A la différence des autres pays de la région, le Liban enregistre un taux relativement élevé de pénétration du câble. Cependant malgré la propagation des connections illégales par câble, celui-ci enregistre un faible taux de pénétration soit 5%.

Alors que le volume du marché publicitaire des chaînes locales est estimé à environ 50 millions USD (38 millions EUR) dépassant ainsi les standards régionaux, il demeure relativement faible compte tenu de la nature hautement compétitive du marché comprenant plusieurs radiodiffuseurs. La baisse des budgets publicitaires de 2011 a fortement influencé les petites chaînes dont plusieurs ont survécu grâce aux ressources financières alternatives, étant donné qu'un bon nombre de chaînes libanaises sont appuyés par des partis politiques.

¹ *Arab Media Outlook 2011-2015* – Arab Media Exposure and Transition, Forecasts and analysis of Traditional and Digital Media in The Arab World, 4th edition, Dubai Press Club, UAE, 2012; <http://www.arabmediaforum.ae/userfiles/EnglishAMO.pdf>

² Conversion effectuée selon le taux de change affiché par Aonda currency converter en date du 5 décembre 2012 ; <http://www.oanda.com/lang/fr/currency/convert/>

Recettes publicitaires nettes du Liban (2009-2015)



Source: Arab Media Outlook 2011-2015, p.190

7.2 Publicité numérique

Les recettes de la publicité numérique enregistrent une part de 4% du total des recettes publicitaires du marché libanais en 2011. Cependant, les efforts déployés par l'Etat pour le développement du numérique sont des pas positifs pour le développement du marché publicitaire numérique.

Les estimations d'*Arab Media Outlook* suggèrent une progression du marché publicitaire numérique pour atteindre 13% du total des recettes publicitaires en 2015, (et ce en dépit de la faible pénétration actuelle des réseaux de larges bandes). La progression sera conduite par l'assimilation des larges bandes des mobiles, l'intense usage de l'internet et le secteur médiatique prospère au Liban.

7.3 Presse écrite

Les recettes publicitaires de la presse écrite représentent environ 18% du total des recettes publicitaires au Liban. La publicité dans les journaux a diminué de 18% en 2011. *Media Outlook* prévoit une déclinaison de 6% en 2012, et une croissance relativement plate durant le reste de la période de projection pour atteindre 26 millions USD (19.8 millions EUR) en 2015.

Le secteur de la presse libanaise compte 17 quotidiens. *An-Nahar*, *Al-Balad* et *As-Safir* ont enregistré le taux de distribution le plus élevé au cours des trois dernières années. Les

publicitaires majeurs du secteur de la presse écrite sont les banques, les automobiles, les biens de consommation et l'immobilier. A l'instar du marché télévisuel, la plupart des propriétaires des journaux au Liban sont affiliés politiquement. Il convient de noter qu'en matière de la liberté de la presse, le Liban est relativement mieux situé que ses voisins régionaux et occupe la 93^{ième} place dans le *Press Freedom Index*¹. Le Koweït, figurant au 78^{ième} rang, est le seul pays arabe a occupé une place avancée dans ce classement.

7.4 Publicité cinématographique et de l'extérieur

La publicité de l'extérieur et du cinéma constituent 29% du total des recettes publicitaires au Liban. Le Liban possède le nombre le plus élevé d'écrans ciné par individu dans la région arabe, figurant tout juste après les Emirats Arabes Unis EAU (avec 42 écrans par individu).

La publicité de l'extérieur occupe une place importante dans le marché publicitaire libanais et ce en comparaison avec les autres marchés régionaux. Cette importance est due à un large inventaire et des régulations beaucoup moins strictes. Les banques, les restaurants, l'immobilier et les détaillants sont les publicitaires de l'extérieur les plus importants. *Arab Media Outlook* prévoit une diminution de la publicité de l'extérieur pour atteindre un taux de 1% du GAGR et réaliser 40 millions USD soit 30.5 millions EUR en 2015.

¹ *World Press Freedom Index 2012*, Reporters Without Borders For Freedom of Information, Paris, 25.01.2012; http://en.rsf.org/IMG/CLASSEMENT_2012/CLASSEMENT_ANG.pdf

8. LA TÉLÉVISION SUR INTERNET ET LES SERVICES AUDIOVISUELS A LA DEMANDE

8.1 Service VOD en ligne

LBC compte parmi les rares radiodiffuseurs du Proche Orient offrant un service VOD en ligne.

Le site web de la chaîne <http://www.lbcgroup.tv/watch/> offre des vidéos gratuites des nouvelles en streaming. Une option payante est également disponible pour du contenu VOD, ainsi que pour la diffusion en directe de programmes de divertissement et des séries télévisées. On y trouve aussi des liens vers les programmes de divertissement les plus populaires de la LBC.

Le site vidéo de la LBC offre des options variées d'abonnement : soit un abonnement trimestriel de 30 USD (soit 22.9 EUR), ou un autre annuel de 110 USD (84 EUR). La télévision en directe est offerte à des tarifs supplémentaires. La publicité et le sponsoring constituent les deux principales sources de financement du site¹.

D'autre part, la plupart des radiodiffuseurs libanais offre des formes de live streaming sur leur portail. MTV a investi dans sa plateforme digitale <http://mtv.com.lb/> et a lancé MTV online et une application mobile gratuite assurant le live streaming de la chaîne, des alertes de nouvelles munies de photos et vidéos, des VOD et des archives de journaux et de programmes télévisés.

8.2 Les sites de partage vidéo

Le développement des réseaux large bande représente également une opportunité pour les plates-formes de partage vidéo, financées par la publicité.

En mars 2011, Google Arabia a annoncé le lancement de formules géo-localisées dans les pays arabes dans 8 pays arabes : Algérie, Egypte; Jordanie; Maroc; Arabie saoudite; Tunisie et Yemen².

Quelque temps plus tard, Google lance sa formule géo-localisée pour le Liban, la onzième dans la région MENA³. [Google.com.lb](http://google.com.lb) assure les recherches en arabe, français, anglais et arménien.

Le 30 avril 2012 Google et YouTube au Proche Orient et en Afrique ont annoncé l'arrivée de la « *Home Page ad* » sur YouTube. La plus grande plate-forme mondiale de divertissement dans la région MENA, YouTube offre ainsi un *ad space* sur la page d'accueil. Avec plus que 6.2 millions d'impressions quotidiennes en ligne en provenance d'Arabie Saoudite, des Émirats Arabes Unis, d'Égypte et du Maroc et environ 5.2 millions d'impressions quotidiennes sur mobile, ceci aurait un impact gigantesque sur le plan médias *media planning*. Sur son blog, Google Arabia a annoncé en octobre 2012 un programme visant à « arabiser Internet » en collaboration avec le monde universitaire. En vue de compenser la domination de l'anglais sur l'Internet et la tendance des utilisateurs arabes d'Internet à écrire en anglais, Google a créé un outil qui permet de transcrire l'Arabazi (l'arabe écrit en caractères romains) en caractères arabes traditionnels⁴.

¹ *Arab Media Outlook 2009-2013*, Inspiring Local Content, Forcasts and analysis of Traditional and Digital Media in The Arab World, Dubai Press Club, UAE ; <http://www.fas.org/irp/eprint/arabmedia.pdf>

² <http://thenextweb.com/me/2011/03/10/youtube-launches-localized-versions-for-mena/>

³ <http://www.vip4soft.com/news/1338.html>

⁴ Google Arabia blog, 5 décembre 2012; <http://google-arabia.blogspot.fr/>

8.3 Les chaînes de marques des diffuseurs libanais sur les chaînes de partage vidéo

En complément de leur propre site web, certaines chaînes libanaises (à l'instar de nombre de chaînes européennes) utilisent les possibilités offertes par les « chaînes de marque » (*branded channels*) sur les plates-formes de partage vidéo telles que YouTube et Dailymotion.

On y trouve des extraits vidéo des programmes de certaines chaînes libanaises. Au 5 décembre 2012, quelques 449 997 vidéos¹ de la LBC, 467 165 vidéos² de la Future TV et 100 733 vidéos³ d'OTV sur Dailymotion.

En 2007, LBC Group créa sa propre chaîne sur YouTube. Le contenu en ligne de la chaîne de télévision LBCI propose 6136 vidéos des programmes phares de la chaîne. Au 5 décembre 2012, plus de 15,1 millions de vues avaient été enregistrées sur la page de la chaîne et le nombre d'abonnées était de 14 264⁴.

¹ <http://www.dailymotion.com/relevance/search/future+tv+lebanon/1>

² <http://www.dailymotion.com/relevance/search/future+tv+lebanon/1>

³ <http://www.dailymotion.com/relevance/search/otv+channel+lebanon/1>

⁴ <http://www.youtube.com/user/lbcgroup/featured>

8.4 L'audience des sites de vidéo en ligne au Liban

Dans son rapport *ICT Adoption et perspectives des TIC dans la région des États Arabes 2012*¹, l'ITU propose un tableau des 20 sites les plus visités au Liban en décembre 2011, élaboré par Alexa².

Classement des sites web les plus visités au Liban, décembre 2011

Rang	Site Web	Utilisateurs visés	Langue du site par défaut*	Description
1	Facebook.com	Monde entier	Anglais	Réseau social en ligne
2	google.com	Monde entier	Anglais	Site de recherche mondial
3	google.com.lb	Monde entier	Arabe	Site de recherche
4	youtube.com	Monde entier	Anglais	Site de partage et de diffusion de vidéos
5	live.com	Monde entier	Anglais	Site de services de messagerie électronique
6	yahoo.com	Monde entier	Anglais	Services divers en ligne
7	wikipedia.org	Monde entier	Anglais	Encyclopédie
8	twitter.com	Monde entier	Anglais	Réseau social en ligne
9	tayyar.org	Locaux	Arabe	Site d'informations en ligne
10	elnashra.com	Locaux	Arabe	Site d'informations en ligne
11	msn.com	Monde entier	Anglais	Services divers en ligne
12	blogspot.com	Monde entier	Anglais	Service de blogage en ligne
13	lebanonfiles.com	Locaux	Arabe	Site d'informations en ligne
14	linkedin.com	Monde entier	Anglais	Réseau social professionnel en ligne
15	lebanese-forces.com	Locaux	Arabe	Site d'informations en ligne
16	elnashrafan.com	Locaux	Arabe	Site d'informations en ligne
17	alfa.com.lb	Locaux	Anglais	Opérateur de télécommunications mobiles
18	nowlebanon.com	Locaux	Anglais	Site d'informations en ligne
19	kataeb.org	Locaux	Anglais	Site d'informations en ligne
20	mtctouch.com.lb	Locaux	Anglais	Opérateur de télécommunications mobiles

Note :* La langue par défaut est la langue qui apparaît en premier lieu lors de l'ouverture du site web.

Source : Alexa.

Le tableau ci-dessous présente les vingt portails web les plus visités par les internautes du Liban. Comme ce tableau le montre, l'adoption de contenus en ligne en langue arabe reste à la traîne par rapport à celle des contenus offerts par des acteurs mondiaux comme Google, YouTube et Facebook. Le portail local novateur est un site d'information en ligne qui occupe la

¹ Adoption et perspectives des TIC dans la région des États arabes 2012, Sommet connecter le Monde Arabe 2012, Union Internationale des Télécommunications (UIT) ; <http://www.itu.int/pub/D-IND-AR-2012>, p.91

² Alexa est un site (filiale de Amazon inc.) qui produit des classements internationaux et par pays de la fréquentation des sites Internet. La fiabilité de ces mesures fait l'objet de contestations par les spécialistes de la mesure d'audience sur Internet, car elle repose sur une méthodologie moins élaborée que celles des services payants de mesure d'audience (du type de ceux proposés par Comscore, Nielsen, Médiamétrie). Dans les situations où des mesures non sophistiquées ne sont pas disponibles, Alexa est cependant reconnu comme un indicateur utile. Pour un classement plus complet et mis à jour, Voir <http://www.alexa.com/topsites/countries/LB>

neuvième place des sites les plus visités par les internautes libanais¹. Sur ces vingt sites, plusieurs sites contiennent un volume important de vidéos :

- des sites de réseau social et de partage de vidéo : Facebook.com (US), Youtube.com (US), google.com.lb, (LB)
- site d'informations tayyar.org (LB, avec mention de son propriétaire le Courant Patriotique Libre- CPL). Ce site est considéré comme une source centrale d'informations et de nouvelles sur le Liban.
- site d'informations nowlebanon.com en arabe et en anglais (site privé sans mention de propriétaire et acceptant des donations).

La consultation du classement des 20 sites les plus populaires au mois de janvier 2013 indique des résultats sensiblement différents, et en particulier l'apparition dans le classement de deux sites de vidéos pornographiques.²

Classement des 20 sites les plus populaires au Liban (au 25 janvier 2013)	
Site	Description
Facebook	Réseau social
Google	Outil de recherche
google.com.lb	Outil de recherche
YouTube	Plate-forme ouverte de diffusion de vidéos
Windows Live	Messagerie de Microsoft (Hotmail)
Yahoo!	Portail
The Free Patriotic Movement	Portail du Mouvement patriotique libre (Parti du Général Aoun)
Twitter	Réseau social de microblogging
Wikipedia	Encyclopédie
LinkedIn	Réseau social à vocation professionnelle
Blogspot.com	Hébergeur de blogs
lebanonfiles.com	elnashra.com Portail du groupe El Murr

¹ <http://www.itu.int/pub/D-IND-AR-2012>, p. 90

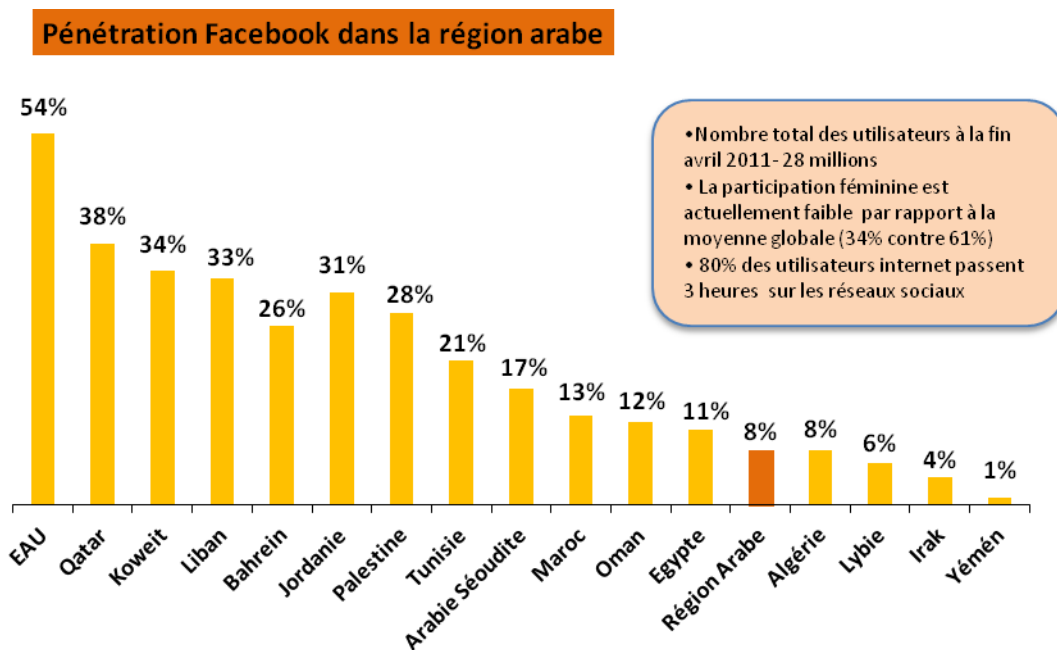
² <http://www.alexa.com/topsites/countries/LB>

MSN	Portail (Microstf)
The Lebanese Forces	Site officiel des Forces armées libanaises
XNXX Galleries	Site de vidéos pornographiques (y compris des programmes de type pédopornographiques)
Amazon.com	Commerce en ligne
Babylon	Site consacré à l'apprentissage des langues et aux questions de traduction
Microsoft Corporation	Site de Microsoft
xHamster's Free Porn Videos	Site de vidéos pornogarithiques

Source : Alexa

Selon *Arab Media Outlook*, Alors que les sites à contenu local et les sites d'actualités politiques figurent parmi les meilleurs vingt sites dans le pays¹, Facebook est le site social le plus populaire au Liban, enregistrant un taux de pénétration de 33%, suivi par YouTube et Twitter.

Le graphique suivant fait état du taux de la pénétration de Facebook par rapport à la population dans les pays de la région arabe. En occupant la quatrième place, le Liban figure parmi les pays enregistrant un taux élevé de pénétration Facebook dans la région.



Source: Arab Advisors Group citée dans Arab Media Outlook 2011-2015.

¹ Arab Media Outlook 2011-2015, op.cit.

9. LE MARCHÉ DU CINÉMA

9.1 Bref historique

L'activité du cinéma libanais a commencé en 1923 avec la création de la première salle de cinéma (Cristal). En 1929, on assiste à la sortie du premier long métrage libanais *Les aventures d'Elías Mabrouk*, réalisé par Jordano Pedutti (d'origine italienne). Après la sortie d'un second film, *Les Aventures d'Aboud Abed* (1931), Pedutti arrête sa carrière par manque de financement.

Les années 1930-1960¹ : Après l'indépendance en 1941, s'installe au Liban une industrie du cinéma bâtie sur le modèle phare de l'époque dans la région, le cinéma égyptien. Plus de vingt films par an seront tournés pendant les années fastes. Il s'agissait de comédies, de drames romantiques, motivés par le désir de toucher un public de masse. Mais la recherche de succès populaires se fait sans réelle recherche de qualité. Cette période fut jalonnée par de nombreux films souvent tournés sous la houlette de réalisateurs égyptiens. La production de l'époque est souvent influencée par le style et le dialecte égyptiens. Pourtant, deux noms se détachent, celui d'Ali El-Ariss qui fut le premier réalisateur libanais et celui de Georges Nasser dont le film est sélectionné au Festival de Cannes en 1957. De fait, après 1955, la prospérité nouvelle d'un Liban devenu le centre financier du Moyen-Orient permit d'investir dans les infrastructures comme le Studio du Cèdre, le Studio Haroun, le Studio Moderne, le Studio Baalbeck.

Les années 1963-1974 : C'est l'âge d'or des productions par le volume et non par la qualité. La nationalisation de l'industrie du cinéma en Égypte par Gamal Abdel-Nasser a provoqué le départ vers le Liban d'un grand nombre de producteurs, réalisateurs, acteurs et techniciens du cinéma. L'industrie au Liban y a gagné car de nombreux studios de son, de tournage et de montage s'y sont installés. Toutefois, ces productions, dans l'ensemble, restent encore profondément marquées par le cinéma égyptien. Même si la plupart des productions ne relevait que de la catégorie des films d'action où le contexte politique n'est qu'un prétexte, un bon nombre de ces films jouèrent néanmoins un rôle dans le contexte de la guerre israélo-arabe. Parallèlement à ce développement, de nombreux clubs de cinéma indépendants se créent dans les universités de Beyrouth, et après 1970 il y eut même un festival de cinéma amateur.

Les années 1975-1991 : La guerre éclate au Liban et donne naissance à un cinéma engagé, mais provoque également le départ d'une génération de cinéastes formés et talentueux vers l'étranger. Ils créent un cinéma d'exil qui se fait une place sur la scène internationale, particulièrement en France : Maroun Baghdadi, Borhane Alaouié, Jocelyne Saab, Randa Chahal, Jean-Claude Codsí, Leyla Assaf et d'autres, sans oublier ceux qui sont partis vers les États-Unis : Sylvio Thabet, Mario Kassar, Georges Chamchoum, Elie Samaha et d'autres.

Depuis 1991 : Ce sont les années de l'après-guerre. Ce n'est pas avant le milieu des années 90 que le cinéma libanais a pris un nouveau tournant avec l'arrivée sur le devant de la scène de jeunes réalisateurs, tout frais sortis des universités et des écoles de Beyrouth, où le cinéma en tant que discipline commence à être reconnue. Les réalisateurs de cette nouvelle génération se sont investis dans le travail des images et dans la création de leurs propres films, des films qui

¹ La répartition de l'histoire du cinéma libanais selon les périodes citées ci-dessous est faite par Madame Aimée Boulos, fondatrice et ex-présidente de la Fondation Liban Cinéma lors de la Réunion Statutaire du Rotary Club de Beyrouth du 06/11/ 2006, *Le Bulletin*, Volume 76, N° 18 Année Rotarienne 2006 – 2007, www.rotaryd2450.org/.../RCB061106-18-Cinéma%20Libanais.doc.

Sur le cinéma libanais, voir également Y. ELIE, *Regards sur le cinéma libanais (1990-2010)*, L'Harmattan, Paris, 2012 ; L. KHAIB, *Lebanese Cinema: Imagining the Civil War and Beyond*, I.B. Tauris, London 2008.

sont vraiment différents du style de leurs aînés. Ces films sont plus personnels, plus « individuels » dans la mesure où ils reflètent non seulement les préoccupations de leurs auteurs, mais aussi des questionnements sur le social, le politique, l'identité et l'avenir.

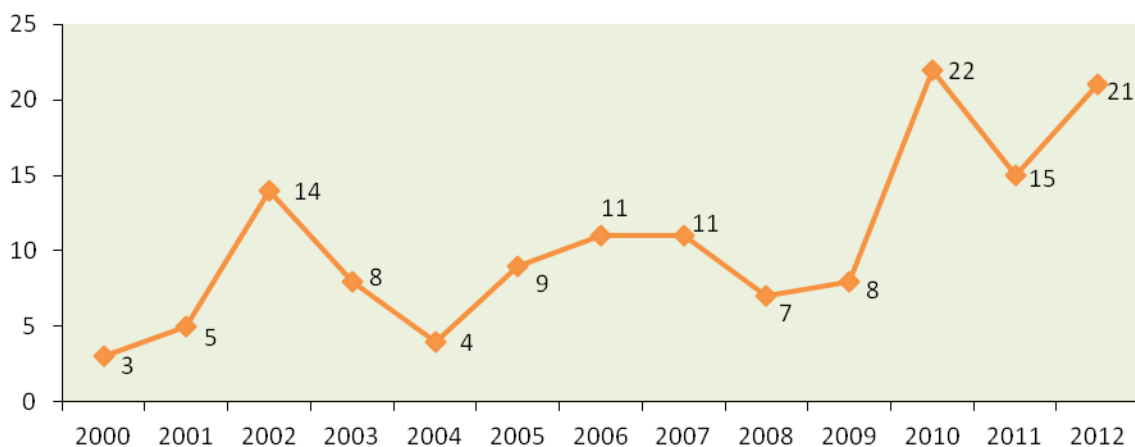
Toutefois, dans leur vie professionnelle, les cinéastes libanais se retrouvent face à la situation assez complexe : un travail en "solitaire" dans un milieu indifférent et des conditions chaotiques. Car les conditions qui prévalaient dès le début du cinéma persistent et continuent de freiner l'établissement d'une vraie industrie du film au Liban. Nous pouvons les énumérer comme suit :

- La quasi absence d'une volonté et d'une politique cinématographiques de l'État consacrant les fonds nécessaires pour la production, le développement et la postproduction ;
- Malgré les timides approches faites par le secteur financier et bancaire via la banque de garanties qui soutient certains films, l'implication de ce secteur reste encore à sensibiliser pour la création des fonds privés, des sociétés d'investissement, des banques spécialisées et encourager le mécénat ;
- La rareté des associations de soutien privées ayant pour objectif de motiver le public à assister aux films et fréquenter davantage le cinéma.

Sur le plan de la formation, les écoles de l'audiovisuel et du cinéma ne manquent pas au Liban, tels que l'Institut d'Etudes Scéniques, Audiovisuelles et Cinématographique de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (IESAV) et l'Académie Libanaise des Beaux-Arts (ALBA). Cependant même si les formations fleurissent et que les écoles se révèlent être un vivier, il convient d'admettre qu'il est dur pour la plupart de percer en tant que réalisateurs au Liban, étant donné les difficultés de financement. Bon nombre s'orientent plutôt vers le privé. Pour preuve, Nadine Labaki, la célèbre réalisatrice de *Caramel* et *Maintenant on va où ?*, a d'abord commencé dans la réalisation de publicités et de clips musicaux avant de rencontrer, par le fruit du hasard, une productrice française, huit ans après son prix à la Biennale des cinémas arabes.

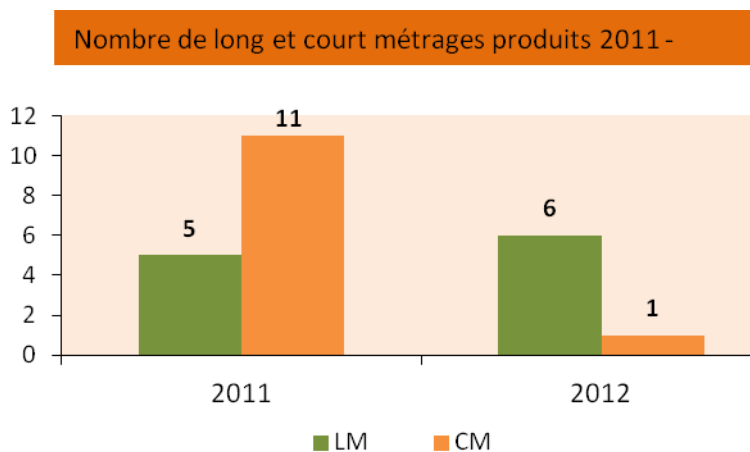
Pourtant, malgré ces carences, le cinéma libanais se porte bien mieux en 2012 que dans le passé. Il trouve les moyens de se frayer un chemin grâce aux talents de ces cinéastes enthousiastes et créatifs, à la multiplication des sociétés de production et au développement des multiplexes dans le pays.

Nombre de long et court métrages produits (2000 - 2012)



Source: Centre national du cinéma - octobre 2012

Afin d'attirer l'attention sur l'importance du recensement précis de nombre de films produits annuellement, et en dépit de la différence des données collectées auprès du Centre national du cinéma et de la Fondation Liban Cinéma concernant le nombre de films produits en 2011 et 2012, nous estimons important d'exposer dans le graphique suivant, le nombre de courts et long métrages produits en 2011 et 2012, tel que recensé par la Fondation.



Source: Fondation Liban Cinéma - mars 2013

9.2 Le Centre national du cinéma (CNC)

Le Centre du cinéma et de la télévision a été créé le 28 février 1964 par le décret n°15666. Le Centre interarabe du cinéma et de la télévision a été créé le 2 septembre 1964 par le décret n°17369 et rattaché au centre du cinéma. Ces deux centres se sont effectivement fondus en un seul qui est le Centre national du cinéma. Le cadre général de cette fusion apparaît dans le décret n°17473 du 9 septembre 1964¹.

Le Centre National du Cinéma a été établi au sein du Ministère de l'Information. Ce centre était le seul organisme officiel aidant à la production cinématographique nationale.

Les textes des trois décrets cités ci-dessus, fixaient comme suit la mission du CNC:

- Encourager la production de film libanais de cinéma et de télévision et contribuer à améliorer leur qualité.
- Proposer toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de l'industrie du cinéma au Liban.
- Etablir des contacts officiels avec tous les organismes libanais et étrangers, publics et privés s'occupant du cinéma.
- Travailler en collaboration avec les pays arabes à relever le niveau de la production des films arabes et les promouvoir à l'étranger.

¹ Les textes des décrets cités nous ont été fournis par M. Hares Bassil Conservateur des Archives du Film, responsable de la Cinémathèque et qui prend également en charge la mission de supervision et de développement du Département du Cinéma, et ce lors de notre collecte de données au Liban (octobre 2012).

- Fournir au Ministère de l'Information tous les renseignements relatifs au cinéma au Liban du point de vue législatif, industriel, financier, technique, artistique politique et morale.
- Proposer la nomination des représentants officiels du Liban aux festivals internationaux du cinéma.
- Superviser du point de vue technique et artistique les films de cinéma et de télévision produits par le Ministère de l'Information.

9.3 Le Ministère de la culture et le cinéma

En 1983, une nouvelle loi a créé la Direction des Affaires Cinématographiques, Théâtrales et des Expositions, et le CNC devient un département de cette direction.

En 1993, et en vertu de la loi n°215, la Direction des Affaires cinématographiques, théâtrales et des expositions a été transférée, du Ministère de l'Information au Ministère de la Culture¹ qui adopta une politique gouvernementale plus ou moins efficace aidant à la promotion, la diffusion et la production du film libanais.

En 2000, une cinémathèque fut créée au sein de la Direction par le conservateur des Archives du Film et Responsable de la Cinémathèque, M. Hares Bassil, assurant également la mission de supervision et de développement du Département du Cinéma. Il est à noter que le faible budget consacré à ce dispositif institutionnel ne lui permet pas de disposer de la logistique nécessaire pour une cinémathèque développée.

En 2008, une nouvelle loi a été promulguée dans le but de la réorganisation du Ministère de la Culture. Une nouvelle structure transforme la Direction des Affaires Cinématographiques en

Direction de l'Economie du Savoir et des Industries Culturelles² dans laquelle le Département du Cinéma devient la Direction du Cinéma et de la Cinémathèque. Mais l'organigramme reste encore en phase de préparation (un projet toujours en chantier) tout en poursuivant l'usage des titres et des attributions de l'ancienne direction.

Parallèlement, le ministère de la culture a établi une Commission Nationale du Film. Celle-ci se charge de la distribution d'aide financière aux cinéastes. Le budget total consacré par le Ministère à l'aide financière accordée aux cinéastes (sous forme de subvention) est de 100,000 USD (77, 000 EUR) distribués entre 10 à 15 cinéastes (long et court métrages). Selon le responsable du développement du département du cinéma : « *Certes, cette subvention est très modeste, mais du point de vue institutionnel, elle constitue une simple forme d'aide surtout pour les jeunes cinéastes cherchant des moyens financiers pour la production de leur film* »³.

¹ <http://www.culture.gov.lb/>

² <http://www.culture.gov.lb/ministere/index.php?sect=5&subsect=1&subsubsect=2>

³ Propos recueillis lors de notre entretien avec M. Hares Bassil Conservateur des Archives du Film, responsable de la Cinémathèque et chargé de la mission de supervision et de développement du Département du Cinéma, et ce lors de notre collecte de données au Liban (octobre 2012).



9.4 Fondation Liban Cinéma

Il existe au Liban une fondation privée, la Fondation Liban Cinéma, créée en février 2003, et soutenue par le ministère de la Culture libanais et son Ministre de l'époque, Ghassan Salamé. La création de cette structure dénote d'une réelle volonté institutionnelle de soutenir, développer et promouvoir une cinématographie locale, même en passant par le biais d'une structure privée.

Association privée sans-but lucratif, la Fondation Liban Cinéma a pour objectif de participer au développement de l'industrie cinématographique au Liban par le soutien à la formation, la création, la production et la promotion des films aux niveaux national et international.

Il s'agit de mettre en place un cinéma local qui impose une image forte du Liban d'aujourd'hui. La FLC cherche à jouer un rôle fédérateur auprès des différents acteurs de ce secteur et s'est dotée des moyens nécessaires pour y parvenir en canalisant les énergies et centralisant les informations. Elle est également un lieu d'échanges entre les partenaires artistiques, culturels et économiques.

Rôle et objectifs¹

- Dans le but de promouvoir le film libanais, la FLC participe aux festivals régionaux et internationaux ainsi qu'aux différents marchés du film.
- La FLC œuvre pour la protection de l'héritage cinématographique libanais à travers la restauration et le transfert numérique des anciens longs métrages libanais et les Archives de Télé-Liban.
- La FLC participe à la formation continue des cinéastes en organisant des séminaires et des ateliers.
- La FLC améliore le développement de la production de film en organisant des sessions de pitching, en offrant des prix et des subventions et en créant des opportunités pour le financement des films.
- La FLC promeut le Liban en tant que destination de tournage et centre régional de production et de postproduction dans le but de développer l'industrie du cinéma au Liban.
- La FLC travaille sur la création d'un Fonds de financement pour le développement, la production et la distribution du film.
- La FLC prépare une base de données sur le paysage audiovisuel libanais et les professionnels libanais de la diaspora.

Actions entreprises pour la sauvegarde des Archives de films

Initiative de la FLC : la restauration des Archives de Télé Liban¹

¹ www.fondationlibancinema.org

Le projet vise la protection des mémoires nationales politique, culturelle et sportive de 1960 à 1980, période durant laquelle l'unique radiodiffuseur public Télé Liban monopolisait la mémoire audiovisuelle du pays. Le plan consiste à dresser un inventaire des films, ensuite sélectionner ceux ayant besoin de restauration par ordre de priorité et degré de détérioration, les restaurer et les numériser afin que le public puisse accéder à ces trésors.

Fondation Liban Cinéma cherche des fonds pour ce projet auprès des institutions publiques et privées, des organisations internationales ou non-gouvernementales. La FLC gère les différents aspects du processus de restauration et œuvre à sensibiliser le public à l'importance de la sauvegarde des archives.

Initiative d'UMAM : Le projet de studio Baalbek²

L'idée de création de l'organisation non-gouvernementale libanaise UMAM pour la Documentation et la Recherche (UMAM D&R) émane de la conviction que le récent passé du Liban ne sera accepté qu'en collectant, protégeant et publiant toutes les traces du passé, documents et archives audiovisuels inclus.

Le projet de Studio Baalbek vise à protéger, restaurer et numériser le studio oublié et les bobines de films négligées depuis la guerre civile libanaise jusqu'à ce qu'UMAM D&R fut créée pour sauver cet héritage culturel et cinématographique.

Plus concrètement, cette initiative souhaite identifier et numériser ces documents ou au moins maintenir leur valeur historique. Une fois restaurés, les films feront l'objet d'un long et délicat processus de numérisation qui fera preuve de succès au cas où certaines facilités seront disponibles surtout au niveau de l'équipement nécessaire pour la lecture des formats audio et audiovisuels.

9.5 Le Ministère du tourisme et le cinéma

Durant les sept dernières années, l'Office du tourisme du Liban³ à Paris, en coordination avec le ministère libanais du Tourisme⁴ ont travaillé sur la propagation d'informations positives sur le Liban à travers un nouveau médium : le film.

Le film est un outil de promotion extraordinaire pour le Liban en tant que destination touristique et aussi en tant que pays d'accueil pour les tournages, et ce en raison de la diversité des paysages offerte par la géographie du pays.

Après avoir participé au Marché du Film du Festival de Cannes pendant cinq ans, l'Office de Tourisme du Liban à Paris a décidé d'officialiser sa participation à l'industrie du cinéma libanais à travers un projet à long terme: 35mm de Beyrouth. Lancé lors du Festival de Cannes en 2009, le projet 35mm from Beirut concrétisa son approche à travers un guide professionnel, distribué sous forme de clé USB, et un site web pour promouvoir l'image du pays comme une terre de cinéma. Cette activité a été très bien accueillie par les professionnels lors du festival, et a conduit à de nombreuses discussions intéressantes et des contacts se sont établis entre réalisateurs, producteurs et professionnels du cinéma.

¹ Fondation Liban Cinéma, Cinema Guide 2012.

² Ibid.

³ <http://www.destinationliban.com/>

⁴ <http://www.lebanon-tourism.gov.lb/fr/>

Aujourd'hui, « 35mm from Beirut » souhaite prolonger sa mission. Autrement dit, continuer à identifier les besoins de l'industrie libanaise du film dans le but d'organiser le secteur et ses rapports avec le reste du monde en créant des actions concrètes. Parmi ces actions figure : l'actualisation régulière du site www.35mmfrombeirut.com, la participation active au Marché du film du Festival de Cannes et l'organisation de tournées pour les professionnels du cinéma étranger au Liban.

9.6 Manifestations cinématographiques nationales

9.6.1 Festivals et Associations



Beirut International Film Festival¹

BIFF est le plus ancien des festivals libanais et le seul festival international de films au Liban organisant un concours.

En 2012, Le Festival International du Film de Beyrouth se trouve à sa 16^{ième} année et sa 12^{ième} édition. Quelques éditions du festival n'avaient pas eu lieu en raison de la situation politique.

L'œuvre du Festival est assurée par les sections suivantes :

- *Middle Eastern Film Competition* pour les longs et courts métrages et les documentaires du Proche Orient incluant l'Afrique du Nord, la Turquie et l'Iran
- *Panorama* pour les films des quatre coins du monde
- La section Culinaire
- La section des films pour enfants.



Association Beirut DC²

Beirut DC fut fondée en 1999 par un groupe de professionnels du cinéma et des artistes. L'objectif de l'association est de présenter l'aide et l'appui nécessaires aux cinéastes arabes indépendants pour surmonter les difficultés et les contraintes.

Afin de promouvoir le cinéma arabe, BDC a organisé le festival *Ayam Beirut Al Cinema'iya* ou *les Journées cinématographiques de Beyrouth*. BDC organise régulièrement des ateliers de formations pour les amateurs et semi-professionnels et ce dans le but de renforcer les professions du secteur dans le monde arabe.

¹ <http://www.beirutfilmfoundation.org/>

² <http://www.beirutdc.org/>



Journées cinématographiques de Beyrouth (Ayyam Beirut Al Cinema'iya)¹

Les journées cinématographiques de Beyrouth est un festival de films organisés tous les deux ans depuis 2001 par Beirut DC. L'objectif du festival est de renforcer l'ouverture sur le monde arabe et d'ouvrir les portes aux cinéastes arabes pour se rencontrer et échanger les idées.

La sélection des films participant au festival comprend les longs et courts métrages, la fiction et les documentaires ainsi que les films d'expérimentation, d'animation et ceux d'étudiants, les rétrospectives et les films pour enfants.

Plusieurs activités parallèles se tiennent pendant les journées cinématographiques de Beyrouth : des ateliers de formation, des cours de maîtrise animés par des experts arabes et étrangers, des présentations et des plateformes.



Cabriolet Film Festival

Cabriolet Film Festival² est le premier festival d'extérieur au Liban. Créé en 2009 par Laboratoire D'art, le festival présente des courts métrages locaux et internationaux durant trois nuits au saint Nicolas Stairs à Gemmayzeh. En 2012, le festival a tenu sa quatrième édition sous le thème de « Beyond Borders ».

¹ <http://35mmfrombeirut.com/festivals/ayyam-beirut-al-cinema2iya/>

² <http://www.cabrioletfilmfestival.com/index.php>



DOCUDAYS

Beirut International Documentary Festival¹

Le festival a été créé en 1999 dans le but de sensibiliser le public au genre de film non-fictionnel en tant qu'outil de divertissement et d'information. Docudays est devenu un événement cinématographique attendu offrant, chaque deux ans, un rendez-vous exceptionnel aux professionnels du cinéma et au public. La 11^{ième} édition de Docudays se tiendra en 2013.



Nadi Lekol EL Nass ou Club pour tout le monde

Nadi lekol El Nas² est une ligue culturelle à but non-lucratif qui œuvre pour la propagation des médiums et outils culturels. Elle fut fondée en 1998 et organise des projections cinématographiques, des expositions, des séminaires littéraires et des concerts de musique.

Nadi lekol El Nass soutient également la production cinématographique locale et arabe en projetant et diffusant les œuvres cinématographiques et littéraires. De plus, l'association archive et protège l'héritage artistique et populaire en le publiant et distribuant sous format livre et DVD. Le 10^{ième} festival de film de Nadi Lekol El Nas a eu lieu le 13 mai 2012 au théâtre Al-Madina.



....Né à Beyrouth

Né à Beyrouth a commencé comme festival annuel de films libanais et a été organisé pour la première fois en Août 2001³.

En 2003, les producteurs et directeurs de né à Beyrouth ont décidé de créer une société de production portant le même nom afin de participer plus activement à la recreation du cinéma national libanais et mieux soutenir les nouveaux talents. La société s'intéresse également à coproduction internationale avec l'Europe, le Canada et les États-Unis.

¹ <http://www.docudays.com/>

² <http://nadilekolnas.org/>

³ <http://www.neabeyrouth.org/>

né à Beyrouth travaille activement en vue de découvrir et ramener au devant de la scène les talents émergents dans le secteur et les nouveaux projets de films à potentiel international et traitant en même temps des problématiques locales.



Outbox International Short Film Festival

Outbox International Short Film Festival¹ est un festival annuel de film organisé en plein air. Le festival s'intéresse aux courts métrages indépendants produits partout dans le monde. Il inclut également des expositions cinématographiques et organise des concerts de musique de film.

Le festival Outbox se tient chaque année au mois de juin au site archéologique des Bains Romains au centre ville de Beyrouth, où les Romains, il y a 2000 ans, organisaient leurs événements culturels de la journée.



Screen Institute Beirut

Screen Institute Beirut² est une association à but non-lucratif ayant pour objectif principal de renforcer l'infrastructure de l'industrie du film dans la région arabe.

SIB accorde un soutien particulier aux films documentaires. Le Fonds du Film offre aux cinéastes et producteurs de tous les pays arabes des subventions pour la production et le développement des documentaires.

¹ <http://www.outboxfilmfestival.com/>

² <http://www.screeninstitutebeirut.org/>



آفاق AFAC

The Arab Fund for Arts and Culture

Sur initiative des activistes du champ culturel, le Fonds Arabe pour les Arts et la Culture (AFAC)¹ a été créé en 2007. Financé par des donateurs individuels et des institutions arabes et étrangères, AFAC dispose d'un budget annuel² de 2,5 millions USD (1.5 millions EUR).

L'institution indépendante AFAC finance des individus et des organisations opérant dans les domaines du cinéma, de la littérature, de la musique, des arts du spectacle, des arts visuels, de la recherche et de la formation ainsi que des événements régionaux. AFAC œuvre également en vue de faciliter l'échange, la recherche et la coopération dans le domaine culturel entre la région arabe et le reste du monde.

Dans le domaine du cinéma, AFAC lance régulièrement un appel régional annuel pour les cinéastes afin qu'ils présentent leur projet de film. En outre, AFAC dispose de trois programmes :

- *le Programme arabe du Film documentaire (2009-2012)*. Depuis son lancement, ce programme a financé 47 projets de film documentaire.
- *AFAC Express* offrant le soutien financier aux projets cinématographiques et artistiques.
- *Crossroads* : initiative conçue pour le soutien financier des cinéastes arabes indépendants. *Crossroads* est parvenu jusqu'en 2012 à soutenir et financer 12 projets de film de différentes catégories (long et court métrages, documentaires et film expérimental).



The Metropolis Association for Lebanese Art³

L'association Metropolis a été fondée en 2006 afin de développer une culture du cinéma dans un pays séparant la politique culturelle du secteur public. Son objectif principal est de permettre la diversité culturelle, d'établir le dialogue à travers le film en présentant ses différentes tendances et catégories.

Metropolis tient à développer le patrimoine cinématographique en présentant des rétrospectives et en accueillant un public fervent du cinéma dans ses locaux situés à Ashrafieh au cœur de Beyrouth.

¹ <http://arabculturefund.org/home/index.php>

² Entretien avec Rima Mismar, Film Programs Manager- AFAC. Octobre 2012

³ <http://www.metropoliscinema.net/>

9.7 La production cinématographique au Liban

Les difficultés qui entravent le secteur de la production cinématographique libanaise sont multiples : quasi-absence de système d'aide institutionnel à la production, au développement et à la postproduction du film ; difficulté d'assurer des fonds, détérioration et/ou fermeture de certains marchés régionaux en raison de la situation politique perturbée suivant le printemps arabe, et un public relativement restreint.

Toutefois, le secteur privé de la production audiovisuelle et cinématographique dispose de nombreuses sociétés de production jouant un rôle important sur le plan de la production au Liban.

Le site KFTV recense les fournisseurs pour la production de films, d'émissions télévisées et des publicités. La liste des sociétés libanaises fournie par le site comporte une cinquantaine de sociétés de production et de services¹. Nous proposons, dans le tableau suivant, une liste de 30 principaux acteurs du marché de la production audiovisuelle et cinématographique libanaise dont 9 spécialisés dans la production de documentaires.

9.7.1 Sociétés de production au Liban (2012)

	Société	site web
1	Wonderful Productions	http://www.wprod.tv/
2	INTAJ	http://www.intaj.com
3	Joy Films ME Beirut	http://www.joyfilmsme.com/ver2/
4	Cherry Films	http://www.cherryfilms.tv/
5	Independent Productions	http://www.independent-productions.com
6	The Talkies	http://www.thetalkies.com/
7	Olive Tree Productions	http://www.olivetreeproductions.tv
8	VIP Films	http://www.vipfilms.tv/
9	Clandestino Films	http://clandestino-films.com/
10	Dreambox Films	http://www.dreambox-films.com/
11	Workshop Productions	http://www.workshop-productions.com/
12	City Films	http://www.cityfilms-lb.com/
13	Film Pudding	http://www.filmpudding.com/
14	ABL	http://abl.gr/
15	EFX Films	http://www.efxfilms.com/
16	Eyeshot Production	http://www.eyeshotme.com/
17	Laser Films	http://www.laserfilms.com/
18	Maisonette Film Production	http://www.maisonetteproductions.com/
19	Né.à Beyrouth Production	http://www.neabyrouth.org/
20	Orjouane Productions	orjouaneproductions@gmail.com
21	Over Beirut Creative Boutique	iman.saadeh@overbeirut.com
22	Revolution Film	http://www.revolution-film.com/
23	Signature Productions	http://www.signature-productions.com/
24	Studiovision	http://www.studiovision.tv/
25	Transworld Television Corporation	http://www.twtcorp.com/about.asp

¹ <http://www.kftv.com/country/Lebanon>

26	Upside Down Production	http://www.upsidedownproduction.com/
27	Virtual Media Productions	http://www.virtualmediapro.tv/
28	Walnut Productions	http://www.walnutproductions.com/
29	Umam Productions	
30	About Productions	http://www.aboutproductions.com/index.php

Source: <http://www.kftv.com>, décembre 2012

L'une des sociétés de production libanaise les plus productives et les plus ambitieuses sur le plan régional et international est la société ABBOUT Productions. Pour ce, nous consacrons les prochaines lignes à la mise en exergue de la société et de sa filmographie.



Depuis 1998, date de sa création, la société ABBOUT Productions¹ produit des longs métrages et des documentaires et prête un soutien particulier aux films portant la voix libanaise et exprimant l'identité de la région.

La société a permis à des talents libanais émergents de travailler avec les grands noms de l'industrie cinématographique : des acteurs comme Catherine Deneuve et Patrick Chesnais (Le Scaphandre et le papillon, Les enfants du siècle) ; des cinéastes tels que Jeanne Lapoirie (Sous le sable, 8 femmes, Les Roseaux sauvages) et Julien Hirsch (Lady Chatterley, notre musique, Les Témoins), ainsi que des monteurs de films tels que Tina Baz Le Gal-(Blame it on Voltaire).

Au fil des ans, la société a réussi à établir un large réseau composé d'artistes, de cinéastes et de professionnels du cinéma arabe et libanais. La société collabore avec des partenaires européens tels que : Mille et Une Productions, Agat Films & Cie, Bizibi, mec Film et Six Island Productions, etc.

About Productions bénéficie également du soutien de plusieurs organisations institutionnelles arabes et européennes. Citons entre autres : le CNC, ARTE France, France 2, le Fonds du Cinéma Mondial, le Fonds Hubert Bals, le Fonds Sud Cinéma, le Fonds Francophone de Production Audiovisuelle du Sud (AIF and CIRTEF), COFICUP 2.

Parmi les fonds de films appuyant la société ABBOUT Productions figurent: Arcadi, l'Institut du Film de Doha, le Marché du Film de Dubaï (ENJAAZ) et le ministère libanais de la culture².

¹ <http://www.aboutproductions.com/index.php>

² Fondation Liban Cinéma- Cinema Guide 2012

Filmographie d'ABOUT Productions

2012 *Lebanese Rocket Society* de Joana Hadjithomas et Khalil Joreige- Documentaire

2012 *Stable Unstable* de Mahmoud Hojeij-Long-métrage

2011 *Gate #5* de Simon El Habre- feature documentaire

2011 *Sector Zero* de Nadim Mishlawi- feature documentaire

2010 *Stray Bullet*, de Georges Hachem- Long métrage

2010 *The Mountain*, de Ghassan Salhab- Long métrage

2010 *Yanoosak* d'Elie Khalifeh- long métrage

2009 *1958* de Ghassan Salhab- long métrage

2008 *I want to see* de Joana Hadjithomas et Khalil Joreige- Long métrage

2007 *Melodrama Habibi* de Hani Tamba- Long métrage

2006 *The Last Man* de Ghassan Salhab- Long métrage

2005 *A Perfect Day* de Joana Hadjithomas et Khalil Joreige- Long métrage

9.8 La distribution cinématographique

9.8.1 Les sociétés de distribution

Le Liban compte 15 sociétés de distribution autorisées dont la majorité siège à Beyrouth. Cette liste élaborée par la Fondation Liban Cinéma comporte les noms et sites web ou adresses e-mail disponibles de ces 15 sociétés de distribution de films opérationnelles au Liban. Il s'agit des sociétés suivantes :

Sociétés de distribution au Liban (2012)		
Nom de la société	Siège	Site ou adresse e-mail
Circuit Empire	Beyrouth	http://www.circuit-empire.com/
Circuit Planète	Beyrouth	fsf@cyberia.net.lb
Crystal Films	Hamra	crystalf@cyberia.net.lb
Italia Films (BVI)	Beyrouth	hyam.saliby@italiafilm.com.lb
Four Stars Films (UIP)	Jounieh	pamela@4starfilms.com
Joseph Chacra & Sons (WB)	Beyrouth	jcsons@jcsons.com
Fathallah Co	Beyrouth	info@mip-media.net
MC distributions	Achrafieh	http://www.metropoliscinema.net/2011/mc-distribution/
Sabbah Media Corporation	Beyrouth	www.sabbah.com
Jaguar film	Hamra	jaguarfilm1@hotmail.com
Taxi Films	Beyrouth	rshamdan@cyberia.net.lb
Nour Productions	Beyrouth	maijean@cyberia.net.lb
Cederland Film Company	Hamra	mcfilm@cyberia.net.lb
Prime Pictures	Baabda	beirut@primepic.com
On-Line Films	Achrafieh	onlinebh@sodetel.net.lb

Source: Fondation Liban Cinéma - Octobre 2012

9.9 Les Fils de Georges Haddad & Co / Le groupe Empire : un acteur historique et prépondérant dans le paysage cinématographique libanais.

9.9.1 Bref aperçu

Créé en 1956, Les Fils de Georges Haddad & Co. est l'un des principaux distributeurs au Liban. LFGH fait office de distributeur exclusif de Columbia TriStar et Twentieth Century Fox films au Liban. Elle distribue également des acquisitions indépendantes gérées par Empire Associate Jaguar Film International.

Au fil des ans, Les Fils de Georges Haddad & Co. (LFGH) a réussi à faire de ses films sortis sur les écrans des grands succès grâce au dévouement d'une équipe d'experts répartie sur trois grands départements :

- *Département du Marketing*
- *Département de la Distribution*
- *Département de la Comptabilité*

9.9.2 Empire International



Pour couronner une longue trajectoire de présence, de succès et d'expertise dans le marché du cinéma au Liban, Empire International fut créé en 1998. Le Groupe Empire entièrement détenu par la famille Haddad distribue au Liban les films de Columbia TriStar et Twentieth Century Fox. Empire assure de même la distribution des acquisitions indépendantes gérées par Jaguar Film International dans les pays suivants : Émirats Arabes Unis, Bahreïn, Koweït, Qatar, Oman, Syrie, Jordanie et Égypte. Empire existe aussi dans la région du Golfe sous la bannière Empire International Gulf opérant à partir de ses bureaux à Dubaï. En Égypte, Empire opère à travers la société *Allied Film Distributors (AFD)*.

Empire International Gulf et AFD exécutent leurs opérations en coopération avec le siège central à Beyrouth commercialisant les films et les fournissant aux exploitants. Le Groupe Empire organise des événements cinématographiques et maximalise des opérations de promotion et de marketing afin que ses films distribués soient des blockbusters.

En juillet 2011, Empire International a signé un accord avec Imagenation Abu Dhabi pour la distribution des films de cette société dans la région MENA.¹

¹ Abu Dhabi Press news,
http://www.abudhabicityinfo.com/News/pr_Imagenation_Abu_Dhabi_Signs_Deal_with_Empire_International_to.aspx

9.9.3 Les Fils Georges Haddad & Co - Empire : Historique et réalisations

Année	Réalizations
1919	Le pionnier du cinéma libanais Georges N. Haddad inaugure sa première salle de cinéma à Beyrouth, appelée le Cosmograph et située à Bourj (Place des Canons). Peu de temps après, il s'associe avec Nicolas Cattan et crée The Cattan & Haddad Association; une alliance stratégique qui durera 37 ans.
1926	Empire commence sa conquête. La joint-venture commence à s'épanouir. Les salles se propagent à travers le Liban et la Syrie et le nom d'Empire apparaît pour la première fois sur la rue populaire Gouraud à Beyrouth. Cinq ans plus tard, cette salle a été complètement rénovée et rouverte avec une capacité de 1200 sièges et deux balcons.
1930-1935	Dans l'espace de cinq ans, l'expertise Cattan & Haddad se développe et se concrétise à travers l'inauguration de 36 nouveaux sites dans les grandes villes comme Beyrouth, Damas, Alep, Tripoli, Saïda, Homs et Hama.
1954	Empire aménage des sorties de films simultanément avec New York, Londres et Paris.
1956	Dissolution du partenariat Cattan-Haddad et le flambeau fut transmis aux Fils de Haddad: Micheal et Mario. Ceci a annoncé la naissance des Fils de Georges Haddad & Co., et a ouvert la voie au lancement de l'affiliation cinématographique connue sous le nom d'Empire Theaters projetant les mêmes films dans des salles séparées à Beyrouth (Hamra, Bourj et Ashrafieh).
1958	Le grand studio de production américain United Artists accorde en exclusivité à Empire les droits de distribution de films au Liban et au Koweït. L'accord a pris fin en 1974, lors de l'achat de United Artists par MGM.
1964	Columbia Pictures ferme ses locaux à Beyrouth et accorde à Empire la distribution exclusive de ses films sortant au Proche Orient; une association solide qui marque depuis 48 ans l'industrie du film dans le pays du Cèdre.
1976	Sans se laisser décourager par les troubles de la guerre civile, Empire transforme l'auditorium du Casino du Liban en une salle de cinéma luxueuse. Les cinéphiles vivant la violence à Beyrouth se réfugiaient dans la sécurité de Jounié où leur passion pour le cinéma se poursuivait sans relâche.
1978	Empire inaugure son premier multiplexe à cinq écrans, le premier de son genre au Proche Orient et l'appelle Espace Cinemas.
1982	Empire II et III Theaters ouvre leurs portes à la clientèle d'Ashrafieh dans le centre haut de gamme Sophil Center portant le flambeau des salles de cinéma de la chaîne Empire.
1986	Les longues négociations entre Empire et Columbia TriStar Home Entertainment débouchent sur la création des Top Ten Mediastores. Au début, Top Ten Mediastores commencent la production et la distribution des cassettes VHS. Avec le développement technologique, ils se tournèrent vers la production et la distribution de DVD.
1988	Empire devient le distributeur exclusif de 20th Century Fox au Liban et dans les pays du Golfe.
1996	Empire lance The Movie Guide, le premier magazine de son genre jusqu'à date au Liban traitant des sorties des films. Empire s'associe à Marriott International Hotels et inaugure quatre écrans dans l'établissement stratégique de Jnah. Avant la fin de l'année, Empire inaugure trois salles avec une capacité de 1200 sièges dans le centre d'achat St. Elie dans le populaire Las Salinas beach resort (Enfeh).

1997	Empire inaugure dans le complexe le plus luxueux du Proche Orient The Dunes, trois salles de cinéma dernier cri, merveilleusement conçues par Maurizio Parenti et déployant les équipements technologiques de pointe disponibles au moment. Deux ans plus tard, un quatrième écran fut ajouté. Avant Noël, Empire inaugure six nouveaux écrans à Empire Sodeco Square qui est rapidement devenu l'emplacement favori des fans du cinéma dans le pays.
1998	Empire International inaugure ses bureaux du Golfe à Dubaï introduisant la première distribution directe des sociétés de productions américaines de films aux exploitants locaux.
1999	Six nouvelles salles ultramodernes situées à Mkalless ont vu le jour.
2000	Empire inaugure un complexe de 5 écrans dans le centre commercial Galaxy Mall.
2001	Empire ajoute un sixième écran au Galaxy Mall élevant à 1000 le nombre des sièges. Dans le but de promouvoir son réseau de distribution en Égypte, Empire s'allie avec Italia Films pour former Allied Film Distributors (AFD). A Bahreïn, Empire International signe un accord à long-terme de gestion et de contrôle des réservations avec le multiplexe de 12 cinémas Al Dana et inaugure ses bureaux à Manama.
2003	Empire imprime la première copie de son blockbuster magazine, the Movieguide, destiné au public du Golfe.
2004	Empire inaugure son premier multiplexe incorporé dans le centre commercial ABC
2006	Cinemacity 9 Plex devient le joyau de la couronne d'Empire dont l'association avec Prime Pictures lui a permis de surpasser en terme d'espace et de luxe tout autre complexe de cinéma au Proche Orient. Cinemacity est devenu la première salle de cinéma au Liban où les films des six grands studios de production américains sont projetés.
2009	Plus de 50% des écrans d'Empire sont désormais dotés de la technologie numérique. D'ici 2012, Empire achèvera l'installation du système 3D dans toutes ses salles.
2010	Empire International sort trois films qui battent les records au Proche Orient: « My name is Khan », « 2012 » et « Avatar ». Les trois films ont attiré environ deux millions de spectateurs au Proche Orient. Au Liban, Cinemacity Empire bat tous ses records et enregistre 900,000 entrées cette année. Les cinémas Empire revendiquent plus de 55% du marché libanais.
2011	Le groupe Empire se lance dans l'exploitation de salles à l'étranger en investissant 9 millions de dollars pour exploiter 14 salles de cinéma à Erbil, la capitale du Kurdistan irakien.

Source: Empire International; <http://www.circuit-empire.com/history.asp>

9.10 L'exploitation cinématographique

9.10.1 Salles de cinéma au Liban

➤ *Circuit Empire*¹

Présent au Liban depuis 1992, le Circuit Empire a revendiqué près de 55% des parts de marché en 2010 en termes d'entrées². Avec 34 écrans sur l'ensemble du territoire libanais, il exploite notamment le plus grand multiplexe du pays : Cinemacity au Citymall qui a accueilli à lui seul, selon les chiffres d'Empire, 909.109 spectateurs en 2010 réalisant un taux de 35.67% du B.O.G de la même année³.

La stratégie d'expansion du groupe Empire est notable à l'intérieur et à l'extérieur du territoire libanais. En septembre 2011, le groupe annonce qu'il va investir 4,5 millions USD dans la vallée de la Békaa pour la construction d'un nouveau multiplexe pouvant accueillir jusqu'à 1800 spectateurs⁴. Quelques mois auparavant, le groupe déclara son lancement dans l'exploitation de 14 salles de cinéma à Erbil la capitale du Kurdistan irakien⁵.

Il convient de noter que toutes les salles du Circuit Empire sont équipées par le système numérique depuis décembre 2011.

A partir de février 2012, tous les écrans des salles de Circuit planète sont numériques dont deux écrans 3D⁶. De même que toutes les salles de Grand Cinémas sont équipées par le système numérique.

➤ *Total des salles de cinéma au Liban*

Le tableau suivant fait état de toutes les salles de cinéma opérationnelles au Liban y compris celles du groupe Empire, du nombre d'écrans et de siège par multiplexe. Au total le Liban compte 15 multiplexes, 94 écrans et 16, 499 sièges.

¹ <http://www.circuit-empire.com/>

² Voir P.S, *Le groupe Empire va exploiter 10 salles de cinéma dans la Békaa*, Le Commerce du Levant, 01/09/2011, <http://www.lecommercedulevant.com/node/19473>

³ Theatrical Analysis- Lebanon 2010, period Dec. 31, 2009 - Dec.29, 2010, Empire, document procuré lors de notre mission de collecte de données au Liban, octobre 2012.

⁴ Voir P.S, *Le groupe Empire va exploiter 10 salles de cinéma dans la Békaa*, op.cit.

⁵ Voir S.A, *Le groupe Empire va exploiter 14 salles de cinéma à Erbil, en Irak*, Le Commerce du Levant, 07/03/2011, accessible au <http://www.lecommercedulevant.com/node/18298>

⁶ Fondation Liban Cinéma, août 2012.

Les salles de cinéma au Liban (octobre 2012)			
	Cinémas	Nombre d'écrans par multiplexe	Nombre de siège par multiplexe
1	CinemaCity	10	2 200
2	Grand ABC	7	1 090
3	Grand Concorde	8	1 733
4	Grand Saïda	5	770
5	Grand ABC Dbayeh	8	1 040
6	Espace	5	1 099
7	Empire Dunes	5	1 022
8	Galaxy	6	1 036
9	Planète-Abraj	8	1 545
10	Grand Las Salinas	4	1 206
11	Stargate	5	855
12	Empire Sodeco	6	820
13	Planète-Tripoli	4	641
14	Empire Sofil	2	530
15	Cinemall	8	1 002
	Total Empire	34	6 617
	Total Planète	15	2 186
	Total Grand	32	5 839
	Total autres cinémas	5	855
	Total Cinemall	8	1 002
	Total MKT	94	16 499

Source: Empire, octobre 2012

- **Nombre d'entrées par semaine de projection dans toutes les salles au Liban y compris celles du circuit Empire de 1998 à 2011**

S	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	
1	71 265	77 274	67 585	55 549	39 244	124 209	47 852	55 116	48 504	51 984	66 808	102 452	48 370	64 423	1
2	51 244	54 150	36 486	38 629	32 027	72 477	46 364	37 938	53 284	53 953	55 337	66 781	107 700	62 587	1
3	43 065	58 896	40 220	38 194	30 748	52 845	81 582	45 096	54 481	61 819	48 510	53 970	57 550	79 703	1
4	33 305	58 852	40 616	23 302	29 226	56 783	50 875	101 415	50 930	56 708	48 086	51 644	55 148	90 039	1
5	39 637	55 109	36 713	29 251	38 883	46 458	49 728	61 454	90 620	56 395	53 864	68 168	72 104	72 550	1
6	53 485	61 671	45 859	31 084	58 937	54 962	44 020	37 937	65 136	55 127	53 395	54 485	57 930	90 738	1
7	58 252	54 481	38 478	29 766	64 219	44 510	35 824	48 388	45 391	55 400	44 846	52 008	61 330	112 391	1
8	52 704	50 743	49 891	34 558	65 990	38 162	37 779	50 453	61 967	89 468	45 242	53 376	55 731	89 935	1
9	59 300	51 886	47 371	31 590	64 993	54 616	43 533	41 197	57 359	48 467	82 348	56 077	60 795	92 015	1
10	60 403	50 819	56 080	28 462	56 570	49 257	34 207	36 311	53 931	49 113	53 607	68 746	47 024	75 805	1
11	46 847	40 402	38 920	31 328	41 898	41 099	25 446	119 794	40 624	52 715	40 382	62 310	58 661	79 636	1
12	39 407	37 094	30 974	46 120	52 517	44 389	19 893	88 907	42 184	67 343	45 279	43 357	98 174	81 622	1
13	44 557	44 419	32 166	42 168	89 252	43 766	16 909	82 085	36 426	70 839	52 153	38 730	86 417	119 362	1
14	39 809	52 478	29 980	39 151											
15	44 483	38 056	57 548	30 501	57 387	46 788	13 595	74 155	46 175	51 952	45 272	37 358	62 879	96 353	1
16	39 168	43 052	50 955	29 413	36 719	59 385	27 268	39 101	78 108	44 538	70 251	39 008	36 446	72 247	1
17	67 779	35 397	34 402	40 993	34 638	46 062	26 677	28 796	64 075	49 362	50 701	67 303	39 753	74 767	1
18	66 220	38 766	33 397	32 827	38 520	43 295	42 543	41 270	46 716	51 465	50 427	50 536	35 063	66 726	1
19	62 648	29 721	21 883	8 477	32 971	48 024	33 491	32 354	33 132	63 977	43 126	36 374	32 275	43 381	1
20	62 329	38 619	24 501	21 721	20 265	34 279	29 212	50 949	23 602	36 281	36 420	25 005	27 512	36 947	1
21	55 450	43 881	30 446	16 161	5 275	31 346	34 366	42 124	38 872	34 609	26 309	23 273	17 808	25 483	1
22	48 977	42 619	20 757	26 141	6 760	26 922	27 845	46 162	32 458	29 809	22 017	19 413	21 360	27 325	1
23	51 256	41 429	13 006	20 111	5 530	23 238	23 549	37 162	22 735	23 257	20 138	16 139	19 566	19 688	1
24	48 206	32 295	46 183	17 556	5 996	18 925	20 408	31 513	24 226	20 336	18 659	10 642	15 416	14 435	1
25	48 444	36 456	46 793	23 865	11 432	20 801	21 497	34 744	26 027	19 503	20 273	16 048	18 012	18 723	1
26	56 691	40 374	58 399	37 418	20 537	24 345	29 747	34 340	26 102	24 035	24 123	21 915	22 500	19 920	1
27	70 506	51 647	69 817	40 429	35 703	28 360	35 839	54 583	41 409	31 352	33 322	21 442	28 157	23 506	1
28	67 580	77 000	73 002	52 943	30 813	32 632	36 072	47 163	40 742	32 772	28 143	43 829	31 143	31 151	1
29	81 279	88 764	68 934	56 807	39 272	2 895	39 852	70 609	45 485	35 803	48 623	46 909	46 633	49 132	1
30	67 970	93 890	77 015	70 332	39 120	1 894	52 137	65 844	56 720	41 345	63 254	50 645	42 211	46 376	1
31	55 216	96 149	73 344	65 908	38 387	3 056	61 350	69 283	59 500	40 344	53 013	68 489	66 590	62 330	1
32	41 371	76 970	67 304	68 588	52 191	1 545	55 974	79 086	58 378	47 120	57 358	65 444	57 196	54 441	1
33	35 030	51 121	55 469	64 508	63 228	2 015	55 179	62 611	54 796	42 838	49 108	52 866	48 218	47 655	1
34	30 511	47 985	41 017	54 471	53 269	10 916	47 809	63 898	50 652	52 879	52 076	63 135	42 396	53 438	1

Projet de collecte de données sur le cinéma et l'audiovisuel

35	14 149	36 158	30 287	36 250	50 974	29 109	41 149	55 272	43 818	48 162	49 071	51 214	53 487	48 416	1
36	44 530	32 489	36 412	27 957	45 294	28 048	38 950	45 550	45 305	41 898	49 939	44 354	55 518	61 801	1
37	105 664	91 017	29 237	21 720	28 935	29 804	32 446	42 237	36 739	43 499	46 074	57 018	49 350	65 165	1
38	73 677	61 303	70 647	19 713	23 237	36 473	28 050	36 338	42 082	49 907	52 878	51 929	52 924	56 746	1
39	59 430	51 914	41 589	47 186	21 675	31 511	26 111	39 473	35 134	46 258	42 517	39 987	57 772	68 228	1
40	80 056	48 178	40 025	54 327	21 374	30 697	27 017	40 062	44 944	39 660	64 475	46 535	60 791	55 852	1
41	88 854	50 467	37 568	31 800	78 404	28 541	25 377	36 874	41 091	45 112	61 083	38 272	63 596	62 140	1
42	83 103	40 311	31 679	34 721	40 952	24 594	22 370	28 457	40 796	46 294	57 719	42 978	66 726	65 520	1
43	96 409	39 291	31 671	45 739	37 048	74 839	22 304	24 617	35 392	55 054	54 184	59 089	56 877	65 622	1
44	73 294	41 382	39 231	38 515	34 010	50 253	36 320	33 770	31 297	50 706	55 690	74 042	69 072	65 409	1
45	70 924	41 671	32 470	49 505	31 763	42 431	108 230	31 421	30 056	48 090	76 085	62 557	58 005	55 474	1
46	161 973	120 652	70 808	48 739	29 081	35 773	53 560	89 540	26 102	34 270	58 324	58 881	45 502	52 938	1
47	89 838	89 838	84 612	43 011	27 443	45 531	57 546	70 082	3 058	30 460	48 409	66 466	97 708	63 819	1
48	135 321	67 312	162 046	43 077	33 950	34 031	43 810	55 148	78 657	43 005	48 374	45 293	61 564	52 485	1
49	88 301	79 467	71 200	102 515	33 892	31 231	52 815	51 999	90 612	28 681	33 857	37 827	62 944	56 684	1
50	84 881	66 564	50 555	61 862	47 399	33 151	45 787	44 082	57 947	100 144	40 957	34 210	43 394	195 516	1
51	54 493	69 406	69 393	60 676	111 027	43 671	28 073	58 605	48 729	57 265	78 022	41 004	43 773	48 029	1
52	78 486	114 240	104 939	86 555	84 918	58 371	64 894	74 406	40 678	82 558	89 166	75 835	84 777	68 963	1
53	119 510	0	0	0	0	83 519	0	0	69 343	91 714	67 636				0
CUM	3 397 287	2 977 865	2 589 880	2 114 495	2 123 800	2 072 551	2 070 383	2 735 551	2 493 752	2 615 672	2 678 627	2 531 621	2 730 982	3 294 742	52
AVG	64 100	57 267	50 180	40 663	40 842	39 105	39 815	52 607	47 052	49 352	50 540	48 685	52519	63360	
%	100%	101%	0.99	1	1	0.98	0.98	1.29	1.18	1.24	1.27	1.2	1.29	1.56	
Autre	14%	12%	0.11	0.09											

Source: Chiffres d'Empire Cinémas- Empire - Beyrouth, octobre 2012.

- Rapport des salles - Semaine 42 (du 11 au 17 octobre 2012)

	Cinémas	Nombre d'écrans par multiplexe	Nombre de siège par multiplexe	Nombre de projections /semaine	Total entrées sem.42/2012	Total entrées sem.42/2011	Cumul entrées Jusqu'à sem.42 2012	Cumul entrées Jusqu'à sem.42 2011	Différence Cumul 2012/2011	Différence Cumul 2011/2012 en %	PM des multiplexes jus. Sem. 42/2012	Taux d'occ. sem. 42/2012	Taux d'occ. année 2012
1	Cinemacity	10	2 200	30	10 452	24 724	644 092	723 138	-79 046	-11%	26%	15.84%	25.02%
2	Grand ABC	7	1 090	30	8 499	10 620	496 955	518 255	-21 300	-4%	20%	25.99%	38.97%
3	Grand Concorde	8	1 733	28	2 156	2 505	175 927	149 656	26 271	18%	7%	4.44%	9.30%
4	Grand Saida	5	770	28	2 058	2 569	159 245	125 440	33 805	27%	7%	9.55%	18.94%
5	Grand ABC Dbayeh	8	1 040	28	5 973	0	144 173	0	144 173	0%	6%	20.51%	12.69%
6	Espace	5	1 099	28	2 008	7 948	119 163	134 720	-15 557	-12%	5%	7.11%	10.82%
7	Empire Dunes	5	1 022	28	2 026	7 626	114 375	146 490	-32 115	-22%	5%	7.08%	10.25%
8	Galaxy	6	1 036	28	1 712	6 712	103 826	104 283	-457	0%	4%	5.90%	9.18%
9	Planète-Abraj	8	1 545	28	1 336	1 229	97 784	66 365	31 419	47%	4%	3.09%	5.80%
10	Grand Las Salinas	4	1 206	21	1 894	1 599	88 411	69 973	18 438	26%	4%	7.48%	8.95%
11	Stargate	5	855	28	1 540	2 474	80 934	63 190	17 744	28%	3%	6.43%	8.67%
12	Empire Sodeco	6	820	28	629	8 090	77 872	80 809	-2 937	-4%	3%	2.74%	8.70%
13	Planète-Tripoli	4	641	28	599	4 391	66 382	75 720	-9 338	-12%	3%	3.34%	9.48%
14	Empire Sofil	2	530	28	83	2 048	30 845	35 431	-4 586	-13%	1%	0.56%	5.33%
15	Cinemall	8	1 002	28	4 876	0	21 977	0	21 977	0%	1%	17.38%	2.01%
	Total Empire	34	6 617	28	16 910	57 148	1 090 173	1 224 871	-134 698	-11%	44.70%	9.13%	15.09%
	Total Planète	15	2 186	28	1 935	5 769	168 198	161 386	6 812	4%	6.9%	3.16%	7.05%
	Total Grand	32	5 839	27	20 580	14 724	1 064 711	737 884	326 827	44%	43.6%	13.05%	17.32%
	Total autres cinémas	5	855	28	1 540	5 462	99 055	219 716	-120 661	-55%	4.1%	6.43%	10.61%
	Total Cinemall	8	1 002	28	4 876	0	21 977	0	21 977	0.0%	0.9%	17.38%	2.01%
	Total Part de marché	94	16 499	139	45 841	83 103	2 444 114	2 343 857	100 257	4%	100%	2.00%	2.73%

Source: Chiffres et données établis par Empire, Beyrouth, octobre 2012

9.11 Theatrical Analysis – Liban 2010 – Période : 31 décembre 2009 au 29 décembre 2010¹

Les tableaux suivants élaborés par Empire font état du marché du film au Liban en 2010. Le premier tableau porte sur les entrées et le box office global réalisés par les différentes salles de cinéma. Au total, le nombre d'entrée est estimé à 2, 794,708 réalisant 29, 467, 874, 500 USD (22, 2 millions EUR).

- Entrées et recettes brutes (Liban 2010)

Exploitant	Nombre d'entrées	Recettes brutes USD	B.O.G en %
Empire	1 510461	16 707 032 000	56,70%
Grand Cinema	917 936	9 235 686 000	31,34%
Planète	254 039	2 384 396 500	8,09%
Stargate	79 199	822 611 000	2,79%
Kaslik	28 308	271 019 000	0,92%
Autres	4 765	47 130 000	0,16%
TOTAL	2 794 708	29 467 874 500	100%

Le tableau ci-dessous fait état du Box office des différentes régions libanaises en indiquant les chiffres réalisés par les salles. Un total de 29, 467,874, 500 USD soit 22, 2 millions EUR².

- Box office des différentes régions libanaises (2010)

B.O.G par région	Exploitant Empire	Planète	Stargate	Kaslik	Autres	Grand Cinémas	Total	Total en %
Beyrouth	15 178 139 000	863 265 000			47 130 000	8 577 986 000	24 666 520 000	83.71%
Jounieh	1 528 893 000	778 494 000		271 019 000			2 578 406 000	8.75%
Tripoli		742 637 500				657 700 000	1 400 337 500	4.75%
Zahlé			822 611 000				822 611 000	2.79%
TOTAL	16 707 032 000	2 384 396 500	822 611 000	271 019 000	47 130 000	9 235 686 000	29 467 874 500	100%

Les films américains occupent une place importante sur le marché du cinéma au Liban. Alors que les films américains projetés dans les salles libanaises en 2010, réalisent 87.10% de part de marché avec un nombre d'entrées de 2,404, 042 et un total de recettes de guichet s'élevant à 25, 667, 850, 000 USD (19.3 MEUR), les films locaux n'enregistrent que 16,666 de nombre d'entrée réalisant 145,480,000 USD soit 109,771,000 EUR. Le tableau suivant fait état des chiffres réalisés en 2010 par les productions locales, américaines et autres.

¹ Les données sont établies par Empire, et nous ont été fournies par Empire lors de notre collecte de données au Liban, octobre 2012.

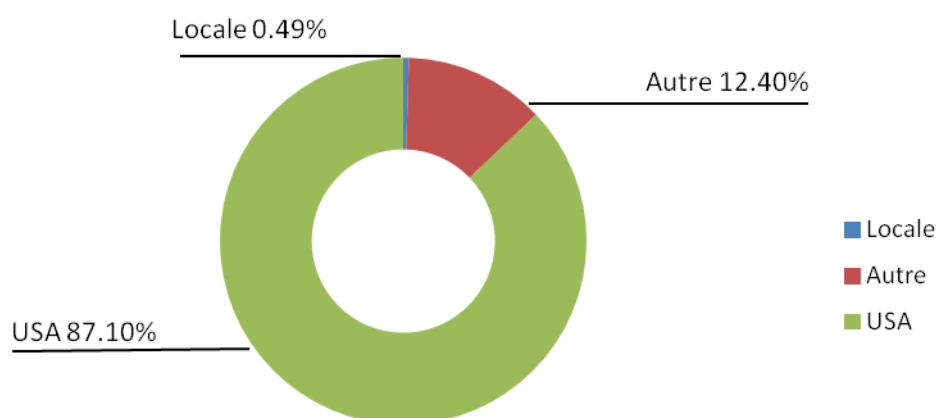
² La conversion en Euro est faite selon le taux de change affiché par Oanda Currency Converter en date du 31 décembre 2010 ; <http://www.oanda.com/lang/fr/currency/convertir>

- Part de marché des productions locale, américaine et autre (Liban 2010)

Production	Entrées	G.B.O USD	%
Locale	16 666	145 480 000	0.49%
Autre	374 000	3 654 500	12.40%
USA	2 404 042	25 667 850 000	87.10%
Total	2 794 708	29 467 874 500	100%

Source: Empire- Theatrical Analysis Lebanon 2010, period: Dec 31, 2009- Dec 29, 2010

Parts de marché des films libanais, américains et autres dans le parc cinématographique libanais (2010)

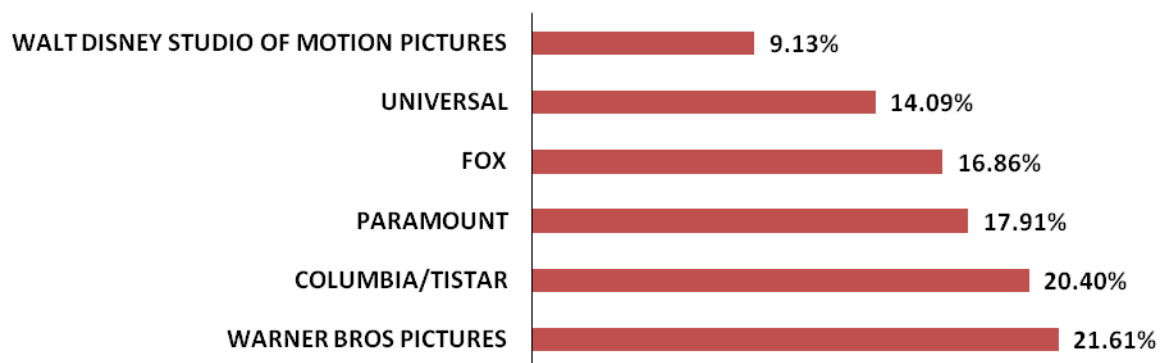


Source: Theatrical Analysis Lebanon 2010, Empire.

Le graphique suivant détermine des parts de marché partagées par les six grandes sociétés américaines de production et de distribution dont les films ont été distribués au Liban en 2011 : Warner Bros Pictures, Columbia Tristar, Paramount, Fox, Universal, et Walt Disney Studio of Motion Pictures.

Selon les données fournies par Empire: Warner Bros Pictures vient en tête du classement avec une part de marché de 21.6%. Columbia/Tristar occupe la deuxième place avec une part de marché estimée à 20.40%, suivie par Paramount avec 17.91%.

**Parts de marché des productions des sociétés américaines
dans le parc cinématographique libanais (2011)**



Source: Majors Market Share 2011- Empire

9.12 Données sur le succès des films locaux en 2012

D'après les données suivantes collectées auprès d'Empire sur les recettes au guichet des films locaux en 2012, les 19 films figurant dans le tableau ci-dessous ont réalisé un total de recettes s'élevant à 3 638 209 LBP (2 383 63 USD soit 1 814 430 EUR).

Classement des 19 meilleurs films libanais par recettes de guichet (2012)

Titre du film	Nombre d'entrées	Nombre d'entrées Années précédentes	Total nombre d'entrées	B.O.G en (LBP)	B.O.G en (LBP) Années précédentes	Total B.O.G en (LBP)
WA HALLAK LA WEIN? (Et maintenant on va où?)	32 129	289 722	321 851	339 040 000	3 107 644 000	3 446 684 000
KHALLET WARDE	12 847	9 046	21 893	107 833 000	81 633 000	189 466 000
ABOU KEES	67	180	247	529 000	1 530 000	2 059 000
CASH FLOW (2D)	58 532			618 883 500		
TAXI ALBALAD (2D)	15 571			168 352 000		
MAN OF HONOR (2D)	936			9 179 000		
33 DAYS (2D)	21 929			199 101 500		
SECTOR ZERO (2D)	527			4 057 000		
TANNOURA MAXI (2D)	16 335			177 791 500		
GATE #5 (2D)	372			2 901 000		
MY FATHER IS STILL A COMMUNIST (2D)	569			2 845 000		
MARCEDES (2D)	1 235			9 643 000		
IT'S ALL IN LEBANON (2D)	666			5 160 000		
POLL DIARIES (2D)	29			145 000		
OK, ENOUGH, GOODBYE (2D)	113			892 000		
YAMO (2D)	210			1 665 000		
IT'S ALL ABOUT MY FATHER (2D)	186			1 476 000		
PLAY ENTITLED, A (2D)	259			2 849 000		
MY LAST VALENTINE IN BEIRUT (3D)	8 681			115 140 500		
Total	171 193	298 948	343 991	1 767 483 000	3 190 807 000	3 638 209 000

Source: 2012 Local Titles - Empire, décembre 2012

Classement des 20 premiers films américains par recettes au guichet au Liban (2012)

Box Office Mojo liste 100 films américains projetés dans les salles libanaises en 2012. Les 20 films américains marquant le Box Office libanais enregistrent un total de 10. 083. 023 USD (7.647.810 EUR).

Rang	Titre du film	Distributeur	Recettes salles en USD	Sortie
1	Skyfall	n/a	949.218	11/1
2	The Amazing Spider-Man	Sony	835.612	7/5
3	Taken 2	n/a	834.251	10/4
4	Step Up Revolution	Jaguar	762.846	1/8
5	Ice Age: Continental Drift	Fox	644.503	1/6
6	The Twilight Saga: Breaking Dawn Part 2	Jaguar	597.538	1/11
7	The Dark Knight Rises	WB	562.986	1/8
8	The Expendables 2	n/a	560.668	1/8
9	The Avengers (2012)	Disney	534.555	5/3
10	Madagascar 3: Europe's Most Wanted	UIP	503.460	1/6
11	The Dictator	UIP	411.142	1/6
12	Cash Flow	n/a	409.327	1/1
13	Hotel Transylvania	Sony	388.806	1/10
14	This Means War	Fox	387.081	1/2
15	Snow White and the Huntsman	UIP	345.335	1/5
16	Brave	Disney	324.747	1/8
17	Titanic 3D	Fox	281.777	4/5
18	American Reunion	UIP	271.983	4/5
19	MIB 3	Sony	243.140	1/5
20	Ted	UIP	234.048	1/8

Source: Box Office Mojo, Lebanon Yearly Box Office 2011, www.boxofficemojo.com, page consultée le 20 décembre 2012

Prix du billet

Selon les chiffres fournis par Empire, les prix du billet de cinéma en 2012 au Liban sont les suivants :

- Séance Matinée : 8,000 LBP
- Séance Soirée : 11,000 et 12,000 LBP
- Film en 3D : 14,000 et 15,000 LBP
- VIP : 45,000 : LBP
- Club Class: 18,000 LBP

9.13 La politique de coproduction

Le Liban a conclu avec la France un accord de coproduction et d'échanges le 27 mars 2000¹. Les productions libanaises sont en grande majorité des coproductions avec la France. Ceci n'empêche que d'autres productions se font avec l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, le Canada, l'Égypte et certains pays du Golfe. Pour suppléer à l'absence de fonds publics, les professionnels vont chercher l'argent dans le privé ; une véritable mode du mécénat se développe au Liban.

Il est important de signaler qu'un bon nombre des films de long métrage de la filmographie nationale libanaise surtout à partir des années 2000, sont coproduits, parfois en part minoritaire. Citons entre autres : les deux grands succès de Nadine Labaki *Et maintenant on va où ?* (2011) et *Caramel* (2007) ; ainsi que *Le Cerf Volant de Randa Chahal Sabag* (2003).

Parmi les coproductions franco-libanaises de 2012, figurent les deux longs métrages *The Lebanese Rocket Society* de Khalil Joreige et Joana Hadjithomas et *Too Much Love Will Kill You* de Christophe Karabache. Pour le premier film, le coproducteur français est Mille et Une Nuits et pour le deuxième Cinemorphose Productions².

D'autres coproductions permettent aux films libanais d'accéder à une bonne visibilité aux festivals internationaux. Citons à titre d'exemple : *A World not ours (Un monde qui ne nous appartient pas)* de Mehdi Fleyfel. Ce documentaire est une coproduction entre la Grande-Bretagne, le Danemark et le Liban, et qui a été projeté en avant-première, en septembre 2012, au Festival international du film de Toronto (TIFF)³. *Kayan* est une autre coproduction mais libano-canadienne remportant le prix New Currents : une catégorie consacrée à la découverte et réservée aux cinéastes asiatiques, au Festival international du film de Busan (BIFF)⁴.

Des données sur les coproductions sont disponibles dans le rapport *Census and Analysis of film & Audiovisual Co-productions in the South-Mediterranean Region 2006-2011*⁵.

¹ Accord Cinématographique Franco-Libanais, signé à Beyrouth le 27 mars 2000, Décret n° 2000-1026 du 18 octobre 2000, (J.O. 21 octobre 2000) ; accessible au : <http://www.cnc.fr/web/fr/accords-internationaux/-/editoriaux/37707;jsessionid=849CA5819C78E8428FEF195136A4268F.liferay>

² <http://www.unifrance.org/box-office/74786/liban/films-co-produits>

³ Voir « Les Libanais font de nouveau parler d'eux dans le monde du 7e art », L'Orient le jour, 29/10/2012 ; http://www.lorientlejour.com/article/784550/Les_Libanais_font_de_nouveau_parler_deux_dans_le_monde_du_7e_art.html

⁴ Ibid.

⁵ L. ROSANT, *Census and Analysis of film & Audiovisual Co-productions in the South-Mediterranean Region 2006-2011*, EUROMED AUDIOVISUAL III, Tunis, May 2012; <http://euromediaudiovisuel.net/Files/2012/05/29/1338310192044.pdf>

- Nombre de coproductions du Liban par année et par genre (2006-2011)

	FICTION	DOC.	TOTAL
2006	2	0	2
2007	5	2	7
2008	1	2	3
2009	1	1	2
2010	1	0	1
2011	7	10	17
Post-Prod.	0	3	3
TOTAL	17	18	35

Source Euromed Audiovisuel III (L. Rosant, 2012)

- Pays partenaires de coproductions avec le Liban (2006-2011)

Pays	Fiction	Documentaires	Total	%
Belgique	1	0	1	2%
Canada	0	3	3	6%
Egypte	2	1	3	6%
France	11	7	18	37%
Allemagne	1	3	4	8%
Hong-Kong	1	0	1	2%
Jordanie	0	1	1	2%
Maroc	1	0	1	2%
Qatar	0	1	1	2%
Espagne	0	1	1	2%
Suède	1	0	1	2%
Suisse	1	0	1	2%
E.A.U	3	7	10	20%
U.S.A	2	0	2	4%
Angleterre	1	0	1	2%
Total	25	24	49	100%

Source Euromed Audiovisuel III (L. Rosant, 2012)

9.14 Distribution du film libanais à l'étranger

Selon la base de données LUMIERE de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, entre 1996 et 2012, 23 films libanais ont été distribués en Europe. 9 films de ce répertoire sont des coproductions franco-libanaise et 8 sont des coproductions majoritaires avec la France et parfois avec d'autres partenaires (Canada, Égypte, Royaume-Uni). Enfin, *Circumstances* de la réalisatrice iranienne Maryam Keshavarz est une coproduction États-Unis /Iran/France/Liban qui a été tournée à Beyrouth.

- Entrées des films libanais en Europe (1996 - 2012)

Film	Année production																		Total U.E.				
		AT	BE	BG	CH	DE	DK	ES	FR	GB	GR	HU	IS	IT	LU	NL	NO	PL		PT	SE	TR	
Caramel	FR / LB	2007	14 707	26 034		29 956	127 739	4 277	218 917	515 687	96 203		10 718	357	266 730		6 458	14 394	51 686	17 562	7 729	11 305	1 364 447
Et maintenant, on va où?	FR / LB / EG	2011				6 959		2 411	546	384 993	14 398				92 077			6 469	22 199	7 721			524 345
West Beyrouth	LB / FR	1998		2 177		8 538			13 255	17 209	15 000				11 180			4 154			1 549		60 370
Le cerf-volant	FR / LB	2003		1 171		5 160				42 137		2 497											45 805
Circumstance	US / HK / FR / LB	2011						3 171		26 222	990					10 082				3 918			44 383
Sous les bombes	LB / FR / GB	2007								17 033	3 023				10 660							2 696	30 716
A Perfect Day	FR / LB / DE	2005								19 463								137					19 463
Dunia	LB / EG / FR	2005	1 263			19 402	3 627			9 243													14 133
Je veux voir	FR / LB	2008		209					1 958	10 268	169									1 055			13 659
Une chanson dans la tête	FR / LB	2008		1 314						9 286					55								10 655
Bosta	LB	2005								9 629													9 629
Civilisées	LB / FR	1999								9 131													9 131
Terra incognita	LB / FR	2002								6 639													6 639
Chaque jour est une fête	FR / LB / DE	2009			41	1 949				6 521													6 562
Falafel	LB / FR	2006								5 719													5 719
Phantom Beirut	LB / FR	1998								5 685													5 685
Massaker	FR / DE / LB	2005								3 187													3 187
Autour de la maison rose	LB / FR / CA	1999								1 841													1 841
Balle perdue	LB	2010								1 419													1 419
One Man Village	LB	2008								380													380
Beirut Kamikaze	FR / LB	2010								140													140
Goodbye Mubarak	LB	2011								75													75
En attendant Abou Zayd	LB	2010								21													21
			15 970	30 905	41	71 964	131 366	9 859	234 676	1 101 832	129 783	2 497	10 718	357	380 647	55	16 540	25 154	73 885	26 338	13 196	14 001	2 178 404

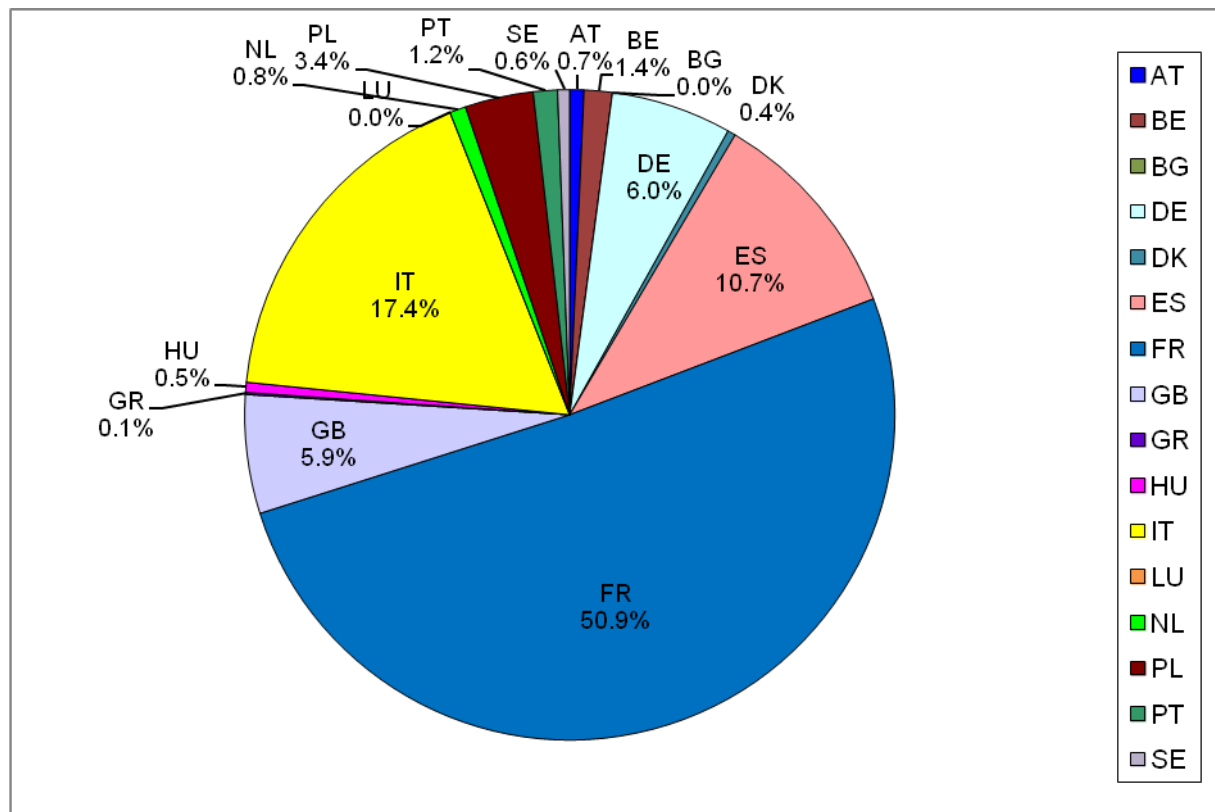
Source : Observatoire européen de l'audiovisuel / Base de données LUMIERE

Sur la période considérée, la part de marché des films libanais distribués dans l'Union européenne est infime : moins de 0%. D'après les données de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, les films non-européens et non-américains représentent généralement des parts de marché cumulatives estimées entre 1% et 2% dans l'UE¹.

¹ La base LUMIERE de l'Observatoire européen de l'audiovisuel (<http://lumiere.obs.coe.int>) fournit une compilation systématique des données disponibles sur les entrées réalisées par les films distribués en salles en Europe depuis 1996. Elle est le résultat de la collaboration de l'Observatoire européen de l'audiovisuel avec les diverses sources nationales spécialisées ainsi qu'avec le Programme MEDIA de l'Union Européenne. Le taux de couverture pour l'Union européenne est de l'ordre de 90 %. Cependant pour les films à moindre succès, la base comporte des lacunes dues au fait que certains pays ne fournissent pas les listings complets pour l'ensemble des films distribués.

Avec le résultat de 1,4 millions d'entrées, *Caramel* de Nadine Labaki a réalisé à lui seul 62,8 % des entrées des films libanais dans l'Union européenne pendant les années 1996-2012. *Et maintenant on va où*, de Nadine Labaki (pour lequel toutes les données 2012 ne sont pas encore disponibles) a réalisé plus de 537 millions d'entrées.

Répartition par territoires des entrées des films libanais dans l'Union européenne (2001-2012)



Source : Observatoire européen de l'audiovisuel / Base de données LUMIERE

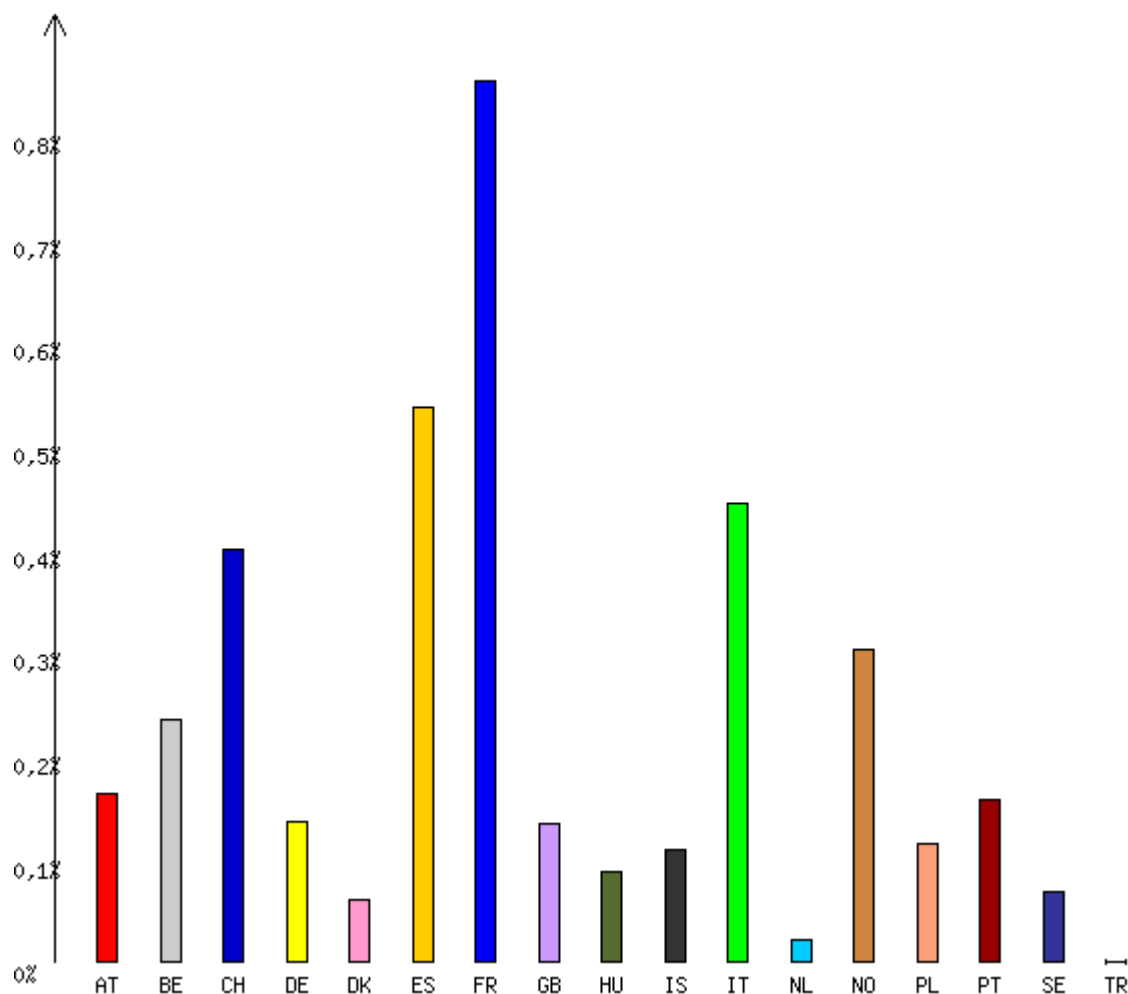
Avec près de 51 % des entrées réalisées dans la période 1996-2012, la France représente le premier débouché des films libanais dans l'Union européenne. Elle est suivie par l'Italie (17,4 %) et par l'Espagne (10,7 %).

C'est dire que pour les films libanais et arabes en général, un nombre important de marchés européens restent extrêmement fermés, probablement plus fermés que les marchés libanais et arabe ne pourraient l'être eux-mêmes pour les films européens, américains et autres. (Voir graphique sur les parts de marché des films libanais, américains et autres dans le Parc cinématographique libanais – 2010, p.92)

Les causes de cette fermeture sont évidemment multiples. La domination du marché européen soit par la production nationale soit par les films américains et la quasi absence de véritable structure libanaise de distribution en Europe rendent déjà limitée les chances d'une forte présence du film libanais en Europe. La pratique de la coproduction (en particulier avec la France) semble être la meilleure porte d'entrée vers le marché européen.

Les raisons qui expliquent la mauvaise circulation des films libanais en Europe valent pour les films des pays européens au Liban, mais aussi pour les films d'autres origines : films russes, films africains, films asiatiques. A cela s'ajoute le fait que toutes ces cinématographies « autres » sont inévitablement en concurrence très forte avec le film américain occupant la première place sur le marché local avec 87.10%, la production (autres européenne, égyptienne, indienne, etc.) qui détient 12.40% et le film libanais venant en troisième place avec un taux de 0.49%.

Taux de pénétration du film *Caramel* (nombre d'entrées / nombre d'habitants)



Source : Observatoire européen de l'audiovisuel – Base de données LUMIERE

Les données sur le taux de pénétration de *Caramel* confirment que la France, l'Espagne et l'Italie ont été les pays proportionnellement les plus réceptifs à ce film emblématique. Autres pays francophones, la Suisse et la Belgique ont aussi logiquement des taux satisfaisants. Mais il est intéressant de signaler que la Norvège se classe en cinquième position, ce qui indique que la distance culturelle et la langue ne sont pas nécessairement des obstacles à la réception.

On dispose de peu de données concernant les films libanais dans les autres parties du monde.

9.14 Le marché de la vidéo physique

En ce qui concerne la distribution des DVD, le Liban appartient à la zone 2 englobant le Japon, l'Europe, l'Afrique du Sud, le Moyen-Orient et l'Égypte¹.

Le marché de la vidéo est peu documenté. Divers éditeurs libanais ou d'autres pays arabes (en particulier le groupe saoudien Rotana) publient les films nationaux. Les studios américains distribuent leurs films en version originale. Les principaux points de vente sont les grandes surfaces spécialisées (Virgin Megastore, ...).

Quelques films libanais sont disponibles en Europe et aux États-Unis sous forme de DVD.

9.14.1 Édition DVD de quelques films libanais en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis

	FR	GB	US
Caramel	VF, VOSTF (BAC)	VOSTEng (Momentum Pictures)	Disponible en VoD (Amazon Instant Video)
Et maintenant on va où	VF, VOSTF (Pathé)	VOESTEng (Revolver Entertainment)	Disponible en VoD (Amazon Instant Video)
West Beyrouth		VOSTEn (Metrodome)	VOESTn (New Yorker Video)
Falafel	(Les films du Paradoxe)		
Le cerf volant	VOSTF, VOSTEng (Lancaster)		VOSTEng (First Run Features)
Je veux voir	VOSTF, VOSTEng (Shellac Films)	VOSTEng (Soda Pictures)	VOESTEng (Typecast releasing)
A perfect day	VOSTF (Tamasa Distribution)		VOSTEng (Facets Video)
Une chanson dans la tête	VOF (France Télévisions Distribution)		
Beirut Diaries			VOSTEng (AFD)
Massaker	VOSTF, VOSTEng (Ciné Malta)		

Source : Observatoire européen de l'audiovisuel

¹ Les industriels ont conçu un système de zones servant principalement à limiter les exportations de disques en dehors des régions désignées, ce qui permet aux éditeurs de garder le contrôle sur le prix de vente et la date de sortie individuellement sur chaque région du globe.

9.14.2 Les débuts récents de la VoD et la piraterie en ligne

Bien que la consommation de films et de séries de télévision en ligne soit dominée, au Liban comme dans le reste du monde, par la piraterie, des tentatives existent pour lancer des offres légales visant d'emblée l'ensemble du marché arabophone. L'Arabie Saoudite et les États du Golfe paraissent devoir être les principaux marchés dans la phase de démarrage. Le site shofha.com, exploité à partir de l'Égypte par LINKonLINE, une filiale de LINKdotNET (une entreprise du groupe Orascom Telecom Holding), est disponible par internet au Liban et permet l'accès à un catalogue de films arabes¹. Nous ne disposons pas de données sur la notoriété et le succès de ce service au Liban.

Nous n'avons pas connaissance de sites d'offre légale en VoD établis au Liban. Il n'est par contre pas difficile de repérer sur Internet des offres gratuites en streaming (et donc selon toute vraisemblance non autorisées)². Le site <http://www.bokra.net> propose des films arabes, turcs et étrangers, des téléseries et des programmes télévisés en streaming. De même que le site <http://www.3afrit.net/> qui propose des films libanais, égyptiens et marocains.

Une quinzaine de films libanais (ou en coproduction libanaise minoritaire) sont accessibles sur des sites français consacrés au cinéma d'auteur, en particulier le site Universciné³. Et maintenant on va où est disponible en VF et en VOSTF dans l'iTunes Store français, par contre, *Caramel* ne l'est pas.

¹ Voir S. ALI, *Projet de collecte de données statistiques sur les marchés cinématographiques et audiovisuels dans 9 pays méditerranéens. Premier rapport intermédiaire Monographies nationales : ÉGYPTTE*, Euromed Audiovisuel III / Observatoire européen de l'audiovisuel, 2012, p.66.

<http://www.euromedaudiovisuel.net/Files/2012/09/17/1347873169237.pdf>

² Le site [Watcharabicmovies.net](http://www.watcharabicmovies.net) propose 12 films libanais en accès gratuit : http://www.watcharabicmovies.net/Lebanese_movies/Lebanese_Arabic_Movies_1.html

³ <http://www.universcine.com/films/pays/Liban>

10. LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS AU LIBAN

La loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins date de 1999 (Loi n° 75 du 3 avril 1999 sur la protection de la propriété littéraire et artistique)¹. Le Liban fait partie de la Convention de Berne (Acte de Paris, 1971), de la Convention de Rome et de la Convention OMPI. L'organisme compétent est le Bureau de la propriété intellectuelle qui relève du Ministère de l'Économie et du Commerce.

Conformément à la loi, le Parquet général, la personne abusée ou le président de l'Organisme de protection de la propriété intellectuelle ont le droit d'intenter un procès contre toute violation du Droit d'Auteur ou des Droits voisins au Liban. Néanmoins, il convient de noter que la plupart des auteurs préfèrent enregistrer leur scénario et titre de film auprès d'agences privées pour la protection de la propriété intellectuelle.

La lutte contre la piraterie constitue un important défi à relever par le Ministère de l'Économie et du Commerce qui œuvre en coopération avec d'autres organismes publics et/ou privés pour la protection des droits de la propriété intellectuelle au Liban².

Le Régime des œuvres cinématographiques et audiovisuelles³ dans la loi nationale n° 75 du 3 avril 1999 sur la protection de la propriété littéraire et artistique porte entre autres sur :

Les titulaires de droits

- les auteurs (le producteur est réputé titulaire des droits d'auteur sauf convention contraire)
- les artistes interprètes ou exécutants ;
- les organismes de radiodiffusion.

Les Droits protégés :

- *Droits des auteurs*
 - droits patrimoniaux : droit de reproduction; droit d'adaptation et de traduction ; droit de distribution ; droit de location ; droit d'importation; droit de représentation ; droit de radiodiffusion ; droit de communication au public par câble ou tout autre moyen, droit de mise à disposition.
 - droits moraux : droit de paternité ; droit au respect de l'intégrité, droit de divulgation, droit de repentir ou de retrait.
- *Droits des artistes interprètes ou exécutants :*
 - droits patrimoniaux : droit de communication au public et de radiodiffusion des prestations non fixées ; droit de fixation ; droit de reproduction, de vente et de location des enregistrements contenant une fixation non autorisée de la prestation.
 - droits moraux : droit de paternité ; droit au respect de l'intégrité.
- *Droits des organismes de radiodiffusion :*
 - droits patrimoniaux : droit d'autoriser la retransmission des émissions, la fixation à des fins lucratives, la reproduction d'enregistrements non autorisés des émissions, la communication au public lorsque celui-ci paie un droit d'entrée.

¹ Le texte de la loi n°75 de 1999 existe en anglais, français et arabe sur le site de la l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle OMPI : <http://www.wipo.int>, la version française est accessible au : http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=128486

² <http://www.economy.gov.lb/index.php/subCatInfo/1/62/14/2>

³ Base de données juridiques du Programme Euromed Audiovisuel, Industrie et législation ; <http://www.euromedaudiovisuel.net/p.aspx?t=general&mid=53&l=fr&did=84>

D'autre part, Une branche de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique SACEM¹ existe au Liban. Société de gestion collective généraliste, la SACEM est principalement active dans le secteur de la musique. La SACEM soutient et accompagne ses membres et la filière professionnelle dans leurs projets musicaux de création, de diffusion et de formation.

¹ <http://www.sacem.fr>

11. LA PIRATERIE

L'offre légale est cependant confrontée au marché pirate. Dans son *2012 Special 301 report on Copyright Protection and Enforcement*, l'International Intellectual Property Alliance (IIPA) recommande le maintien du Liban sur la Watch List en 2012¹.

Malgré les progrès graduels notés au début de ce rapport, la piraterie continue de nuire aux détenteurs de droits au Liban. Les phénomènes de la piraterie comprennent le piratage de logiciels d'entreprise, celui du câble, le piratage de la télévision payante, le piratage de détail (de films, musique, logiciels de divertissement / jeux, logiciels de gestion, les publications), le piratage de livres sous la forme de photocopies illégales autour des campus universitaires ainsi que des traductions illégales et la contrefaçon de certains manuels de commerce.

La piraterie sur Internet augmente, de même que celle relative aux téléphones mobiles (soit téléchargements sur mobiles ou revendeurs de contenu pré-téléchargé), disque dur de téléchargement des logiciels sur les ordinateurs dans les points de vente, et la vente des appareils de contournement de périphériques, en particulier les décodeurs de la télévision payante. Cependant, les données sur les industries font état du niveau élevé de la piraterie malgré un progrès incrémental. Il fut démontré qu'en raison de la piraterie, le gouvernement libanais perd énormément de fonds en termes de taxes perdues, contributions de la sécurité sociale et bénéfices.

En 2010, le taux de la piraterie des logiciels au Liban est estimé à 72% soit une valeur commerciale de 27 millions USD (20.3 millions EUR). Ce montant correspond à la piraterie de logiciels illégaux attribuables aux vendeurs américains ; (chiffre plus élevé que celui de 2009 estimé à 25 millions USD soit 17.4 millions EUR²). Le portail BSA (Business Software alliance) <http://portal.bsa.org/globalpiracy2010/index.html> tout en maintenant à 72% le taux de la piraterie au Liban, estime à 49 millions USD la valeur commerciale totale de la piraterie des logiciels au Liban. Malgré les efforts déployés par le gouvernement libanais pour circonscrire le problème du piratage³, la piraterie physique (de DVD) reste phénoménale dans les magasins de détails et les étalages dans les rues. Elle demeure un problème important dans la plupart des villes libanaises et constitue un obstacle au développement du marché.

¹ Lebanon, International Intellectual Property Alliance (IIPA), 2012 SPECIAL 301 REPORT ON COPYRIGHT PROTECTION AND ENFORCEMENT, <http://www.iipa.com/rbc/2012/2012SPEC301LEBANON.PDF>

² La conversion de la monnaie américaine en EUR est faite selon les taux de change fixés par Oanda Currency Converter en date du 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 ; <http://www.oanda.com/lang/fr/currency/converter/>

³ Voir Tamara Qiblawi, *Beirut Boosts Efforts to Protect Copyright Owners*, The Daily Star, December 10, 2010, accessible au <http://www.dailystar.com.lb/Business/Lebanon/Dec/10/Beirut-boosts-efforts-to-protect-copyright-owners.ashx#axzz2FK6Kc4Kb>. L'article cite un atelier organisé en 2010 par la World Intellectual Property Organization au cours duquel le ministre de l'Économie Fuad Fleifal a affirmé que le gouvernement a intensifié sa campagne contre les violations des droits de la propriété intellectuelle en renforçant la surveillance et en appelant les détenteurs de droits d'avoir recours aux tribunaux concernés.

12. LA CENSURE

Le Bureau de la censure relevant de la Direction de la Sûreté Générale est l'instance chargée d'effectuer le rôle du censeur au Liban. Le Bureau exerce un contrôle préalable sur les films devant être projetés au sein de la République libanaise.

La censure est régie par la loi promulguée en date du 27 novembre 1947, relative à l'assujettissement de tous les films cinématographiques à la censure¹.

Selon l'article 1 de la loi de 1947 : « Tous les films cinématographiques sont assujettis à la censure et ne peuvent être projetés au public dans les salles de cinéma ou dans tout autre lieu sans un l'obtention d'une autorisation de la Direction de la Sûreté Générale. La censure couvre tous types de films cinématographiques, qu'ils soient importés ou tournés au Liban »².

Il convient de noter que cet article s'applique également aux films cinématographiques importés pour la deuxième fois même s'ils ont été soumis à la censure lors de leur importation la première fois. Un comité ad hoc (formé de fonctionnaires de différents ministères) est chargé, conformément à la loi, de se prononcer sur les cas de censure possible.

L'article 7 de la même loi stipule qu'un avis de censure doit être joint au film. De même que des droits de censure doivent être payés à l'avance pour chaque film (article 8). En cas de refus de projection du film, ces droits ne sont pas remboursés.

Avant la fin de 2009, plusieurs cas de censure ont eu lieu³ :

- Retrait du permis de diffusion de *Help*, premier long métrage du cinéaste libanais Marc Abi Rashed.
- Coupure de cinq minutes du *The one man village*, premier documentaire de Simon Haber.
- Interdiction de deux longs métrages du cinéaste Paolo Benvenuti, après l'avis du «Conseil Catholique des médias». Ce dernier donne, avec d'autres institutions religieuses, des avis "consultatifs" aux fonctionnaires de la Sécurité Générale.

En décembre 2011, la réalisatrice Danielle Arbid annonce que, suite à la démarche de la Sûreté générale et de son comité ad hoc, son film *Beirut Hotel* (qui devait sortir en salles à Beyrouth le 19 janvier 2012) a été interdit de projection au Liban⁴. Le film a été retoqué par le comité de censure au prétexte que son intrigue "constitue une source de problème portant sur l'assassinat de Rafic Hariri" (l'ancien Premier ministre tué le 14 février 2005)⁵. Le film a finalement été diffusé le 20 janvier 2012 en France, sur la chaîne Arte.

¹ Le texte de la loi promulguée en date du 27 novembre 1947, relative à l'assujettissement de tous les films cinématographiques à la censure est accessible sur le site d'Euromed Audiovisuel : <http://www.euromedaudiovisuel.net/Files/2010/03/26/1269563837496.pdf>

² Ibid.

³ Voir Sana'à Al Khoury, *La censure au Liban: Chaque jour est une fête*, 29 /01/2010, <http://hirondelles-beyrouth.blogspot.com/2010/01/la-censure-au-liban-chaque-jour-est-une.html>. L'article est muni de témoignages vidéo des réalisateurs Simon Haber et Marc Abi Rashed racontant leurs expériences avec la censure. Le site Virtual Museum of Censorship recense, année après année, les cas de censure cinématographique au Liban : <http://www.censorshiplebanon.org/Categories/Movies-DVDs>.

⁴ Voir « *Beirut Hotel* » censuré au Liban, *Courrier International*, 12/12/2011, <http://www.courrierinternational.com/breve/2011/12/12/beirut-hotel-censure-au-liban>

⁵ Ibid.

Le dernier cas recensé date de janvier 2013 et concerne *Too Much Love will Kill You* de Christophe Karabache. Le film a été interdit de diffusion par la Sûreté Générale qui a jugé le film trop blasphématoire et provocateur vis-à-vis du Liban, où il a été en partie tourné.¹

13. PERSPECTIVES D'AVENIR

Tel que nous l'avons souligné, malgré les carences et les obstacles freinant l'épanouissement de l'industrie du cinéma au Liban, le secteur se porte actuellement bien mieux qu'auparavant. Le développement est certes lent mais il existe.

Pour conclure cette analyse du marché cinématographique, les points suivants servent de récapitulatif mettant en évidence les lacunes et les difficultés marquant le marché du film libanais, mais aussi ses forces et ses atouts.

L'élaboration d'une politique cinématographique s'inscrivant dans le cadre de la politique générale de l'État et dans son budget semble être une prise de position indispensable à l'établissement d'une infrastructure solide de l'industrie du cinéma au Liban. Une série de mesures complémentaires proposées par les professionnels comme susceptibles de contribuer² à la croissance du marché cinématographique libanais, nous citerons entre autres :

- Un assouplissement et une adaptation des lois aux besoins de ce secteur ;
- La création d'un fonds de soutien substantiel ;
- Le développement du CNC ;
- La facilitation des services douaniers, l'exemption de certaines taxes,
- L'assouplissement de la censure,
- La facilitation d'obtention des permis de travail, du transport du matériel (pellicules et équipes, ...)
- L'implication de la télévision dans la production ou via les préachats des films et aussi la consécration davantage de temps d'antenne à la diffusion de films.
- La sauvegarde des archives cinématographiques et de celles de Télé-Liban.

L'expansion du marché de production publicitaire et de clips musicaux, les sociétés de production et les fournisseurs d'équipements de pointe existant déjà dans le pays dotent le marché libanais de structure hautement opérationnelle. La présence au Liban d'un corps de métier formé de cinéastes, de réalisateurs talentueux et de professionnels compétents, trilingues et expérimentés constitue un atout.

L'ouverture de nouveaux multiplexes de cinéma à Beyrouth et dans les diverses régions, les coproductions et le succès des films libanais dans les festivals nationaux et internationaux sont de bons indices susceptibles, en cas de stabilité politique, d'attirer davantage les investissements dans le secteur permettant au Liban de garder et de développer sa place en tant que l'une des plus importantes plateformes arabes et méditerranéennes agissant dans les secteurs audiovisuel et cinématographique.

¹ Voir le blog du réalisateur, décembre 2012 : <http://karabache.wordpress.com/2012/12/>

² Voir notamment les conclusions de la table-ronde organisée par Euromed Audiovisuel à Beyrouth, le 20 janvier 2012 : <http://www.euromedaudiovisuel.net/Files/2012/02/03/1328274833545.pdf>

Annexe. Liste des responsables et personnes interviewés au Liban (octobre 2012)

1. M. Abdel Hady Mahfouz, Président du Conseil National de L'Audiovisuel (CNA)
2. M. Haris Bassil, Directeur du Département des Archives Cinématographiques Libanaises, Ministère de la culture
3. Dr. Imad Hoballah, Chef de l'Unité des Télécommunications Technologiques, Ministère des Télécommunications, Président (AREGNET) Arab Regulators Network for Telecommunications & Information
4. Mme. Maya De Freige, Présidente de la Fondation Liban Cinéma (FLC)
5. M. Ramzi Jubayli, CEO, Future TV
6. M. Oussama Rifahi, Président, The Arab Fund For Arts and Culture (AFAC)
7. Mme Rima Mismar, Film Programs Manager, The Arab Fund For Arts and Culture (AFAC)
8. M. Georges Shokeir, Directeur Général, ABBOUT Productions
9. M. Christian Eid, Coordinateur de Production, ABBOUT Productions
10. M. Hady Zaccak, Producteur, réalisateur et directeur de Zaccak Productions
11. M. Jean Tufenkji, Buisness Development Manager, MTV & StudioVision
12. M. Mario Haddad, Président, Empire International Offshore
13. M. Bassam Eid, Product Manager-Theatrical Coordinator, Empire International Offshore
14. M. Jad Abi-Khalil, Directeur de DOCmed programme
15. Mme Rola Kobeissi, Coordinatrice, DOCmed programme
16. Mme Najwa Yaacoub, Directrice du National Account Department, Central Administration of Statistics (CSA)
17. M. Paul Chucrallah, Directeur Exécutif, Pôle Technologique de Berytech
18. Mme Noha Darwich, Responsable de Programmes, National Broadcasting Network (NBN)
19. Mme Sady Farah Assistante Exécutive du PDG, TéléLiban
20. Mme. Dina Kreill, Directrice, Cliché Vert (Los Angeles - Beirut)

Bibliographie des principaux rapports et documents consultés

- La traduction en français de la Constitution libanaise se trouve sur le site du Conseil constitutionnel : <http://www.conseilconstitutionnelliban.com/sub-fr.aspx?id=169>
- Hiam Mouannès, « Liberté religieuse entre universalisme et communautarisme, le cas du Liban est-il à part? », VIII^{ème} Congrès Français de Droit Constitutionnel Nancy, 16, 17 et 18 juin 2011 <http://www.droitconstitutionnel.org/congresNancy/comN4/mouannesTD4.pdf>
- Accord de Taëf 1989 : http://www.mpil.de/shared/data/pdf/taef_agreement_french.pdf
- H.ASAL, « Dynamiques associatives de la diaspora libanaise : fragmentations internes et transnationalisme sur le Web », *e-Diasporas*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, avril 2012. <http://www.e-diasporas.fr/working-papers/Asal-Lebanese-FR.pdf> ; E. VERDEIL, G. FGAOUR et S. VELUT, *Atlas du Liban: territoires et société*, 2007.
- Institut IPSOS, étude menée par P. Monin : <http://www.le-liban.com/>
- « Présentation du Liban », Site du Ministère français des affaires étrangères, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/liban/presentation-du-liban/article/presentation-51896#sommaire_1
- Accord Euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part. Journal Officiel de l'Union Européenne, 30.05.2006 ; http://eeas.europa.eu/lebanon/docs/euro_mediterranean_agreement_fr.pdf
- Instrument européen de voisinage et de partenariat- République Libanaise, Document de stratégie par pays 2007-2013 et Programme Indicatif National 2007-2010, UE. http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/country/enpi_csp_nip_lebanon_fr.pdf
- "Implementation of the European Neighbourhood Policy in Lebanon Progress in 2011 and recommendations for action", Joint Staff Working Document, *Accompanying the document* Joint Communication to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, European Commission, Brussels, 15.05.2012; http://ec.europa.eu/world/enp/docs/2012_enp_pack/progress_report_lebanon_en.pdf
- Rapport sur l'état d'avancement de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de son voisinage immédiate, Conseil de l'Europe, septembre 2011, <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1835425&Site=DC>
- *Rapport d'Avancement juin 2011-juin 2012*, Ministère des Télécoms, Beyrouth, http://www.mpt.gov.lb/mpt/images/stories/MOT_brochure_fr%5B1%5D.pdf
- *Passage de la télévision analogique à la télévision numérique : Vue d'ensemble de la situation dans la région des États arabes*, ITU News, N° 2 2012, <https://itunews.itu.int/Fr/2371-Passage-de-la-television-analogique-a-la-television-numerique.note.aspx>
- Loi n° 382 Sur La Diffusion Radiophonique et Télévisée, texte accessible au : <http://www.ministryinfo.gov.lb/fr/main/MediaLaws/ActNo.382.aspx>
- Décret n° 7997 (1996), Ratification des cahiers de charge types des institutions télévisées et radiophoniques de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, <http://www.ministryinfo.gov.lb/fr/main/LicensingFoundation/Bookofconditionstypicalofthenewsmediaand.aspx>; Cahier de charges type des institutions télévisées 2^{ème} catégorie,

<http://www.ministryinfo.gov.lb/fr/main/LicensingFoundation/Bookofconditionstypicalofthenewsmedia2ndcateg.aspx>

- Base de données juridiques du Programme Euromed Audiovisuel :
<http://www.euromedaudiovisuel.net/p.aspx?t=news&mid=21&cid=3&l=fr>
- [Olga Del Rio Sanchez](#), *La mission de service public audiovisuel dans la région Maghreb/Machrek*, Institut Panos Paris et Observatoire Méditerranéen de la Communication, mai 2012; http://www.academia.edu/2134048/LA_MISSION_DE_SERVICE_PUBLIC_AUDIOVISUEL_DANS_LA_REGION_MAGHREB_MASHREK
- Loi n°531 sur la diffusion via satellite,
<http://www.ministryinfo.gov.lb/fr/main/MediaLaws/Satellitebroadcastinglaws.aspx>
- R. de LA BROSSE, *La régulation des médias audiovisuels dans l'espace francophone* : Bilans et perspectives. Etude demandée à la demande de l'OIF, OIF, Paris, s.d. (2009)
- Nayla Razzouk, *Lebanon: Protests over TV Hezbollah parody*, Middle east online, Beirut, 02/06/2006; <http://www.middle-east-online.com/english/?id=16632>
- *Terrorisme et humour : une émission satirique critiquant le Hezbollah a été diffusée sur la chaîne libanaise LBC*, Institut du Renseignement Centre d'Etudes du Terrorisme, 25/06/ 2006; http://www.terrorism-info.org.il/data/pdf/PDF_18727_3.pdf
- M. KNOBEL, « Le Conseil national de l'Audiovisuel libanais organise le 12 août prochain une journée de solidarité avec la chaîne de télévision antisémite Al Manar pour empêcher une non diffusion de cette chaîne sur le territoire français », CRIF, <http://www.crif.org/fr/tribune/Le-Conseil-national-de-l-Audiovisuel-libanais-organise-le-12-ao>
- AFP citée in « Al-Manar: Beyrouth menace les médias français de représailles », *La Libre Belgique*, 11 décembre 2004, <http://www.lalibre.be/culture/mediastele/article/196982/al-manar-beyrouth-menace-les-medias-francais-de-represailles.html>
- « More condemnation for the german decision to Ban Al-Manar”, Al-Manar, 25 novembre 2008, cité sur le site Moqawama.org, <http://www.english.moqawama.org/essaydetails.php?eid=5771&cid=220>
- Signature d'un accord CSA-CNA (Liban), Communiqué du 6 septembre 2001, <http://www.csa.fr/Press-area/Communiques-de-presse/Signature-d-un-accord-CSA-CNA-Liban>
- MEDITERRANEAN NETWORK OF REGULATORY AUTHORITIES, Final communication. 14th Plenary Assembly of the Mediterranean Network of Regulatory Authorities, Lisbon, Portugal, November 22nd and 23rd 2012
- Caractéristiques de la population et des foyers au Liban, Central Administration of Statistics, Présidence du Conseil des ministres, Beyrouth, avril 2012
- « Passage de la télévision analogique à la télévision numérique : Vue d'ensemble de la situation dans la région des Etats arabes », ITU News, ITU, N° 2 2012, <https://itunews.itu.int/Fr/2371-Passage-de-la-television-analogique-a-la-television-numerique.note.aspx>
- « Orange Business Services and Solidere bring IPTV to Lebanon Beirut's», Alwaba News, 19 October 2008. <http://www.albawaba.com/news/orange-business-services-and-solidere-bring-iptv-lebanon-beirut%E2%80%99s>
- Orange Business Services renews next-generation telecoms service contract in Lebanon, Orange Business Service, 5 March 2012, http://www.orange-business.com/mnc/press/press_releases/2012/solidere.html

- «Orange Business Services and Solidere bring IPTV to Lebanon», AME Info, 20 October 2008, <http://www.ameinfo.com/172113.html>
- Télénumérique, 9 novembre 2009. <http://www.telesatellite.com/questions/reponse.asp?question=86139&page=128>
- *Rapport d'Avancement juin 2011-juin 2012*, Ministère des Télécoms, Beyrouth, http://www.mpt.gov.lb/mpt/images/stories/MOT_brochure_fr%5B1%5D.pdf
- Telecommunication Regulatory Authority, Digital migration Strategy for TV Broadcasting, Consultation Document, November 2008 , <http://www.tra.gov.lb/Digital-Migration-Strategy-for-TV-Broadcasting-plan>
- EUTELSAT, Cable and Satellite TV Survey 2010; <http://www.eutelsat.com/products/pdf/cable-satellite-survey-2010.pdf>
- Jamil Abou Assi, *Les médias libanais : entre professionnalisme et recherche de crédibilité, Médias communautaires et liberté de la presse: le communautarisme comme menace pour la liberté d'expression*, 9 septembre 2009, Observatoire stratégique de la Méditerranée, <http://www.strategicwatch.blogspot.com/>
- *La société civile se mobilise pour une véritable mission de service public audiovisuel*, PSB Newsletter, numéro 11, Panos Paris-Omec, juin 2011, http://www.panosparis.org/IMG/pdf/PSB_newsletter_JUIN_2011_FR.pdf
- Yves Gonzalez-Quijano, *LBC et Rotana : passage de la Méditerranée au Golfe (Al-Waleed 3/3)*, 10 janvier 2012, *Culture et politique arabes*, <http://cpa.hypotheses.org/3213>
- Marie-José Daoud, *Forces libanaises-LBC : peine de prison requise pour Pierre el-Daher*, Le Commerce du Levant, novembre 2010, <http://www.lecommercedulevant.com/affaires/m%C3%A9dias-et-pub/none-liban/forces-libanaises-lbc%C2%A0-peine-de-prison-requise-pour-pierre-el-daher>
- Paloma HASCHKE, *Quand les programmes occidentaux s'exportent au Moyen-Orient*, INA Global la revue des industries créatives et des médias, 04.01.2012 ; <http://www.inaglobal.fr/television/article/quand-les-programmes-occidentaux-s-exportent-au-moyen-orient?print=1>
- Alain Chevalérias, *Le Liban en état d'alerte maximum*, Centre de recherche sur le Terrorisme, 8 mai 2008; <http://www.recherches-sur-le-terrorisme.com/Analysesterrorisme/liban-8-mai-accrochages.html>
- Alain Gresh, *Liban, vers la guerre civile ?*, Nouvelles d'Orient Les blogs du *Diplo*, 9 mai 2008 ; <http://blog.mondediplo.net/2008-05-09-Liban-vers-la-guerre-civile>
- Marie Nassif-Debs, *Liban : Le spectre de la guerre civile dans la banlieue sud de Beyrouth*, Comité pour l'annulation de la dette au Tiers-Monde (CADTM), 1er février 2008 ; <http://cadtm.org/Liban-Le-spectre-de-la-guerre>
- Jamil ABOU ASSI , *Future TV : entre capitalisme et communautarisme*, INA Global la revue des industries créatives et des médias, 11.10.2010, <http://www.inaglobal.fr/television/article/future-tv-entre-capitalisme-et-communautarisme?tq=1>
- Traité de fraternité, de coopération et de coordination entre la République libanaise et la République arabe syrienne- 22 mai 1991 - <http://www.senat.fr/rap/r96-111/r96-11114.html>
- B. SAUIL and D. JOYCE, *International Approaches to the regulation of Al-Manar Television and terrorism related content*, Research report commissioned by the Australian Communication and Media Authority, , Commonwealth of Australia, Sidney, 2011,

http://www.acma.gov.au/webwr/assets/main/lib310780/intntl_approaches-regulation-al-manar_tv_and_terrorism-related_content.pdf

- S. STALINSKY, "Al-Manar TV, Banned By The U.S. And U.K., Now Hosted On U.K. And Netherlands Servers", MEMRI, Washington, 8 November 2012.
<http://www.memri.org/report/en/0/0/0/0/0/6797.htm>
- E. GATTEN, "Facebook deletes Hezbollah, Al-Manar TV pages for 'inciting violence'", The Daily Star Lebanon, 17 August 2012. <http://www.dailystar.com.lb/News/Local-News/2012/Aug-17/184907-facebook-deletes-hezbollah-al-manar-tv-pages-for-inciting-violence.ashx#ixzz2J0fcyhyu> ;
- "Today, Facebook Removes Hizbullah Pages – Following MEMRI Series On Hizbullah Facebook Activity", MEMRI, 17 October 2012, <http://www.memri.org/report/en/0/0/0/0/0/6755.htm>
- S.R., S.A., *Nilesat empêche la diffusion de la chaîne libanaise NBN en Libye*, Autorité de Régulation des Télécoms (ART), 22/02/2011; <http://www.lecommercedulevant.com/node/18163>
- *Fermeture d'une télévision et d'une radio d'opposition*, Reporters Sans Frontières, 21 octobre 2002; <http://www.le-liban.com/liban/2002/10/21/la-censure-au-liban/38/le-tribunal-des-imprimés-confirme-la-fermeture-d%E2%80%99une-télévision-et-d%E2%80%99une-radio-d%E2%80%99opposition.html>
- « Fermeture confirmée de la chaîne de télévision MTV », IFEX, 2 janvier 2003, http://www.ifex.org/lebanon/2003/01/02/appeals_court_confirms_closure/fr/
- Paul Khalifeh, *L'alliance Aoun-Hezbollah brouille les cartes*, RFI, 12/02/2006, http://www.rfi.fr/actufr/articles/074/article_41840.asp
- *Des Islamistes réclament l'arrêt de l'émission humoristique « LOL » : Le conseil national médiatique prendra sa décision ce lundi*, Mouvement pour le Liban Représentant le Courant Patriotique Libre en Belgique, 10/01/2010, accessible au <https://mplbelgique.wordpress.com/tag/ghada-eid/>
- Dr. Fahd El Orabi El Harthy, *Etude de la chaîne libanaise New TV*, Asbar Center for Studies, Research and Communications, mars 2005, Riyadh ; <http://www.asbar.com/ar/media-studies-consultancy/38.new-tv-lebanese-channel-study.htm>
- « *Des Islamistes réclament l'arrêt de l'émission humoristique « LOL » : Le conseil national médiatique prendra sa décision ce lundi* », publié par jeunempl le janvier 10, 2010, [MPLBelgique.org](http://mplbelgique.org), <http://mplbelgique.wordpress.com/tag/emission/>
- Pascale Paoli-Lebailly, *Vente pan-arabe d'un format de Banijay*, Rapid TV News France, 08/11/2011, accessible au : <http://fr.rapidtvnews.com/sujets/informations-generales/1154-vente-pan-arabe-dun-format-de-banijay>
- Selim El Meddeb, *Al-Mayadine, la chaîne d'information anti-Al-Jazira*, France 24, 11/06/2012 ; <http://www.france24.com/fr/20120611-naissance-dal-mayadine-nouvelle-chaine-dinformations-panarabe-syrie-iran-revolution-arabe>
- Sarah Ben Hamadi, *Al Mayadeen, la nouvelle chaîne d'information de Ghassen Ben Jeddou*, 11 /06/2012, accessible au : <http://www.tekiano.com/medias/satellite/5498-al-mayadeen-la-nouvelle-chaine-dinformation-de-ghassen-ben-jeddou-.html>
- R. HAWKES, "New Middle East satellite TV channel unveiled in Lebanon" Rapid TV News, 12 June 2012; <http://www.rapidtvnews.com/index.php/2012061222391/new-middle-east-satellite-tv-channel-unveiled-in-lebanon.html#ixzz2J5c7DuJG>
- "Heya TV: A Feminist Counterpublic for Arab Women?", *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, Volume 27, Number 3, 2007, pp. 513-524,

http://130.102.44.246/login?auth=0&type=summary&url=/journals/comparative_studies_of_south_asia_africa_and_the_middle_east/v027/27.3matar.pdf

- The Daily Star Lebanon, 10 October 2012, <http://www.dailystar.com.lb/News/Local-News/2012/Oct-10/190813-un-and-arab-women-tv-launch-new-program.ashx#axzz2J0eXKHEu>
- Marisol Rifai, *Ipsos Liban présente son nouveau-né : mediacell*, L'Orient Le Jour, 18/05/2012 ; http://www.lorientlejour.com/category/%C3%83%E2%80%B0conomie/article/759444/Ipsos_Liban_presente_son_nouveau-ne%20:mediacell.html
- Eurodata TV Worldwide – One Television Year in the World 2012 issue AGB STAT IPSOS. Eurodata TV Worldwide- One Television Year in the World issue TNS TV Panel Diary, Lebanon, 2012, Annual overview of TV consumption and audiovisual landscapes in more than 90 territories around the world.
- *Arab Media Outlook 2011-2015* – Arab Media Exposure and Transition, Forecasts and analysis of Traditional and Digital Media in The Arab World, 4th edition, Dubai Press Club, UAE, 2012; <http://www.arabmediaforum.ae/userfiles/EnglishAMO.pdf>
- *World Press Freedom Index 2012*, Reporters Without Borders For Freedom of Information, Paris, 25.01.2012; http://en.rsf.org/IMG/CLASSEMENT_2012/CLASSEMENT_ANG.pdf
- *Arab Media Outlook 2009-2013*, Inspiring Local Content, Forecasts and analysis of Traditional and Digital Media in The Arab World, Dubai Press Club, UAE ; <http://www.fas.org/irp/eprint/arabmedia.pdf>
- Adoption et perspectives des TIC dans la région des États arabes 2012, Sommet connecter le Monde Arabe 2012, Union Internationale des Télécommunications (UIT) ; <http://www.itu.int/pub/D-IND-AR-2012>
- Réunion Statutaire du Rotary Club de Beyrouth du 06/11/ 2006, *Le Bulletin*, Volume 76, N° 18 Année Rotarienne 2006 – 2007 ; www.rotaryd2450.org/.../RCB061106-18-Cinéma%20Libanais.doc.
- Y. ELIE, *Regards sur le cinéma libanais (1990-2010)*, L'Harmattan, Paris, 2012
- L. KHAIB, *Lebanese Cinema: Imagining the Civil War and Beyond*, I.B. Tauris, London 2008
- Fondation Liban Cinéma- Cinema Guide 2012
- P.S, *Le groupe Empire va exploiter 10 salles de cinéma dans la Békaa*, Le Commerce du Levant, 01/09/2011, <http://www.lecommercedulevant.com/node/19473>
- *Le groupe Empire va exploiter 14 salles de cinéma à Erbil, en Irak*, Le Commerce du Levant, 07/03/2011, accessible au <http://www.lecommercedulevant.com/node/18298>
- Box Office Mojo, Lebanon Yearly Box Office 2011, www.boxofficemojo.com, page consultée le 20 décembre 2012
- Theatrical Analysis- Lebanon 2010, period Dec. 31, 2009 - Dec.29, 2010, Empire, document procuré lors de notre mission de collecte de données au Liban, octobre 2012.
- Accord Cinématographique Franco-Libanais, signé à Beyrouth le 27 mars 2000, Décret n° 2000-1026 du 18 octobre 2000, (J.O. 21 octobre 2000) ; accessible au : <http://www.cnc.fr/web/fr/accordsinternationaux/editoriaux/37707;jsessionid=849CA5819C78E8428FEF195136A4268F.liferay>

- « *Les Libanais font de nouveau parler d'eux dans le monde du 7e art* », L'Orient le jour, 29/10/2012 ;
http://www.lorientlejour.com/article/784550/Les_Libanais_font_de_nouveau_parler_deux_dans_le_monde_du_7e_art.html
- L. ROSANT, *Census and Analysis of film & Audiovisual Co-productions in the South-Mediterranean Region 2006-2011*, EUROMED AUDIOVISUAL III, Tunis, May 2012;
<http://euromedaudiovisuel.net/Files/2012/05/29/1338310192044.pdf>
- Base LUMIERE de l'Observatoire européen de l'audiovisuel (<http://lumiere.obs.coe.int>)
- Base de données juridiques du Programme Euromed Audiovisuel, Industrie et législation ;
<http://www.euromedaudiovisuel.net/p.aspx?t=general&mid=53&l=fr&did=84>
- Lebanon, International Intellectual Property Alliance (IIPA), 2012 SPECIAL 301 REPORT ON COPYRIGHT PROTECTION AND ENFORCEMENT,
<http://www.iipa.com/rbc/2012/2012SPEC301LEBANON.PDF>
- Tamara Qiblawi, *Beirut Boosts Efforts to Protect Copyright Owners*, The Daily Star, December 10, 2010, accessible au <http://www.dailystar.com.lb/Business/Lebanon/Dec/10/Beirut-boosts-efforts-to-protect-copyright-owners.ashx#axzz2FK6Kc4Kb>
- Loi n° 75 du 3 avril 1999 sur la protection de la propriété littéraire et artistique au Liban, texte disponible en anglais, français et arabe sur le site de la l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle OMPI : <http://www.wipo.int>, la version française est accessible au : http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=128486
- Texte de la loi promulguée en date du 27 novembre 1947, relative à l'assujettissement de tous les films cinématographiques à la censure est accessible au <http://www.euromedaudiovisuel.net/Files/2010/03/26/1269563837496.pdf>
- Sana'a Al Khoury, *La censure au Liban: Chaque jour est une fête*, 29 /01/2010, <http://hirondelles-beyrouth.blogspot.com/2010/01/la-censure-au-liban-chaque-jour-est-une.html>
- « *Beirut Hotel* » censuré au Liban, Courrier International, 12/12/2011,
<http://www.courrierinternational.com/breve/2011/12/12/beirut-hotel-censure-au-liban>
- Conclusions de la table-ronde organisée par Euromed Audiovisuel à Beyrouth, le 20 janvier 2012 : <http://www.euromedaudiovisuel.net/Files/2012/02/03/1328274833545.pdf>